

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



Présidence de la République



Autorité Malienne de Régulation
des Télécommunications, des Technologies
de l'Information et de la Communication et des Postes

RAPPORT

D'ACTIVITÉS ANNUEL 2023





AUTORITE MALIENNE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS
DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
ET DES POSTES

RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

2023

Rue 360 - Hamdallaye ACI 2000 - BP : 2206 Bamako
Tél. : (+223 20 70 57 00 / 44 94 65 21 - Fax : (+223) 20 23 14 94
E-mail : amrtp@amrtp.ml - Site web : www.amrtp.ml

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	2
<i>a) Contexte international et régional.....</i>	<i>2</i>
<i>b) Contexte national.....</i>	<i>2</i>
PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'AMRTP.....	5
<i>a) Le Conseil de Régulation</i>	<i>5</i>
<i>b) Le Secrétariat Exécutif.....</i>	<i>5</i>
<i>c) Les Missions et pouvoirs de l'AMRTP</i>	<i>6</i>
PARTIE II : LES RÉALISATIONS/ACTIVITÉS PROGRAMMÉES EN 2023	7
I. Activités juridiques	7
II. Contrôle et gestion des fréquences et équipements radioélectriques	7
2.1. <i>La gestion et le contrôle des fréquences</i>	<i>7</i>
2.2. <i>Le contrôle des installations radioélectriques.....</i>	<i>9</i>
2.3. <i>Le contrôle des installations radioélectriques des opérateurs de télécommunications détenteurs de licence</i>	<i>9</i>
2.4. <i>Le contrôle sur l'utilisation des fréquences et des puissances d'émission des radios FM et TV privées.....</i>	<i>9</i>
2.5. <i>Les Résiliations</i>	<i>10</i>
2.6. <i>La facturation</i>	<i>10</i>
2.7. <i>L'homologation des équipements.....</i>	<i>11</i>
III. Aspects économiques : concurrence et tarification	11
3.1. <i>Enquête sur la gestion des plaintes des utilisateurs de la monnaie électronique</i>	<i>11</i>
3.2. <i>Méthodologie utilisée.....</i>	<i>11</i>
3.3. <i>Présentation des résultats de l'enquête</i>	<i>12</i>
IV. Promotion des TIC et Cybersécurité	16
4.1. <i>Les Journées Nationales de la Cybersécurité (JNC)</i>	<i>16</i>
4.2. <i>Le Challenge Digital Mali (CDM)</i>	<i>17</i>
4.3. <i>Le Forum de la Gouvernance Internet Mali (FGI Mali).....</i>	<i>18</i>
V. Contrôle des réseaux et infrastructures.....	19
5.1. <i>Les Déclarations de services et demandes de ressources en numérotation et Codes USSD</i>	<i>19</i>
5.2. <i>Le Contrôle du trafic</i>	<i>20</i>
5.3. <i>La qualité des services</i>	<i>28</i>

VI. Régulation et promotion du secteur postal.....	41
6.1. Célébration de la Journée Internationale de la Poste 2023.....	41
6.2. Conseil d'Administration de la Conférence des Postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO).....	43
VII. Activités liées aux Usagers/Consommateurs	43
7.1. Forum des consommateurs 2023	43
7.2. Les plaintes des consommateurs.....	44
VIII. Les ressources de l'AMRTP.....	45
8.1. Les Ressources humaines.....	45
8.2. Renforcement de capacités des ressources humaines	45
8.3. Les Ressources financières	46
IX. Activités d'audit interne et de contrôle de gestion	46
PARTIE III : ACTIVITÉS INTERNATIONALES ET DE COOPÉRATION.....	48
I. Participation du Mali au Congrès de l'UPU 2023.....	48
II. Participation du Mali à la session 2023 du Conseil de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).....	48
III. Travaux de la Conférence Mondiale des Radiocommunications (CMR-2023)	49
IV. Conseil d'Administration (CA) – Conseil d'Exploitation Postale (CEP) de l'UPU	51
V. Conseil d'Administration (CA) – Conseil d'Exploitation Postale (CEP) de l'UPU	51
VI. Travaux de la 24^{ème} Session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT)	52
VII. 41^{ème} Session Ordinaire du Conseil d'Administration de l'UPAP et Inauguration du siège de l'organisation	54
VIII. Conférence des Régulateurs postaux africains et Atelier de Renforcement des Capacités pour la Région Afrique 2023.....	54
7.1. La Conférence des Régulateurs Postaux Africains :	54
7.2. Atelier de renforcement des capacités pour la région Afrique - de l'UPU.....	55
IX. 72^{ème} Réunion Ordinaire du Conseil d'Administration de l'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite (RASCOM)	56
X. 73^{ème} Réunion Ordinaire du Conseil d'Administration de l'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite (RASCOM)	56
XI. Réunions d'ICANN en 2023	57
XII. Congrès Mondial de la téléphonie (MWC) 2023	57
XIII. Session Ordinaire 2023 du Conseil d'Administration de l'ESMT	58
XIV. Partenariats régionaux et sous-régionaux-Visites et rencontres d'échanges.....	59
8.1. 14 ^{ème} réunion de CRTEL	59
8.2. Réunion FRATEL 2023.....	61
8.3. Mission de Benchmark sur STARLINK.....	62

PARTIE IV : DONNÉES DES SECTEURS RÉGULÉS	64
I. Economie des Opérateurs	64
1.1. Chiffre d'affaires des opérateurs (en milliard de F CFA)	64
1.2. Chiffre d'affaires par opérateurs de télécommunications/TIC	65
1.3. Investissements des opérateurs (en milliard de F CFA)	67
II. Téléphonie	69
2.1. Evolution de la téléphonie mobile et taux de pénétration	70
2.2. Concurrence sur le marché mobile	71
2.3. Evolution de la téléphonie fixe et télédensité.....	72
2.4. Concurrence sur le marché fixe	73
III. Internet.....	74
3.1. Répartition du parc Internet par accès et par opérateur.....	75
3.2. Internet mobile et répartition par accès	76
3.3. Internet fixe et répartition par accès	77
3.4. Concurrence sur le marché Internet.....	79
3.5. Connectivité Internet internationale	80
IV. Comptes Mobile Money.....	80
4.1. Chiffre d'affaires de l'activité Mobile Money (Milliards de FCFA)	82
V. Emplois dans le Secteur des Télécommunications	84
 ANNEXES : DECISIONS DE REGULATION 2023	 87



INTRODUCTION

Parmi les missions légales confiées à l'AMRTP (cf. l'article 2 de l'Ordonnance N° 2016-014/P-RM du 31 MARS 2016 relative à la régulation du secteur des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes), figure l'information de l'Etat, des usagers et des opérateurs sur l'exécution de ses missions de régulation.

Pour honorer cette obligation légale, le Régulateur se fait le devoir de produire, chaque année, un rapport annuel.

Ledit rapport annuel, véritable photographie des actions, activités et données de l'année précédente, est un véritable concentré de la situation des secteurs régulés et celui des activités pertinentes menées également par l'AMRTP, elle-même, au cours d'une année, tant au plan national qu'international.

Le Rapport annuel 2023 se réalise dans un contexte national particulier : persistance de l'insécurité, économie impactée par une crise généralisée, augmentation de l'adhésion (ruée) des consommateurs maliens à la révolution numérique, etc.

Malgré un environnement peu favorable aux activités, les acteurs (opérateurs) ont globalement bien tenu.

Quant à l'AMRTP, elle a pu honorer, au nom de notre pays, tous ses engagements au niveau sous régional, africain et international.

En définitive, nous consignons, dans ce Rapport, une brève présentation du contexte socio-économique dans lequel l'année 2023 s'est déroulée, en particulier, celui des secteurs télécoms, TIC et postes, avec également une brève présentation de l'Autorité elle-même : sa structuration, ses missions, ses activités régaliennes, ses actions essentielles, sans oublier les données chiffrées collectées auprès des opérateurs pour se faire une idée de leur état de santé (cf. annexes). Lesdites données sont analysées et appréciées pour permettre aux lecteurs d'avoir une vue panoramique de la situation des secteurs régulés.

Contexte socio-économique

A l'entame du présent rapport, une présentation de l'environnement ou du contexte socio-professionnel national, régional et international de notre économie et celui des secteurs régulés, est nécessaire.

Elle a l'avantage d'avoir une vue globale sur la situation et de comprendre les efforts fournis, pendant l'année 2023, pour bien tenir le coup et bien figurer dans une atmosphère, non seulement concurrentielle mais également lourdement tributaire de la réalité socio-sécuritaire.

a) Contexte international et régional

L'année 2023 est marquée par une reprise économique inégale à travers le monde, avec des défis persistants issus des crises précédentes, notamment la pandémie de COVID-19 et les tensions géopolitiques. L'inflation, en particulier dans les pays développés, reste une préoccupation majeure, due aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et aux coûts élevés de l'énergie, exacerbés par la guerre en Ukraine.

En Afrique, l'année 2023 est caractérisée par une reprise modérée, marquée par des défis structurels qui limitent une croissance plus robuste. Les économies africaines font face à des pressions inflationnistes, particulièrement dans les secteurs alimentaires et énergétiques, avec des conséquences directes sur le pouvoir d'achat des populations.

Basée sur l'agriculture, l'exploitation minière et les services, l'économie dans l'espace UEMOA en 2023 a été confrontée à des chocs externes, tels que la hausse des prix des matières premières et l'instabilité sécuritaire notamment dans les régions sahéliennes. Les réformes économiques entreprises, à travers la diversification des économies vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée, notamment l'industrie et les services financiers, ainsi que la transition vers une économie numérique, sont des priorités stratégiques pour soutenir une croissance durable dans l'espace.

La transformation numérique, l'agriculture durable, la finance inclusive, les initiatives continentales comme la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ouvrent la voie à une intégration économique plus profonde, renforçant les échanges intra-africains et favorisant la diversification des économies dans les années à venir.

b) Contexte national

Le Mali continue de faire face à un contexte socio-économique marqué par des défis multiples, tant sur le plan interne qu'externe. Le pays traverse une période de transition politique et une crise sécuritaire qui impactent les dynamiques économiques et sociales.

Sur le plan économique, la croissance enregistrée en 2023, selon les sources de la Direction nationale de la Planification du Développement (DNPD) du ministère de l'économie et des finances, s'élève à 4,7%, contre 3,5% en 2022. Elle est, en partie, due à l'amélioration de la production des secteurs primaires et tertiaires.

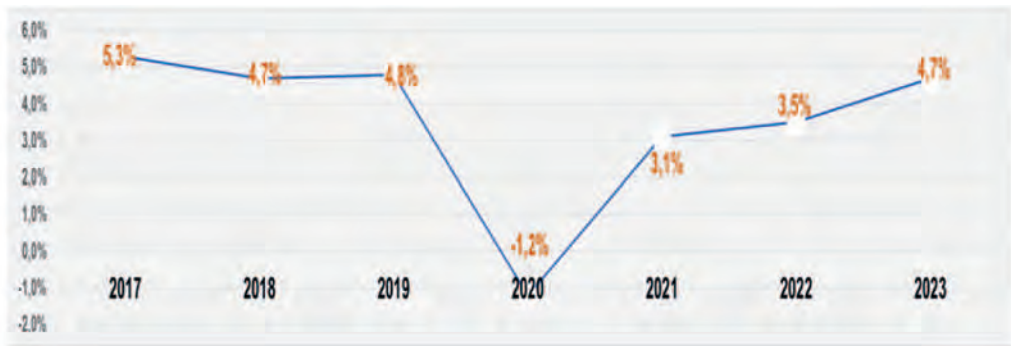


Figure 1: Evolution du taux de croissance du PIB de 2017 à 2023 (Source, DNPd)

La production du secteur primaire a été modérée en 2023, avec un taux de croissance de 3,7%, contre 3,4% en 2022, soit une hausse de 1,2 point de pourcentage.

La relance de la production du coton a impacté le niveau de production du secteur primaire.

Le secteur secondaire, quant à lui, a connu une baisse de 0,9 points de pourcentage au cours de la période ; son niveau est passé de 1,6% en 2022 à 0,7% en 2023. Cette situation s'explique, en partie, par le ralentissement de la production de l'industrie textile, de l'électricité et de l'eau. Le secteur tertiaire a connu une amélioration de l'activité au cours de la période.

Le taux de croissance enregistré s'élève à 6,6% en 2023, contre 6,3% en 2022, soit une hausse de 0,3 point de pourcentage.

Ce résultat s'explique par la production au niveau des branches de l'hôtellerie, de la restauration, du transport et des télécommunications.

Les contributions des secteurs (estimées en point de pourcentage) dans l'économie en 2023 se présentent dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Les Contributions des secteurs dans l'économie (en %, source DNPd/INSTAT)

SECTEURS /ANNEES	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur primaire	1,5	-1,6	0,5	1,2	1,3
Secteur secondaire	1,0	0,0	0,1	0,3	0,2
Secteur tertiaire	1,6	0,5	2,1	2,2	2,4

Le taux d'inflation enregistré en 2023 est de 2,1%, contre 9,4% en 2022, soit une baisse significative de niveau 5,9% due à la reprise de l'approvisionnement correcte du marché.

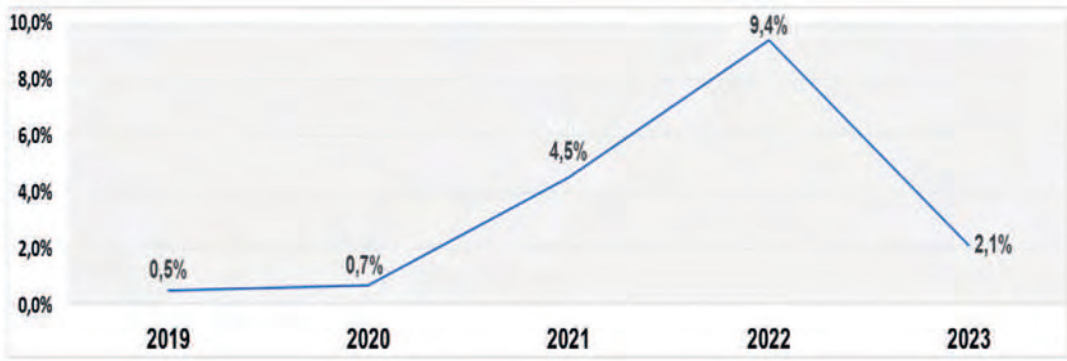


Figure 2: Taux d'inflation (source, DNPDI/INSTAT)

Malgré les défis socio-économiques et sécuritaires, l'économie malienne se veut résiliente. Les perspectives, en 2024, se fondent sur diverses mesures importantes annoncées par le gouvernement, notamment :

- (i) la poursuite de la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole ;
- (ii) la poursuite des réformes du secteur de l'énergie ;
- (iii) l'intensification de l'exploitation des ressources minières et minérales ;
- (iv) la réalisation des grands chantiers d'infrastructures routières, de transport et de télécommunications.

Les secteurs des télécommunications/TIC et des postes entendent jouer un rôle central dans cette dynamique, grâce à l'expansion des réseaux de télécommunications et à l'amélioration de la connectivité dans les zones urbaines et rurales. L'accélération du déploiement de la fibre optique, les projets en cours pour introduire la 5G permettront, non seulement de renforcer l'accès à internet à haut débit mais aussi, de stimuler l'innovation dans divers secteurs économiques tels que l'agriculture, l'éducation, et la santé.

La digitalisation des services publics, tant annoncée par les autorités, constitue un autre pilier de la modernisation de l'économie malienne.

Les initiatives visant à numériser les processus administratifs et à simplifier l'accès aux services publics offrent des gains d'efficacité notables, tout en facilitant l'inclusion sociale et économique.

Le recours à des solutions numériques, telles que les plateformes de paiement en ligne, les portails e-gouvernement et les applications mobiles pour les services sociaux, contribue à améliorer la transparence, à réduire les coûts et à accélérer le développement du capital humain.

Dans un tel environnement, l'Autorité de Régulation (AMRTP) entend poursuivre ses efforts afin de créer les conditions de promotion de la concurrence sur les marchés de télécommunications et des postes, à travers l'adoption de mesures favorables à l'activité des opérateurs alternatifs, l'encadrement des tarifs de gros, le dégroupage du réseau d'accès, l'interconnexion des plateformes de services à valeur ajoutée.

PARTIE I : Présentation de l'AMRTP

L'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes (AMRTP) est née de la volonté forte de autorités nationales de doter notre pays d'une administration indépendante forte qui s'occupe de réguler tous les secteurs clés qui entrent dans la communication électronique y compris celui des postes. En effet, par ordonnance N° 2016-014/P-RM du 31 Mars 2016 relative à la régulation du secteur des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes que cette autorité a été mise sur les fonds baptismaux avec deux organes : un Conseil de Régulation et un Secrétariat Exécutif.

Les Organes :

a) Le Conseil de Régulation

Le Conseil de Régulation de l'AMRTP est l'organe délibérant de l'Autorité, composé de cinq (05) membres, nommés par décret pris en Conseil des Ministres, à l'issue d'une procédure d'appel à candidatures, sur la base de compétences techniques, juridiques et économiques dans les domaines des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication et des Postes pour un mandat non renouvelable de cinq (05) ans.

Il définit les orientations stratégiques de l'Autorité et délibère sur toutes les questions entrant dans son domaine de compétence.

Le Président de l'Autorité est désigné par le Président de la République parmi les membres sélectionnés. Il préside les sessions du Conseil et est responsable de la gestion de l'Autorité.

Il représente l'Autorité dans tous les actes de la vie civile.

b) Le Secrétariat Exécutif

Il est l'organe d'exécution et bras technique de l'Autorité.

Le Secrétariat exécutif est dirigé par un Secrétaire Exécutif, nommé par décret du Président de la République, sur proposition du Président de l'Autorité.

Sous l'autorité du Président de l'Autorité, le Secrétaire Exécutif, assure la direction, la coordination et le contrôle des structures techniques, constituées de départements. Les Départements sont organisés autour des secteurs régulés et des services d'administration et de contrôle.

Il est à noter que les membres du Conseil et le Secrétaire Exécutif, avant d'entrée en fonction, prêtent serment.

Il en est de même pour les directeurs de départements et toutes les fonctions d'enquêtes et de contrôles au niveau de l'AMRTP.

Les détails de la structuration et de l'organisation de l'AMRTP figurent dans son organigramme.

Les missions de l'AMRTP couvrant les secteurs clés des télécom, des TIC et des Postes, sont également précisées dans l'ordonnance visée plus haut.

c) Les missions et pouvoirs de l'AMRTP

En effet, l'ordonnance n° 2016-014/P-RM du 31 Mars 2016 qui consacre la création de l'Autorité de Régulation Télécommunications, des Technologies information et de la Communication et des Postes (AMRTP) stipule qu'elle a pour mission d'assurer la régulation des secteurs des Télécommunications, des Technologies information et de la Communication et des Postes. Elle est, par conséquent, chargée, entre autres, de:

- Veiller sur les intérêts nationaux en matière de télécommunications/TIC et postale;
- Veiller au respect du principe d'égalité de traitement des opérateurs des secteurs des télécommunications, des TIC et des Postes, et au respect des exigences essentielles;
- Veiller au respect du principe de neutralité technologique en matière de télécommunications/TIC ;
- Assister le Ministre en charge des télécommunications/TIC et des postes, notamment dans la préparation de la réglementation, la protection des usagers en matière de télécommunications/TIC et en matière postale, et la rédaction d'avis et de propositions relatifs aux matières suscitées ;
- Veiller au respect des normes environnementales et sanitaires en matière des télécommunications, des TIC ;
- veiller au respect de la réglementation applicable aux secteurs régulés, notamment en assurant le contrôle et la surveillance des activités des acteurs desdits secteurs et plus particulièrement, sans que cette liste ne soit exhaustive : le contrôle du respect des cahiers des charges des titulaires de licence, de contrat de concession et de toutes autres obligations leur incombant, sanctionnant les violations et les manquements aux obligations visées dans les cahiers des charges des opérateurs, dans la loi et les règlements en matière de télécommunications/TIC et de postes.



PARTIE II : Les Réalisations/activités programmées en 2023

Les nombreuses activités programmées, dans le cadre du budget programme d'activités et imputées aux différents départements techniques, conformément au plan d'actions de l'AMRTP, ont connu l'exécution ci-après :

I. Activités juridiques

L'année 2023 a été marquée par l'élaboration de nombreux textes ou actes juridiques. Entre autres, nous retenons, la modification de la Loi portant réglementation du secteur postal pour finaliser l'adoption des textes réglementaires rentrant dans l'ordonnancement juridique pour une meilleure régulation du secteur postal.

Par ailleurs, les relations avec les Associations des consommateurs, se portent mieux avec l'organisation, comme à l'accoutumée du forum annuel des consommateurs. L'édition 2023 a été délocalisée à Sikasso afin de rapprocher, le Régulateur des consommateurs de l'intérieur du pays. Cette expérience inédite qui s'est déroulée dans une atmosphère très positive, fut une occasion qui mérite d'être renouvelée.

D'autre part, le Département en charge des questions juridiques a eu à piloter tous les processus d'élaboration des décisions de régulation au cours de l'année 2023.

Les décisions de régulations, élaborées en 2023, sont en annexe du présent rapport.

Quant aux activités liées aux affaires internationales et à la coopération, elles sont consignées dans la partie III du présent rapport.

II. Contrôle et gestion des fréquences et équipements radioélectriques

Les activités de radiocommunications ont été intenses pendant la période. Elles ont porté sur le contrôle et la gestion des fréquences, l'homologation des outils électroniques utilisés, le traitement des demandes d'autorisation et la facturation des services fournis.

2.1. La gestion et le contrôle des fréquences

Etat des assignments

Au cours de l'année 2023, l'AMRTP a procédé à l'assignation d'un total de cent cinquante (150) fréquences (HF, VHF, UHF et SHF) réparties dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Etat des assignments de fréquences

Bande des fréquences	Nombre des fréquences assignées par bandes des fréquences
HF	1
VHF	69
UHF	16
SHF	64

L'état des BR IFIC (International Frequency Information Circular) services Terre et spatial de l'UIT :

Au cours de l'année 2023, l'AMRTP a procédé à l'analyse de vingt-cinq (25) BR IFIC des services de terre et spatiaux.

Ces BRIFIC contenaient quatre mille sept cent six (4706) stations FM, TV et réseaux à satellite notifiées par les états membres de l'UIT dont :

- Deux mille sept cent quatre (2704) stations FM avec un avis favorable et 09 stations ont été objectés par le Mali ;
- Quatre (04) réseaux à satellites d'Eutelsat SA ont été autorisés pour inclure le territoire du Mali dans la zone de couverture conformément au §6.6 de l'appendice 30B du Règlement des radiocommunications de l'UIT ;
- Un réseau à satellite des USA a été autorisé pour inclure le territoire du Mali dans la zone de couverture conformément au §6.6 de l'appendice 30B du Règlement des radiocommunications de l'UIT;
- Un réseau à satellite de la Turquie a été autorisé pour inclure le territoire du Mali dans la zone de couverture conformément au §6.6 de l'appendice 30B du Règlement des radiocommunications de l'UIT;
- Un avis défavorable a été donné pour les assignations proposées du réseau à satellite F-SAT-BSS-80.5E de l'Administration de la France.

Notifications des fréquences à l'UIT :

La notification des fréquences radioélectriques permet au Mali de s'assurer de la reconnaissance internationale et de la protection de ses assignations.

En 2023, les caractéristiques du réseau à satellite MLI_SAT_100 ont été notifiées et transmises à l'UIT pour enregistrement dans la partie B des annexes 30 et 30A conformément à la Résolution COM5/3 (CMR-19).

La Conférence Mondiale des Radiocommunications de 2023 a accepté l'inclusion dans la liste des utilisations additionnelles pour les Régions 1 et 3 des Appendices 30 et 30A des assignations de fréquence du réseau à satellite MLI_SAT_100 de l'Administration du Mali, publiées dans les Sections spéciales AP30/E/858 et AP30A/E/858 (Partie A) annexées à la BR IFIC 2932 du 27 octobre 2020 et dans les Sections spéciales AP30/E/858 et AP30A/E/858 (Partie B) annexées à la BR IFIC 2993 du 4 avril 2023, en lieu et place de ses assignations figurant dans ces Plans, conformément au § 4 de la Résolution 559 (CMR-19 au § 4.1.27 de l'Article 4 des Appendices 30 et 30A.

La situation du nombre total des fréquences enregistrées et inscrites à l'IUT est :

- 57 fréquences enregistrées dans le MFIR ;
- 933 UHF inscrites dans le Plan GE06D ;
- 25 UHF inscrites dans le Plan GE75 ;
- 32 VHF inscrites dans le Plan GE06A ;
- 2 834 VHF inscrites dans le plan GE84.

2.2. Le contrôle des installations radioélectriques

Le contrôle des installations radioélectriques a porté sur sept cent deux (702) stations dans le district de Bamako et Sanso, réparties comme suit :

- Six cent soixante-dix-neuf (679) stations PMR fonctionnant dans la bande VHF ;
- Douze (12) stations de BLR fonctionnant dans la bande SHF ;
- Onze (11) stations VSAT fonctionnant dans la bande SHF.

Ces contrôles ont permis de détecter :

- Soixante-douze (72) stations PMR qui n'ont pas fait l'objet de déclaration à l'AMRTP ;
- Six (06) stations VSAT sans autorisation préalable de l'AMRTP ;
- L'utilisation illicite des fréquences de la bande VHF : 161,875 MHz et 150.3 à 155.3 MHz.

Des correspondances ont été adressées à tous les utilisateurs pour se conformer à la réglementation en vigueur. A ce jour tous les utilisateurs illicites sont conformes.

2.3. Le contrôle des installations radioélectriques des opérateurs de télécommunications détenteurs de licence

Le contrôle des installations radioélectriques des opérateurs de télécommunications détenteurs de licence a concerné les stations de faisceaux hertziens sur les axes :

- Bamako – Ségou – Koutiala, Bamako – Bougouni – Sikasso,
- Bamako - Kita, Diéma, Nioro, et Kayes.

Le contrôle a porté sur deux cent quarante (240) stations FH dont :

- Trente-quatre (34) stations FH contrôlées sont conformes à leurs autorisations ;
- Deux cent (192) stations FH contrôlées ont fait l'objet de modification des paramètres techniques (capacité, largeur de bande, modulation) ;
- Six (06) stations FH non autorisées.
- A l'issue de ce contrôle, tous les opérateurs se sont mis en règle conformément à la réglementation en vigueur.

2.4. Contrôle sur l'utilisation des fréquences et des puissances d'émission des radios FM et TV privées

Courant l'année 2023, l'AMRTP en collaboration avec la HAC a mené un contrôle conjoint des radios FM et TV dans le district de Bamako, dans les villes de Sikasso et de Bougouni.

Ce contrôle a concerné au total Sept (7) stations radios FM et Dix (10) chaînes de télévision dans le district de Bamako, onze (11) stations radios FM dans la ville Bougouni et Vingt Quatre (24) stations radios FM et Une (01) Chaîne de télévision dans la ville de Sikasso.

Les résultats obtenus lors ces contrôles ont permis d'identifier :

- Les radios FM dont les puissances d'émission ne sont pas conformes à la puissance maximale autorisée par la HAC (500 Watts).
- Les installations techniques hors normes :
 - Absence de balisage diurne et nocturne ;
 - Des pylônes non conformes ;
 - Des émetteurs non conformes ;
 - L'insalubrité des locaux de certaines radios visitées.

2.5. Les Résiliations

Au cours de l'année 2023, l'AMRTP a enregistré et accepté dix (10) résiliations de fréquences radioélectriques. La liste est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau 3: Liste des résiliations de fréquences (2023)

N°	REFERENCE	NOM DU CLIENT	TYPE DE SERVICE
1	Lettre N°00040/AMRTP-DRC-SE/P DU 26 JANVIER 2023	Société SAT TELECOM Mali SA	Bande SHF - BLR et FH
2	Lettre N°00048/AMRTP-DRC-SE/P DU 01 FEVRIER 2023	HYDROMA SA	Bande SHF - VSAT
3	Lettre N°00110/AMRTP-DRC-SE/P DU 21 FEVRIER 2023	Société ROCK UNDER- GROUND MALI SA	Bande SHF - VSAT
4	Lettre N°000123/AMRTP-DRC-SE/P DU 02 MARS 2023	SOS Villages d'Enfants	Bande SHF - VSAT
5	Lettre N°00354/AMRTP-DRC-SE/P DU 10 MAI 2023	Aminata Boubacar KEITA	Bande Radio Amateur
6	Lettre N°00376/AMRTP-DRC-SE/P DU 30 MAI 2023	CFAO TECHNOLOGIE	Bande SHF - BLR
7	Lettre N°00470/AMRTP-DRC-SE/P DU 13 JUILLET 2023	Société Nouvelle Sécurité (SNS)	Bande VHF - PMR
8	Lettre N°00642/AMRTP-DRC-SE/P DU 13 SEPTEMBRE 2023	Société FIELD Support Service Group	Bande HF
9	Lettre N°00775/AMRTP-DRC-SE/P DU 06 NOVEMBRE 2023	Croix Rouge Malienne	Bande VHF -PMR
10	Lettre N°00947/AMRTP-DRC-SE/P DU 23 DECEMBRE 2023	Aéroports du Mali	Bande VHF - PMR

2.6. La Facturation

Au cours de l'année 2023, l'AMRTP a émis au total trois cent quarante-sept (347) factures réparties comme suit :

Tableau 4: Factures 2023

Désignation	Montant FCFA	Nbre de factures
Redevances de régulation	5 354 330 786	03
Redevances de contribution au fond d'accès universel	10 708 661 573	03
Redevance pour l'utilisation des fréquences	13 285 244 350	195
Redevance pour l'utilisation des ressources en numérotation	7 498 416 665	83
Frais d'étude de dossier	9 386 333	63
Total	36 856 039 707	347

2.7. L'homologation des équipements

Au cours de l'année 2023, l'AMRTP a agréé cent soixante-dix-neuf (179) équipements dont les modules Bluetooth, Clé de voiture, équipements radio pour voiture, module Wifi, Tablettes, accessoires de téléphone. La liste de ces équipements est jointe en (cf. Annexe).

III. Aspects économiques : concurrence et tarification

3.1. Enquête sur la gestion des plaintes des utilisateurs de la monnaie électronique

Dans le cadre de sa mission d'information et de protection des consommateurs, l'Autorité a commandité en 2023 une enquête sur la gestion des plaintes et réclamations des utilisateurs du mobile money.

Certes, le mobile money offre des opportunités qui changent le quotidien des populations dans les pays en développement, et demeure un levier de promotion de l'inclusion financière, cependant, des constats révèlent l'existence de difficultés auxquelles sont confrontés les consommateurs dans son utilisation. Ces difficultés sont de plusieurs natures notamment, les erreurs de transfert d'argent, l'utilisation abusive de données des clients, le coût des transactions, le manque de transparence et d'information, la qualité du réseau. On constate aussi ces dernières années les agissements des fraudeurs organisés en réseau, profitant de l'ignorance des clients pour les déposséder de leur argent. Certains utilisateurs avisés parviennent à déjouer le piège des fraudeurs, d'autres par contre deviennent des victimes dues au manque d'information ou de sensibilisation. La question fait beaucoup de débats. Certains ont le sentiment que les plaintes sont mal traitées ou ne bénéficient pas de prise en charge suffisante par les Opérateurs.

Selon les données publiées par la BCEAO en 2021, 310 274 cas de fraudes ont été déclarés dans l'UEMOA, pour un montant estimé à 1 071 274 927 FCFA. La même source indique que les réclamations formulées par les clients s'élèvent à 226 551 cas, portant sur les erreurs sur les numéros de comptes bénéficiaires de dépôt et de transfert de fonds, les modifications de numéros de téléphone et les annulations de transfert.

L'enquête de l'Autorité sur le sujet a concerné le district de Bamako, courant juin-juillet 2023, avec pour objectifs spécifiques :

- Recueillir le ressenti des utilisateurs sur l'accès aux procédures de gestion des plaintes des Opérateurs ;
- Identifier les principales sources de plaintes des utilisateurs ;
- Évaluer l'efficacité des dispositifs de traitement des plaintes et réclamations ;
- Évaluer le niveau de satisfaction des utilisateurs quant à la gestion de leurs plaintes ;
- Formuler des recommandations d'amélioration à l'attention des Autorités de tout bord en charge de la protection des consommateurs et des Opérateurs.

3.2. Méthodologie utilisée

L'enquête quantitative a porté sur un échantillon de 3 000 utilisateurs, répartis de manière proportionnelle conformément aux données de l'INSTAT sur les populations des communes du district de Bamako, de manière suivante :

- 555 personnes en commune I,
- 264 personnes en commune II,
- 214 personnes en commune III,
- 503 personnes en commune IV,
- 686 personnes en commune V
- Et enfin 778 personnes en commune VI.

L'enquête s'est déroulée sur la base de sondage au moyen d'un questionnaire implémenté sur des tablettes, avec l'utilisation d'une série d'outils (Kobo Collect, Stata, QDA Minet et Excel) pour la collecte, le traitement, l'analyse et l'exportation des données.

3.3. Présentation des résultats de l'enquête

Sur les caractéristiques socioéconomiques, il ressort plusieurs constats dont, une forte représentation des hommes (73%) en matière d'utilisation du mobile money. Il a été relevé une prédominance des jeunes utilisateurs dans la population enquêtée, soit 52,71%, ils sont dans la tranche d'âge de 18 à 35 ans. Le secteur informel occupe une place importante dans l'usage du mobile money (32%).

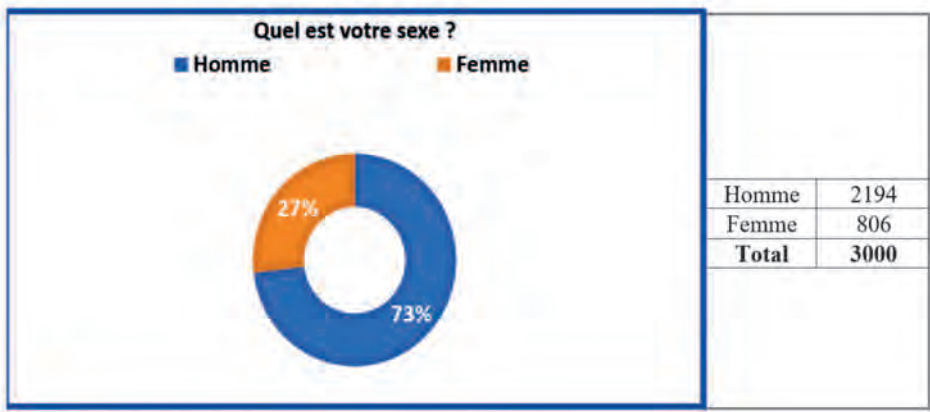


Figure 3: Utilisation du Mobile Money par genre

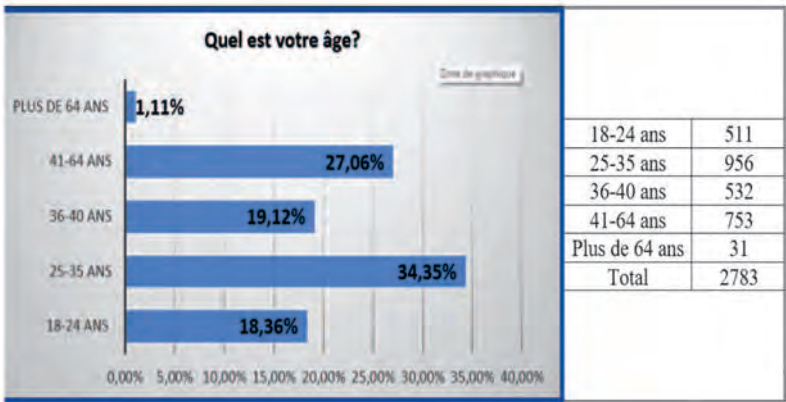


Figure 4: Utilisation du Mobile Money par tranche d'âge.

Sur le niveau d'éducation, les personnes enquêtées ayant le niveau universitaire représentent 45%, suivie du niveau secondaire (21%). Les utilisateurs ayant le niveau fondamental 1 s'élève à 7% et 10% pour le niveau fondamental 2. La proportion pour les utilisateurs non instruits s'élève à 17%.

Concernant le secteur d'activité économique, ils sont nombreux les personnes enquêtées travaillant dans le secteur informel, soit 32%. Les personnes qui n'ont pas d'emploi représentent la deuxième plus grande proportion (27%), suivis des travailleurs du secteur privé formel (21%) et de l'administration publique (11%). Les utilisateurs travaillant dans les associations, dans les ONG et dans les organisations internationales représentent 3%. Les employés de maison constituent 4%.

Ces résultats dénotent que le manque d'éducation ne constitue pas un obstacle à l'utilisation des services mobile money. Le mobile money demeure une opportunité pour les populations exclues du système bancaire classique pour disposer de compte financier.

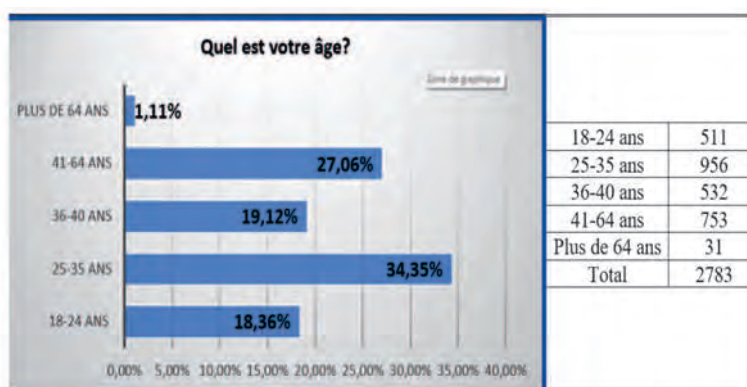


Figure 5: Utilisation du Mobile money par niveau d'éducation.



Figure 6: Utilisation du mobile money par secteur d'activité.

En matière de compétence, il ressort que 91% des personnes sont en capacité d'utiliser le service sans assistance de tierce personne, contre 9% des personnes sans compétence. La majeure partie des utilisateurs sont des personnes à faible revenu : 22% des personnes interrogées déclarent un revenu inférieur à 40 000 FCFA par mois et 20,3% des personnes perçoivent entre 40 000 FCFA et 70 000 FCFA par mois.

Les impressions de satisfaction largement exprimées (73%) ne cachent pourtant pas les sentiments de préjudices subis dans l'utilisation de ce service. Il est courant de relever des difficultés liées notamment, aux erreurs de transaction d'argent, la fraude, la qualité de service, le prélèvement abusif des frais de transaction, l'utilisation des données personnelles. L'enquête révèle que 13% des personnes ont été victimes de fraude.

Les erreurs commises lors des transferts d'argent sont évoquées comme difficultés, 10% des personnes enquêtées ont avoué se tromper soit du numéro du bénéficiaire, soit du montant à transférer. Les pertes financières varient selon les tranches de montants :

- 56% des personnes enquêtées avouent avoir perdu moins de 10.000 FCFA.
- 26% des personnes ont subi une perte financière dans la tranche de 10 000 à 50 000 FCFA.
- 12% des personnes ont subi une perte financière dans la tranche de 50 000 à 150 000 FCFA.
- Les pertes supérieures à 150 000 FCFA ont concerné 6,4%.

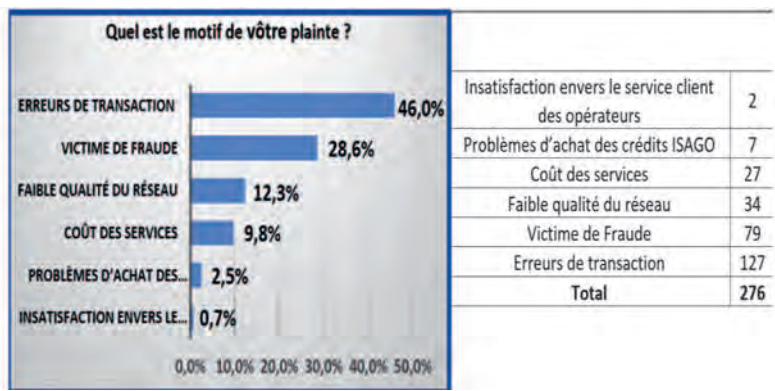


Figure 7: Pertes subies par la fraude.

Quelle que soit la nature du préjudice, il s'est avéré que seulement une minorité des enquêtées (9%) confirme avoir formulé une plainte. Les motifs sont en majorité liés aux erreurs de transferts de fonds (46%), suivi des cas de fraudes (28,6%). Le problème de qualité du réseau et le coût des services ont aussi fait l'objet de plaintes, avec les proportions respectives de 12,8% et 9,8%. D'autres motifs non moins importants sont évoqués, notamment les problèmes d'achat des crédits d'énergie pour les compteurs prépayé ISAGO (2,5%) et l'insatisfaction vis-à-vis du service client des opérateurs (0,7%). Ceci dénote des efforts de sensibilisation et d'éducation

des utilisateurs des services mobiles money.

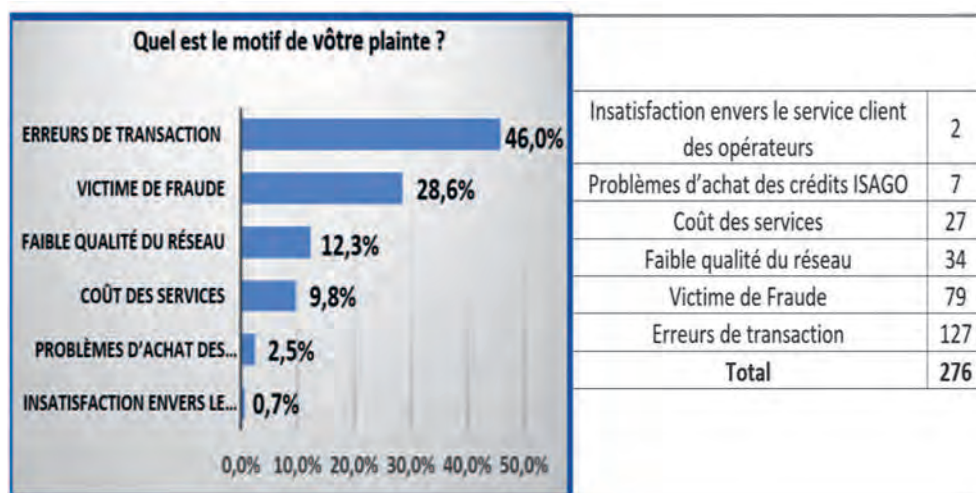


Figure 8: Motif des plaintes.

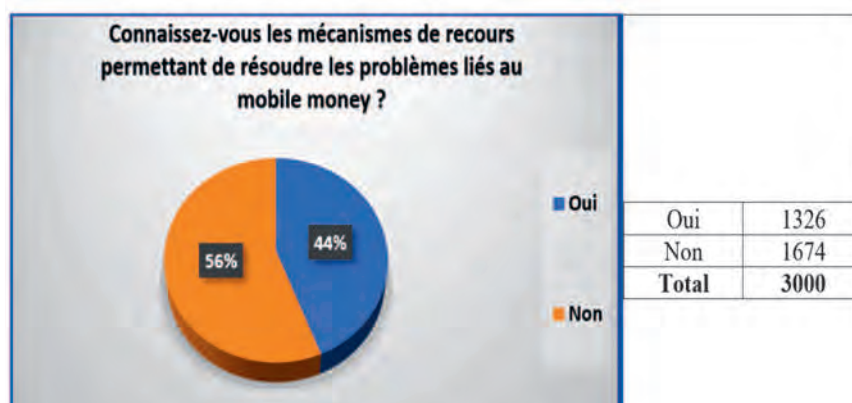


Figure 9: Connaissance des mécanismes de recours.

La proportion de ceux qui n'ont pas formulé de plainte s'élève à 91%, pour différentes raisons notamment, les canaux de saisine inappropriés, le désintéressement, le manque d'éducation et de sensibilisation, la complexité des procédures de plainte assez longues. Il s'est avéré que 56% de la population sondée affirment ignorer les mécanismes de recours. Cet état de fait sous-entend qu'une bonne partie des victimes reste sans pouvoir exercer leur droit de réparation.

La concurrence qui s'installe de plus en plus dans le secteur du mobile money au Mali pousse les Opérateurs à prêter attention au traitement des plaintes, ce qui explique un taux de résolution meilleur chez les Opérateurs (79%).

Les raisons principales pour les plaintes non résolues (62%) sont liées au manque de suivi, environ 37% des plaintes sont restées non résolues en raison de l'abandon des poursuites par les plaignants, souvent imputable à la lenteur ou à la complexité des voies de recours.

56% des personnes interrogées ignorent l'existence des mécanismes de recours, estimant que les fournisseurs ne font pas assez de communication à ce propos, idem sur la conduite à tenir

en cas de préjudice. Cette perception est confirmée par l'absence d'affichage des procédures de gestion des plaintes/réclamations constatée lors du passage de l'équipe de l'AMRTP dans les agences des fournisseurs.

Cette réalité constitue un obstacle majeur pour les utilisateurs à faire valoir leur droit en cas de préjudice subi.

Au vu des insuffisances constatées, il appartiendra de :

- Mettre en place des lignes directrices, visant à encadrer l'ensemble des procédures de gestion des plaintes et réclamations des fournisseurs de services mobile money. Ces lignes directrices devront définir des délais appropriés de traitement des plaintes ;
- Etablir des indicateurs de performance normalisés et contraignants pour les fournisseurs de services mobile money ;
- Rendre public les procédures de gestion des plaintes et réclamations, par l'affichage dans les locaux, sur les sites internet ou par tout autre moyen pour une meilleure information du consommateur ;
- Diversifier les canaux de remontée des plaintes, tels que le chat box et les vidéos interactives, pour répondre aux préférences personnelles de chacun. Le recours à l'Intelligence Artificielle (IA) demeure une opportunité pour prendre en charge en temps réel et sans interruption toutes les plaintes et réclamations soumises à l'opérateur (24h/24h) ;
- Rendre conforme aux standards internationaux les programmes de formation destinés au personnel en charge du traitement des plaintes ;
Rendre public les résultats des évaluations/audits des procédures de gestion des plaintes et réclamations des utilisateurs.

IV. Promotion des TIC et Cybersécurité

4.1. Les Journées Nationales de la Cybersécurité (JNC)

Dans le cadre du renforcement de la sécurité des infrastructures du Mali, l'AMRTP a mené une étude pour doter le pays d'une stratégie nationale de cybersécurité. Cette stratégie est en adoption au niveau du gouvernement.

Une stratégie nationale de cybersécurité doit être connue et soutenue par tous les acteurs. Une large diffusion de ses principaux axes et une sensibilisation à tous les niveaux s'avèrent nécessaire pour son adoption par tous.

La cybersécurité désigne l'ensemble des moyens utilisés pour assurer la sûreté des systèmes et des données informatiques d'une personne physique, d'une organisation, ou d'un État. C'est dans ce cadre que l'AMRTP a organisé un événement, « Journées Nationales de la Cybersécurité (JNC) », autour des enjeux de la Cybersécurité du Mali afin de sensibiliser les acteurs nationaux et d'inviter les experts internationaux dans le domaine à partager leurs expériences avec tous les maliens sur les modalités de mise en œuvre efficace.

Importance de la sensibilisation à la sécurité informatique

La sensibilisation à la sécurité informatique revêt une importance cruciale dans la protection des systèmes d'information. En enseignant aux utilisateurs les diverses menaces en ligne telles

que les logiciels malveillants, les attaques par phishing et les ransomwares, la sensibilisation permet de développer une conscience accrue des risques. Elle contribue également à renforcer la protection des données sensibles, favorise le respect des politiques de sécurité au sein des organisations, et réduit les risques d'attaques en aidant les utilisateurs à identifier et à éviter les comportements à risque.

De plus, les programmes de sensibilisation offrent une formation continue sur les nouvelles menaces et les meilleures pratiques de sécurité, garantissant que les employés restent constamment informés des évolutions de la cybersécurité. Cette approche proactive favorise une responsabilisation individuelle, car les utilisateurs comprennent l'impact de leurs actions sur la sécurité globale de l'entreprise. En fin de compte, la sensibilisation à la sécurité informatique contribue à réduire les coûts associés à la remédiation des incidents de sécurité, tout en assurant la conformité aux normes réglementaires et en renforçant la résilience face aux menaces numériques en constante évolution.

Les Journées Nationales de la Cybersécurité ont pour objectif de :

- Présenter le dispositif de cybersécurité au Mali et des organes de régulation.
- Sensibiliser les professionnels du numérique, les entreprises et le grand public sur l'importance de la compréhension des enjeux juridique et administratif au Mali.
- Analyser les défis et opportunités à venir pouvant avoir un impact sur les enjeux juridique et administratif au Mali.
- Identifier les axes d'amélioration pour le renforcement de la confiance numérique.
- Faciliter la collaboration entre les différents acteurs.
- Analyser de la politique de gouvernance de cyber sécurité de nos Etats (le cas Malien).
- Sensibiliser les acteurs sur les enjeux et renforcer la culture cyberdéfense.

Durant trois jours, l'exploration du thème de la résilience numérique du Mali a mis en lumière la stratégie nationale de cybersécurité. Les discussions ont couvert divers sujets tels que les modèles de gouvernance, la résilience des infrastructures critiques, les grandes attaques informatiques, la coopération régionale contre la cybersécurité, la gestion de l'e-réputation, la souveraineté numérique, la confiance numérique, et les enjeux juridique et administratif. D'éminents experts ont partagé leurs perspectives, et des keynotes ont enrichi l'événement.

4.2. Le Challenge Digital Mali (CDM)

Le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est un domaine en constante évolution, qui offre de nombreuses opportunités de développement économique, social et culturel.

L'usage du numérique est un facteur essentiel pour l'émergence de la société du savoir, pour la croissance économique et pour l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens.

L'AMRTP a organisé un événement d'envergure nationale, permettant aux Start Up de mettre en compétition leurs idées, dénommé « Challenge Digital Marathon » en abrégé CDM.

Le Challenge Digital Marathon s'inscrit dans une dynamique de développement d'applications et de contenus locaux. Cette initiative vise à encourager l'innovation et la créativité chez les jeunes entrepreneurs maliens, à stimuler la création de startups technologiques, à développer les compétences dans le domaine du numérique et à promouvoir les projets innovants et les talents locaux.

L'idée novatrice de cet événement est la formation d'un groupe pluridisciplinaire (développeurs, commerciaux et gestionnaires) et la mise en place d'un mécanisme de suivi pour accompagner les lauréats sur une année. Ce suivi devra permettre de murir l'idée de départ et de créer une structure pérenne.

En favorisant la co-crédation de nouvelles solutions, le CDM offre une expérience unique et interactive qui stimule la créativité et l'innovation des jeunes entrepreneurs.

Les projets suivants ont été récompensés :

- **1^{er} Groupe Sɛbɛnw (10 millions FCFA) :** plateforme numérique conçue pour simplifier l'accès aux documents administratifs au Mali. Elle permet aux utilisateurs de demander, de partager et de gérer efficacement une variété de documents officiels à partir d'une seule interface conviviale. Il répond au problème d'accessibilité aux documents administratifs au Malien éliminant les tracas liés aux déplacements et aux files d'attente.
- **2^{ème} Groupe Digipharm (8 millions FCFA) :** offre aux patients et aux utilisateurs ordinaires la possibilité de s'informer sur la disponibilité de leurs prescriptions (médicaments) dans la pharmacie la plus proche, de les acheter et les faire livrer si nécessaire. Elle permet également aux pharmacies une gestion efficace de leurs stocks tout en optimisant leurs ventes et en leur donnant plus de visibilité.
- **3^{ème} Groupe LAKANA (5 millions FCFA) :** une application mobile, permettant aux utilisateurs d'émettre des signaux de détresse en cas d'urgence, avec des fonctionnalités telles que la transmission de flux audio et vidéo en temps réel, ainsi que la localisation géographique. Lakana s'adresse à tous les citoyens désireux de contribuer à la sécurité de leur communauté, ainsi qu'aux patrouilleurs et aux commissariats chargés d'intervenir en cas d'urgence. Il répond au besoin crucial de réduire les temps de réponse en cas d'urgence, en permettant aux citoyens de signaler rapidement les incidents aux autorités compétentes, améliorant ainsi la sécurité publique et la réactivité des forces de l'ordre.

Les 3 groupes reçoivent, tout au long de l'année 2024, un accompagnement par une équipe pluridisciplinaire de formateurs et de personnes ressources afin de les aider à développer leurs compétences entrepreneuriales et à faire évoluer leurs projets numériques de manière durable. Ce plan est articulé autour de trois grands axes : « ***adaptation produit/marché, fondamentaux du management et croissance de l'entreprise*** ». Chaque axe est composé de sessions de formation et d'accompagnement spécifiques.

4.3. Forum de la Gouvernance Internet Mali (FGI Mali)

Le FGI Mali est une association apolitique et à but non lucratif, qui rassemble des groupes d'intervenants autour de questions de politique publique liées à l'Internet.

Le Mali a mis en place son forum, à l'instar des autres pays de l'Afrique, pour réfléchir sur les questions politiques d'Internet avec l'appui technique de l'AMRTP.

La deuxième assemblée Générale ordinaire du FGI s'est tenue Le mercredi 22 novembre 2023.

V. Contrôle des réseaux et infrastructures

5.1. Les Déclarations de services et demandes de ressources en numérotations et Codes USSD

a. Les numéros et les codes USSD

En 2023, l'AMRTP a pris 17 décisions de numérotation dont 7 pour les numéros verts et 10 pour les numéros courts.

Tableau 5: Liste des numéros attribués en 2023.

Ordre	SOCIETES	NUMEROS
1	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	80 00 80 80
2	La direction des Transmutations des télécommunications et de l'Informatique des Armées	80 00 81 81
3	TECHNOLOGIES 4 ALL	36 089
4	Projet Régional d'appui au pastoralisme au sahel (PRAPS 2)	80 00 22 53
5	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	80 00 82 82
6	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	36 223
7	Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE)	36 666 et 36 777
8	ALLOO CENTER MALI SARL	36 092
9	Club des amis de la Radio Islamique de Bamako (CARIB)	36 090
10	Mali Solution Numériques (MSN) SA	36 091
11	ONG DANCHURCHAD (DCA)	80 00 22 54
12	La direction des finances et du Matériel du Ministère de la Justices des Droits de l'homme	36 111
13	L'Office Central des Stupéfiants, Ministère de la Sécurité et de la Protections Civile	80 00 31 31
14	ONG OXFAM	80 00 22 56
15	COMMUNICATION AFRIQUE "COMAF" SARL	36 166
16	DIGITAL VIRGO MALI SARL	36 093 et 36 094
17	SORO SEWA SARL	36 095

Pour les codes USSD, les décisions sont au nombre de deux (02), comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6: Les codes USSD attribués en 2023.

ORDRE	SOCIETES	CODE USSD
1	ALERTIC SERVICES	#458#
2	DA-TA FLAQ'S TECHNOLOGIES INC	#459#

b. Les Déclarations de services

En 2023 l'AMRTP a accordé 10 (dix) déclarations de service dont 03 (trois) services de fournisseurs d'accès à Internet (FAI) et 07 (sept) services de fournisseurs de service à valeur ajoutée (FSVA).

Tableau 7: Les déclarations de fournisseurs de services en 2023.

Ordre	SOCIETES	SERVICES
1	SOKOF SARL	FAI
2	GLOBAL BUSINESS INTERNATIONAL (BGI)	FAI
3	ALLOO CENTER MALI SARL	SVA
4	MALI SOLUTIONS NUMERIQUES (MSN) SA	SVA
5	ONLINE BET MALI SA	SVA
6	KRISTAL AFRIK+SARL	SVA
7	HUAWEI TECNOLOGIES MALI SARL	SVA
8	TASA SARL	SVA
9	DIGITAL VIRGO MALI SARL	SVA
10	NEWTEC-MALI SARL	FAI

5.2. Le Contrôle du trafic

L'AMRTP dispose d'un système de contrôle du trafic et de lutte contre la fraude, outil très important pour les missions à lui confiées. Le Système a permis la collecte des statistiques sur les volumes des trafics voix (ON-NET, OFF-NET, International Entrant, international Sortant), les statistiques pour les SMS, les souscriptions DATA et les transactions mobiles money des opérateurs de télécommunications.

a) Les Trafic voix

a.1. Le trafic Voix ON-NET

En 2023, le trafic national ON-NET s'élève à 1 802 680 164 de minutes pour l'opérateur SOTELMA SA et à plus du triple soit 9 909 905 674 de minutes pour l'opérateur Orange Mali SA. Notons que l'opérateur Orange Mali SA a plus d'abonnés que l'opérateur SOTELMA SA, ce qui explique cette différence dans les communications ON-NET. Quant à l'opérateur ATEL SA, son total ON-NET en 2023 est estimé à 77 462 305 soit seulement une évolution de 5 millions de minutes par rapport à 2022 (72 724 253 minutes).

Au total, en 2023, les trois opérateurs ont enregistré 11 790 048 143 minutes contre 11 440 125 029 en 2022 et 10 715 094 508 minutes en 2021 de communications ON-NET.

Les détails des trafics ON-NET pour 2023 sont résumés dans le tableau suivant.

Tableau 8: Volume mensuel par opérateur du Trafic voix ON-NET en 2023.

TRAFFIC VOIX (mns) ON-NET 2023			
Mois/Opérateur	SOTELMA SA	ORANGE MALI SA	ATEL SA
Janvier	163 475 410	809 699 837	6 590 772
Février	157 351 329	745 918 890	5 673 322
Mars	174 166 586	842 162 418	6 641 174
Avril	165 271 032	828 473 990	6 646 154
Mai	166 627 659	876 861 409	6 782 927
Juin	147 718 184	871 821 416	6 646 850
Juillet	148 866 123	819 946 462	6 556 803
Aout	131 361 955	794 731 196	6 271 264
Septembre	109 820 630	793 900 430	6 198 856

Octobre	147 792 836	845 927 605	6 478 023
Novembre	139 457 066	820 067 863	6 145 189
Décembre	150 771 354	860 394 158	6 830 971
Total	1 802 680 164	9 909 905 674	77 462 305
Grand TOTAL	11 790 048 143		
Moyenne mensuelle /opérateur	150 223 347	825 825 473	6 455 192
Moyenne mensuelle/globale	982 504 012		

a.2. Le trafic voix OFF-NET

Le trafic global OFF-NET en 2023 s'élève à 4 984 904 246 minutes contre 4 826 983 845 minutes en 2022 (soit près de 160 millions de minutes d'augmentation), avec 2 434 816 458 de minutes OFF-NET pour l'Opérateur SOTELMA SA. Orange Mali SA, lui enregistre 1 974 040 475 minutes de communication OFF-NET en 2023. Quant aux abonnés d'ATEL SA, ils ont fait 576 047 313 minutes de communication OFF-NET.

Tableau 9: Volume mensuel par opérateur du Trafic voix OFF-NET

TRAFIC VOIX (mns) OFF-NET 2023			
Mois/Opérateurs	SOTELMA SA	ORANGE MALI SA	ATEL SA
Janvier	203 094 808	165 114 772	47 519 202
Février	195 556 311	153 246 679	42 642 325
Mars	216 774 949	173 864 602	48 966 730
Avril	206 100 640	170 179 331	49 210 102
Mai	215 860 984	176 235 805	50 219 746
Juin	201 681 565	175 741 999	49 997 436
Juillet	209 363 717	163 117 581	48 147 199
Aout	186 525 599	155 408 776	46 826 683
Septembre	158 522 888	153 205 113	46 850 529
Octobre	217 799 608	161 860 897	49 697 377
Novembre	205 625 608	156 229 037	45 949 849
Décembre	217 909 781	169 835 883	50 020 135
Total	2 434 816 458	1 974 040 475	576 047 313
Grand TOTAL	4 984 904 246		
Moyenne mensuelle /opérateur	202 901 372	164 503 475	48 003 943
Moyenne mensuelle/globale	415 408 687		

a.3. Le trafic Voix International Entrant

Le trafic international entrant affiche une baisse par rapport aux années précédentes. En 2023, elle s'élève à 708 663 601 minutes à contre 736 537 942 minutes en 2022 et 833 730 532 minutes en 2021. Ce trafic est reparti en 89 259 548 minutes pour la SOTELMA SA ; 617 228 545 minutes pour Orange Mali SA et 2 175 508 minutes pour ATEL SA.

La moyenne mensuelle sur l'année 2023 est de 7 438 296 de minutes pour SOTELMA SA, 51 435 712 minutes pour Orange Mali SA et 181 292 minutes pour l'opérateur ATEL SA.

Tableau 10: Volume mensuel par opérateur du Trafic voix International entrant en 2023.

TRAFIC VOIX (mns) International Entrant 2023			
Mois/Opérateurs	SOTELMA SA	ORANGE MALI SA	ATEL
Janvier	8 631 704	52 520 838	246 024
Février	4 878 338	48 060 957	208 265
Mars	2 530 238	51 955 346	215 426
Avril	9 779 790	52 992 226	211 400
Mai	9 256 648	55 302 496	202 432
Juin	8 178 657	54 616 855	212 528
Juillet	7 659 920	51 128 196	161 476
Aout	6 967 758	49 973 212	150 742
Septembre	5 938 580	48 563 983	137 336
Octobre	8 251 718	50 605 513	143 220
Novembre	8 146 174	49 573 758	137 296
Décembre	9 040 023	51 935 165	149 363
Total	89 259 548	617 228 545	2 175 508
Grand TOTAL	736 537 942		
Moyenne mensuelle /opérateur	7 438 296	51 435 712	181 292
Moyenne mensuelle/globale	59 0555 300		

a.4. Le trafic Voix International Sortant

En 2023, le volume de communication internationale sortante s'élève à 225 947 878 minutes contre 175 119 390 minutes en 2022 et 194 306 272 minutes en 2021.

Tableau 11: Volume mensuel par opérateur du Trafic voix International sortant en 2023.

TRAFIC VOIX (mns) International Sortant 2023			
Mois/Opérateurs	SOTELMA SA	ORANGE MALI SA	ATEL
Janvier	4 178 122	8 897 956	335 249
Février	2 268 491	7 547 151	285 004
Mars	1 045 359	8 325 542	334 496
Avril	4 629 657	36 460 837	364 608
Mai	4 406 372	34 418 544	336 375
Juin	4 217 589	32 956 017	351 808
Juillet	3 808 834	17 926 687	306 516
Aout	3 208 187	7 409 553	294 598
Septembre	2 758 781	6 848 991	288 099
Octobre	3 499 698	6 822 895	296 999
Novembre	3 474 404	6 407 383	279 239
Décembre	3 888 566	6 762 569	306 703
Total	41 384 060	180 784 125	3 779 694
Grand TOTAL	225 947 878		
Moyenne mensuelle /opérateur	3 448 672	15 065 344	314 975
Moyenne mensuelle/globale	18 828 990		

b. Le Trafic SMS

b.1. Les SMS ON-NET

En ce qui concerne le trafic SMS ON-NET en 2023, le cumul pour les trois opérateurs affiche une baisse et s'élève à 1 227 751 802 de SMS contre 1 407 198 269 en 2022 et 1 310 640 en 2021.

Tableau 12: Nombre mensuel de SMS ON-NET par opérateur en 2023.

SMS ON-NET 2023			
Mois/Opérateur	SOTELMA SA	ORANGE MALI SA	ATEL SA
Janvier	10 184 719	81 279 054	1 389 055
Février	5 911 820	70 686 073	1 183 390
Mars	2 978 941	81 358 001	1 446 106
Avril	11 776 499	92 707 516	1 362 250
Mai	11 154 698	108 595 226	1 454 164
Juin	10 499 511	87 732 762	1 247 546
Juillet	10 605 506	84 553 633	1 239 497
Aout	9 990 399	94 918 131	1 138 996
Septembre	8 005 482	98 651 803	1 056 893
Octobre	10 586 778	89 710 366	1 104 614
Novembre	10 835 655	100 446 114	1 141 600
Décembre	10 730 627	108 958 902	1 129 475
Total	113 260 635	1 099 597 581	14 893 586
Grand TOTAL	1 227 751 802		
Moyenne mensuelle /opérateur	9 438 386	91 633 132	1 241 132
Moyenne mensuelle/globale	102 312 650		

b.2. Les SMS OFF-NET

En 2023, le Trafic SMS OFF-NET s'élève à près de 348.528 millions de sms, dont 135 482 583 sms pour l'opérateur SOTELMA SA, 154 320 866 sms pour l'opérateur Orange Mali SA et 58 724 939 sms pour ATEL SA.

Tableau 13: Nombre mensuel de SMS OFF-NET par opérateur en 2023

SMS OFF-NET 2023			
Mois/Opérateurs	SOTELMA SA	ORANGE MALI SA	ATEL SA
Janvier	13 158 896	13 192 190	5 212 132
Février	7 574 033	11 336 227	4 445 987
Mars	3 815 426	12 481 512	5 175 536
Avril	12 861 704	12 660 784	4 982 711
Mai	12 279 707	12 326 999	5 214 864
Juin	12 279 078	13 525 250	4 952 537
Juillet	13 030 305	13 277 809	4 994 888
Aout	11 841 552	13 431 923	4 827 778
Septembre	9 648 766	13 227 315	4 611 446
Octobre	12 865 661	12 718 128	4 698 365
Novembre	13 222 189	13 155 393	4 847 353
Décembre	12 905 266	12 987 336	4 761 342
Total	135 482 583	154 320 866	58 724 939
Grand TOTAL	348 528 388		
Moyenne mensuelle /opérateur	11 290 215	12 860 072	4 893 745
Moyenne mensuelle/globale	29 044 032		

b.3. Les SMS Internationaux Entrants

En 2023, le Trafic SMS International Entrant s'élève à 231 326 924 sms pour les trois opérateurs. L'opérateur Orange Mali SA cumule à lui seul près de 92 % de ces sms avec 213 488 038 SMS. L'opérateur SOTELMA SA a quant à lui 17 141 108 de SMS et ATEL SA 116 296 SMS.

Tableau 14: Nombre mensuel de SMS international entrant par opérateur en 2023.

SMS Internationaux Entrants -2023			
Mois/Opérateurs	SOTELMA SA	ORANGE MALI SA	ATEL SA
Janvier	8 631 704	52 520 838	246 024
Février	4 878 338	48 060 957	208 265
Mars	2 530 238	51 955 346	215 426
Avril	63 810	6 376 336	3 132
Mai	87 066	6 820 112	3 321
Juin	355 480	7 690 490	2 537
Juillet	121 298	7 330 664	2 639
Aout	82 972	7 121 877	2 744
Septembre	83 234	6 879 613	2 412
Octobre	95 435	5 452 465	2 164
Novembre	103 717	6 050 750	6 770
Décembre	107 816	7 228 590	2 344
Total	17 141 108	213 488 038	697 778
Grand TOTAL	231 326 924		
Moyenne mensuelle /opérateur	1 428 426	35 581 340	116 296
Moyenne mensuelle/globale	19 277 244		

b.4. Les SMS Internationaux Sortants

En 2023, le Trafic SMS International sortant s'élève à 29 656 117 sms contre 18 408 314 de SMS en 2022. Le nombre de sms est de 4 163 562 sms pour l'opérateur SOTELMA SA, 25 092 268 sms pour l'opérateur Orange Mali SA, et 400 287 sms pour ATEL SA en 2022.

Tableau 15: Nombre mensuel de SMS international sortant par opérateur en 2023

SMS Internationaux Sortants 2023			
Mois/Opérateurs	SOTELMA SA	ORANGE MALI SA	ATEL SA
Janvier	340 279	6 735 103	44 718
Février	199 791	5 852 649	30 732
Mars	101 895	6 416 136	33 481
Avril	412 641	597 439	38 110
Mai	377 960	651 659	35 699
Juin	378 073	821 544	32 460
Juillet	434 062	945 528	32 579
Aout	364 182	647 779	29 011
Septembre	332 807	616 833	30 234
Octobre	382 887	574 189	32 933
Novembre	418 891	616 466	32 530
Décembre	420 094	616 943	27 800
Total	4 163 562	25 092 268	400 287
Grand TOTAL	29 656 117		
Moyenne mensuelle /opérateur	346 964	2 091 022	33 357
Moyenne mensuelle/globale	2 471 343		

c. Les Souscriptions et Flux DATA

En ce qui concerne les souscriptions DATA des usagers des opérateurs de télécommunications en 2023, elles s'élèvent à plus de 486 millions de Giga bytes (GB) soit plus de 100 millions de plus qu'en 2022 avec 385 millions de Giga bytes (GB). L'opérateur, Orange Mali SA, à lui seul représente 62% des souscriptions data en 2023, avec 304 411 469 GB. L'opérateur SOTELMA SA a fait 162 648 165 GB en souscriptions DATA et le reste à l'opérateur ATEL SA avec 19 501 405 GB. La moyenne mensuelle globale de souscription data en mobile en 2023 s'élève à 40 546 753 GB contre 32 088 908 GB en 2022, 19 725 438 GB en 2021, 10 043 520 GB en 2020 et 4 524 558 GB en 2019 respectivement.

Tableau 16: Les souscriptions mensuels de Data(en GB) par opérateur en 2023

Les souscriptions DATA 2023			
Mois/Opérateurs	SOTELMA SA	ORANGE MALI SA	ATEL SA
Janvier	11 452 055	22 266 988	1 365 335
Février	2 653 900	22 290 990	1 344 827
Mars	1 585 638	24 422 922	1 518 819
Avril	14 669 055	24 602 051	1 598 663
Mai	15 103 445	25 813 729	1 650 378
Juin	15 203 789	25 013 729	1 562 196
Juillet	16 668 509	25 862 720	1 715 367
Aout	17 578 813	27 232 521	1 754 174
Septembre	17 117 730	26 047 787	1 697 693
Octobre	16 986 271	27 247 811	1 782 666
Novembre	16 206 708	25 317 516	1 705 932
Décembre	17 422 252	28 292 705	1 805 355
Total	162 648 165	304 411 469	19 501 405
Grand TOTAL	486 561 039		
Moyenne mensuelle /opérateur	13 554 014	25 367 622	1 625 117
Moyenne mensuelle/globale	40 546 753		

d. Les Transactions mobile money

d.1. Les Transactions CASH-IN

Les transactions CASH-IN correspondent aux dépôts d'argent dans les comptes des abonnés au mobile money des opérateurs de télécommunications. En 2023, le montant global de l'argent déposé dans les comptes des abonnés de l'opérateur Orange Mali SA (qui représente à lui seul près de 99 % du marché du mobile money) s'élève à plus de 6 395 milliards contre 4 900 milliards de francs CFA en 2022. La moyenne mensuelle des montants déposés dans les comptes des clients de Orange Mali SA s'élève à 532.9 milliards pour l'année 2023.

Tableau 17: Les Transactions mensuelles CASH-IN (en F CFA) par opérateur en 2023.

Mobile Money CASH-IN -2023		
Mois/Opérateurs	SOTELMA SA	ORANGE MALI SA
Janvier	6 226 509 193	498 578 548 960
Février	8 760 152 996	509 104 302 333
Mars	8 984 799 532	570 661 016 468
Avril	7 354 871 217	504 602 151 162
Mai	7 956 701 679	537 105 841 330
Juin	8 270 707 124	603 545 096 212
Juillet	7 647 974 275	496 398 645 405
Aout	16 245 771 022	505 411 704 678
Septembre	16 030 120 796	501 603 977 166
Octobre	15 435 847 788	553 292 788 378
Novembre	14 747 888 206	528 714 087 183
Décembre	15 867 502 826	586 195 733 042
Total	133 528 846 654	6 395 213 892 317
Grand TOTAL	6 528 742 738 971	
Moyenne mensuelle /opérateur	11 127 403 888	532 934 491 026
Moyenne mensuelle/globale	544 061 894 914	

d.2. Les Transactions CASH-OUT

Pour les transactions CASH-OUT qui correspondent à des retraits d'argent des comptes des clients du mobile money, en 2023, elles cumulent un montant total de plus 5.511 milliards contre 4 109 milliards de francs CFA pour l'opérateur Orange Mali SA en 2022, pour une moyenne mensuelle sur l'année 2023 de 459 332 163 583 francs CFA, contre 341 134 995 390 francs CFA en 2022.

Tableau 18: Les Transactions mensuelles CASH-OUT (en F CFA) par opérateur en 2023.

Mobile Money CASH-OUT -2023		
Mois/Opérateurs	SOTELMA SA	ORANGE MALI SA
Janvier	1 532 286 139	419 261 648 814
Février	2 072 731 060	423 145 429 407
Mars	1 849 466 370	474 113 161 027
Avril	1 775 983 758	439 191 479 372
Mai	1 788 251 764	468 005 361 433
Juin	1 766 166 748	531 578 230 325
Juillet	1 791 585 365	440 492 553 626
Aout	3 599 592 728	441 492 429 248
Septembre	3 707 985 710	433 624 779 092
Octobre	3 225 695 758	476 021 451 506
Novembre	3 152 555 210	456 932 720 092
Décembre	3 738 239 912	508 126 719 053
Total	30 000 540 522	5 511 985 962 994
Grand TOTAL	5 541 986 503 516	
Moyenne mensuelle /opérateur	2 500 045 044	459 332 163 583
Moyenne mensuelle/globale	461 832 208 626	

d.3. Les Transactions Commissions

Les commissions payées/perçues pour les transactions mobiles money s'élève à 676 855 090 773 de francs CFA en 2023 pour les deux opérateurs. Orange Mali SA à lui seul cumule plus de 673 milliard de ce montant. Les détails par mois sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19: Les Commissions mensuelles (en F CFA) par opérateur en 2023.

Mobile Money Commissions -2023		
Mois/Opérateurs	SOTELMA SA	ORANGE MALI SA
Janvier	159 402 281	3 177 778 096
Février	220 707 017	3 009 967 405
Mars	197 592 264	3 442 133 050
Avril	180 683 294	68 453 063 685
Mai	161 802 260	67 701 600 438
Juin	177 252 467	85 731 347 111
Juillet	183 265 761	66 456 098 059
Aout	335 733 393	69 139 778 682
Septembre	338 981 756	70 244 611 982
Octobre	332 726 154	75 222 460 929
Novembre	329 948 864	75 503 708 540
Décembre	300 052 358	85 854 394 928
Total	2 918 147 868	673 936 942 905
Grand TOTAL	676 855 090 773	
Moyenne mensuelle /opérateur	243 178 989	56 161 411 909
Moyenne mensuelle/globale	56 404 590 898	

d.4. Les Transactions AIRTIME

Les transactions AIRTIME correspondent aux recharges par les abonnés de leur compte téléphonique à partir de leur compte mobile money. En 2022, Orange Mali SA accumule près de 232 milliards de F CFA uniquement en recharge Orange Money. Le tableau suivant résume un détail par mois des transactions AIRTIME.

Tableau 20: Les Transactions mensuelles AIRTIME (en F CFA) par opérateur en 2023.

Mobile Money AIRTIME -2023		
Mois/Opérateurs	SOTELMA SA	ORANGE MALI SA
Janvier	1 819 843 621	23 415 840 642
Février	2 343 289 958	23 082 097 692
Mars	1 928 651 406	23 712 897 532
Avril	1 873 364 842	23 739 684 020
Mai	1 964 336 956	25 247 542 303
Juin	2 019 866 323	26 266 331 634
Juillet	1 960 209 567	25 125 507 667
Aout	4 172 753 076	23 347 108 863
Septembre	4 095 798 286	22 178 837 952
Octobre	4 021 503 152	26 861 778 869
Novembre	3 703 660 460	24 049 156 885
Décembre	3 996 759 258	24 628 711 420
Total	33 900 036 905	291 655 495 479
Grand TOTAL	252 009 270 568	
Moyenne mensuelle /opérateur	2 825 003 075	24 304 624 623
Moyenne mensuelle/globale	27 129 627 699	

5.3. La qualité des services

a) La performance des réseaux de télécommunications

Basée sur les données (OMC-R) récupérées à partir des installations réseaux des opérateurs, la plateforme de contrôle continu est un système de surveillance des performances des réseaux des opérateurs de télécommunications qui donne les indicateurs clés de mesures de performance par équipementier et par technologie.

Ces résultats des indicateurs de performance des réseaux mobiles de la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023 sont donnés par opérateur et par réseau (technologie). Le résultat par technologie est le résultat global des équipements constituant respectivement les réseaux de l'opérateur. Rappelons que les réseaux de SOTELMA-SA et d'Orange Mali Sa sont constitués d'équipements Huawei et Nokia et ceux d'ATEL Mali SA uniquement de Huawei.

1. MOOV AFRICA MALITEL

i. Réseau Global 2G

Tableau 21: Indicateur de Performance du réseau 2G Moov Africa Malitel en 2023

Indicateurs de performances KPI	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai.	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
CSSR (%) (≥97)	93,6	93,75	98,12	97,72	97,1	97,68	97,73	98,19	97,86	97,71	97,41	96,27
CDR (%) (≤2)	0,8	0,79	0,74	0,76	0,77	0,79	0,81	0,76	0,87	0,85	0,89	1,41
HOSR(%) ≥97	96,72	97,07	97,31	97,32	97,15	97,38	97,24	97,38	97,26	97,18	97,11	95,58

Comme le montre le tableau ci-dessus, durant l’année 2023, sur le réseau 2G de Moov-Africa Malitel :

- L’indicateur taux de succès d’initiation d’appel CSSR est conforme durant toute la période excepté les mois de janvier et février ;
- L’indicateur taux de coupure d’appel CDR est maintenu conforme ;
- L’indicateur taux de succès changement intercellulaire HOSR est conforme durant toute la période excepté les mois de janvier et décembre.

Les graphes ci-après montrent respectivement l’évolution des indicateurs CSSR, CDR et HOSR durant ladite période.

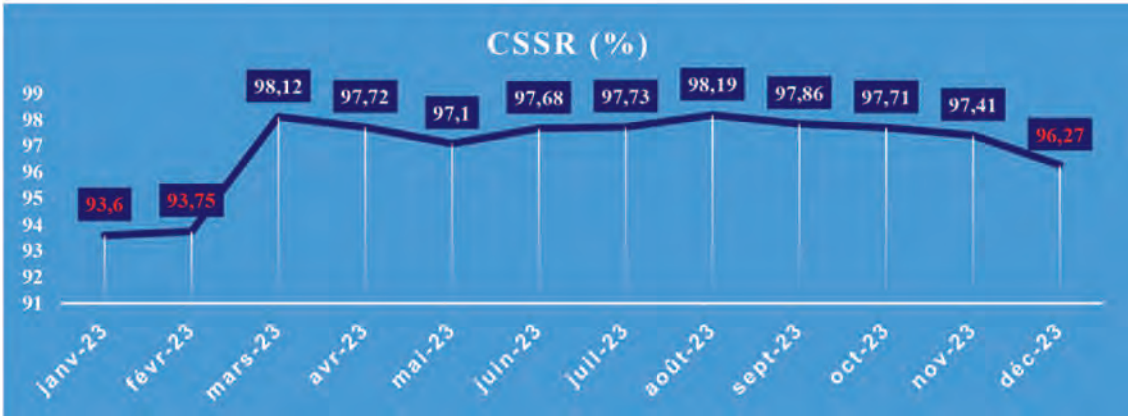


Figure 10: CSSR, mensuel Réseau 2G Moov Africa en 2023.

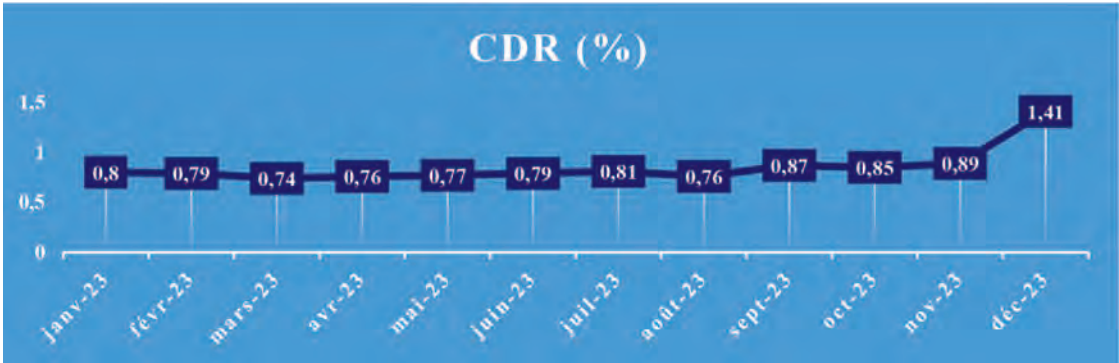


Figure 11: CDR mensuel (%), Réseau 2G Moov Africa en 2023.

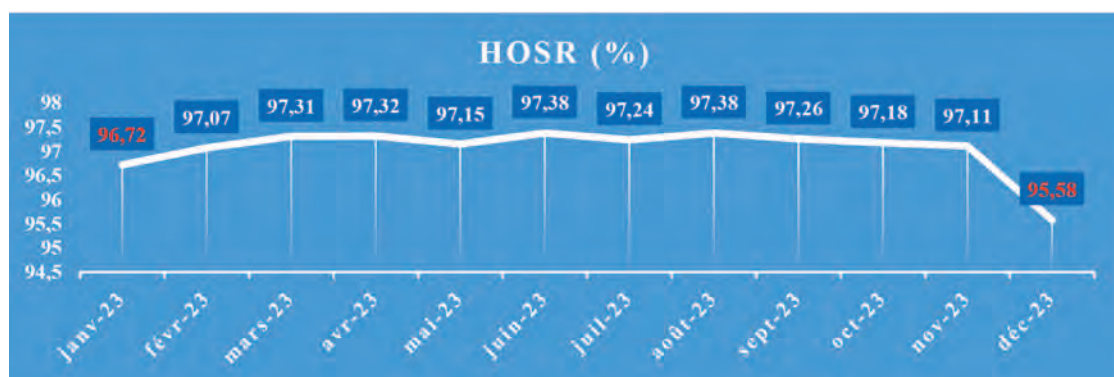


Figure 12: HOSR mensuel(%), Réseau 2 G Moov Africa en 2023.

ii. Réseau Global 3G

Tableau 22 : Indicateur clé de performance du réseau 3G de Moov Africa Malitel en 2023.

Indicateurs de performances KPI 3G	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai.	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
CSV CSSR (%) (≥ 97)	97,8	97,56	97,86	98,61	98,51	98,66	99,15	99,39	99,26	98,53	97,16	97,02
PS CSSR (%) (≥ 97)	95,39	95,4	94,77	95,78	97,87	97,9	98,72	99,01	99,03	98,51	97,62	97,29
CSV CDR (%) (≤ 2)	0,18	0,25	0,2	0,22	0,21	0,31	0,16	0,12	0,19	0,18	0,22	0,18
PS CDR (%) (≤ 2)	1,07	1,12	1,05	1,3	1,29	1,17	1	0,93	0,87	0,95	1,11	0,9
SOFT HOSR (%) (≥ 97)	99,79	99,73	99,75	99,75	99,72	99,69	99,69	99,64	99,69	99,63	99,57	99,69
CS HOSR (%) (≥ 97)	97,52	97,49	97,25	97,36	97,44	97,5	97,54	97,44	97,1	96,98	96,95	96,59
PS HOSR (%) (≥ 97)	96,57	96,51	94,8	95,32	96,58	96,86	97,04	96,78	96,4	96,24	96,01	93,8

Durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le réseau 3G de Moov Africa a enregistré les indicateurs suivants :

- Le taux d'initialisation d'appel en CS est resté conforme ;
- Le taux d'initialisation d'appel en PS est conforme durant toute la période excepté les mois de janvier, février, mars et avril ;
- Les taux de coupure d'appel CDR (CS et PS) sont maintenus conformes durant ladite période ;
- Le taux de succès de changement intercellulaire en soft est maintenu conforme pour toute la période ;
- Le taux de succès de changement intercellulaire en CS est maintenu conforme excepté les mois d'octobre, novembre et décembre ;
- Le taux de succès de changement intercellulaire en PS n'est pas respecté durant toute la période excepté juillet.

Les graphes ci-après montrent respectivement l'évolution des indicateurs cités ci-haut durant ladite période.

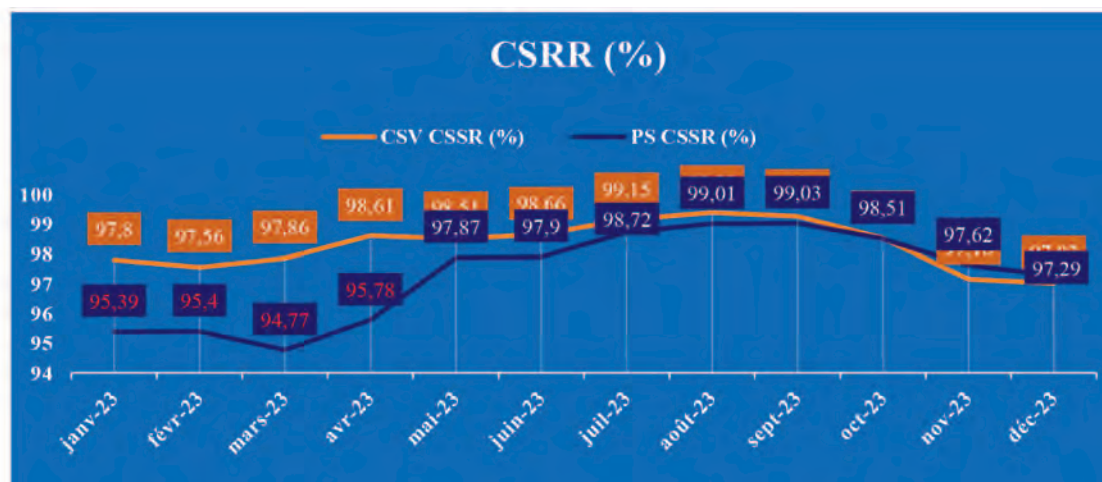


Figure 13: CSRR mensuel(%), réseau 3G Moov Africa Malitel en 2023.

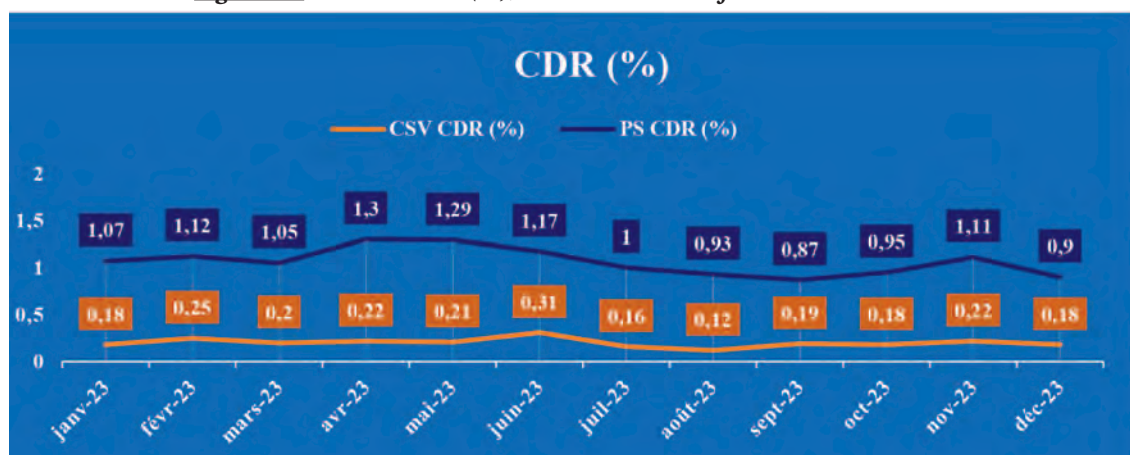


Figure 14: CDR mensuel (%), réseau 3G Moov Africa Malitel en 2023.

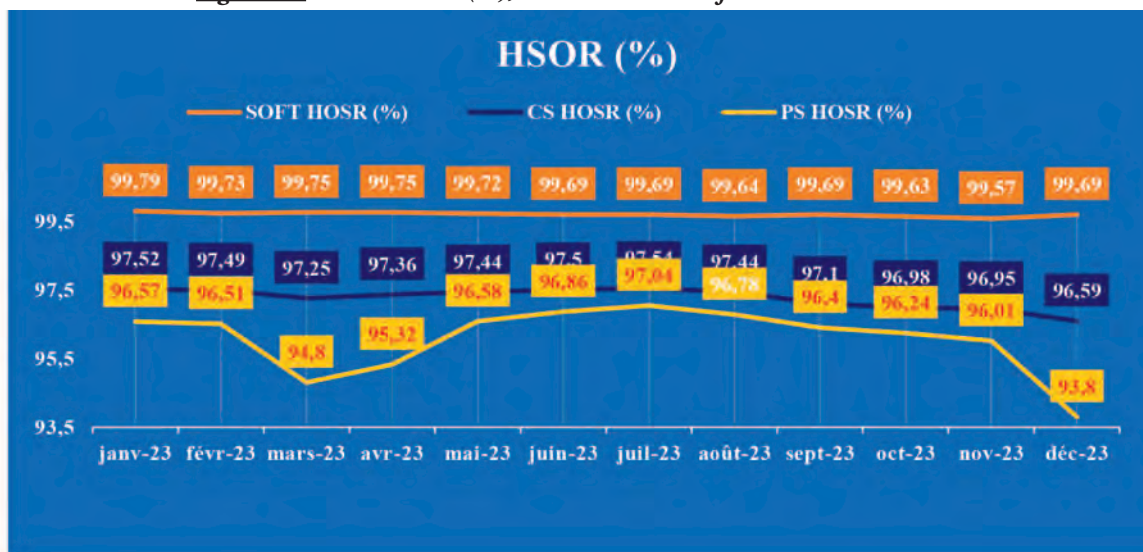


Figure 15: HSOR mensuel(%), réseau 3G Moov Africa en Malitel 2023.

iii. Réseau Global 4G

Comme le montre le tableau ci-dessus, courant toute la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, l'ensemble des principaux indicateurs de performance du réseau 4G de Malitel respectent les différents seuils fixés excepté l'indicateur RRCDR pour la période allant de février à décembre.

Tableau 23: Indicateur de performance mensuel, réseau 4G Moov Africa Malitel en 2023.

Indicateurs de performances KPI 4G	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai.	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
SRRRCSSR (%) (≥98)	99,35	99,31	99,21	99,2	99,08	99	98,89	99,1	99,18	99,17	98,91	99,4
ERABSSR (%) (≥98)	99,4	99,36	99,16	99,15	99,34	99,23	99,42	99,51	99,58	99,57	99,46	99,39
RRCDR (%) (≤ 2)	1,9	2,01	2,2	2,45	2,59	2,66	2,3	2,57	3,12	3	3,35	7,98
ERABDR (%) (≤ 2)	0,54	0,57	0,53	0,51	0,58	0,59	0,61	0,56	0,54	0,55	0,61	0,52
INTRA FREQ- HOOUTSR (%) (≥97)	99,74	99,73	99,73	99,72	99,69	99,72	99,74	99,75	99,69	99,67	99,63	99,63
DLTHROUGHPUT (Mbit/s) (≥5)	15,36	15,35	15,31	15,29	15,28	15,22	14,83	14,61	14,66	14,6	14,8	15,09
ULTHROUGHPUT (Mbit/s) (≥0,512)	1,08	1,09	1,1	1,11	1,12	1,14	1,14	1,1	1,12	1,12	1,15	1,2

Les graphes ci-après montrent respectivement l'évolution des indicateurs suscités durant ladite période.

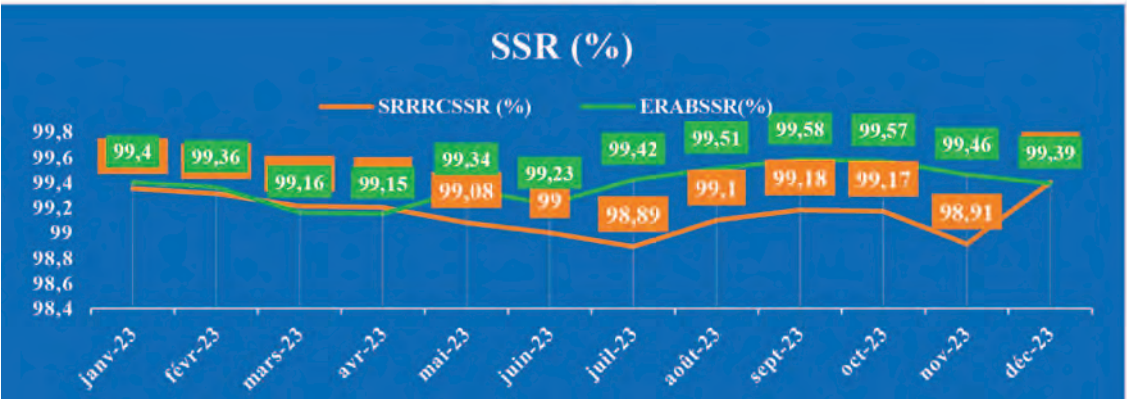


Figure 16: SSR mensuel(%), réseau 4G de Moov Africa Malitel en 2023.

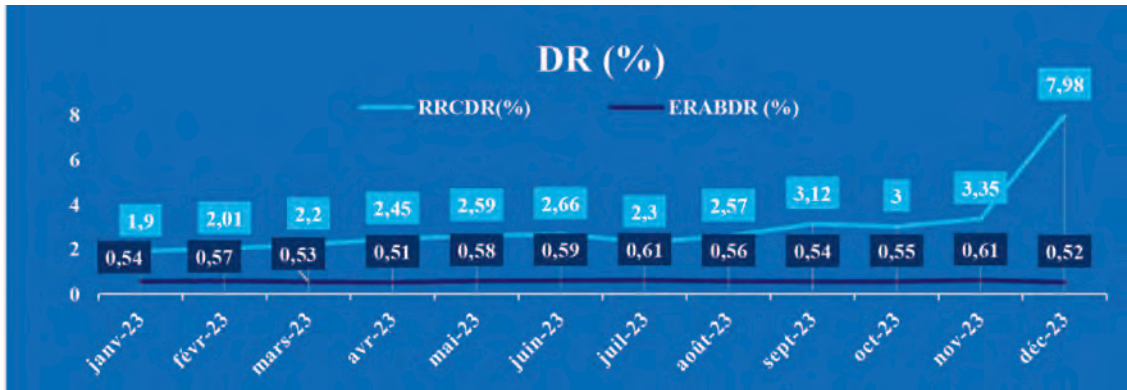


Figure 17: DR mensuel (%), réseau 4G Moov Africa Malitel en 2023.

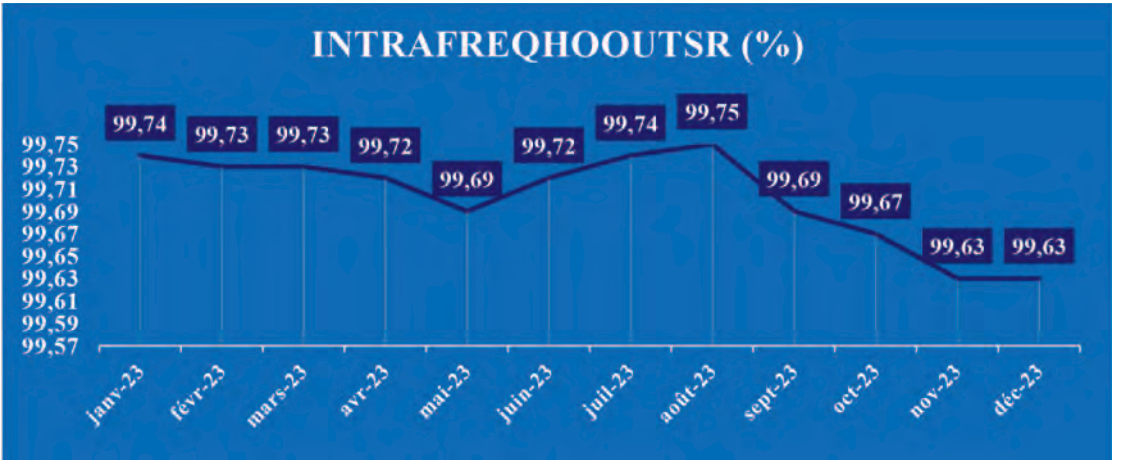


Figure 18: INTRAFREQHOOUTSR mensuel (%), réseau 4G Moov Africa Malitel en 2023.

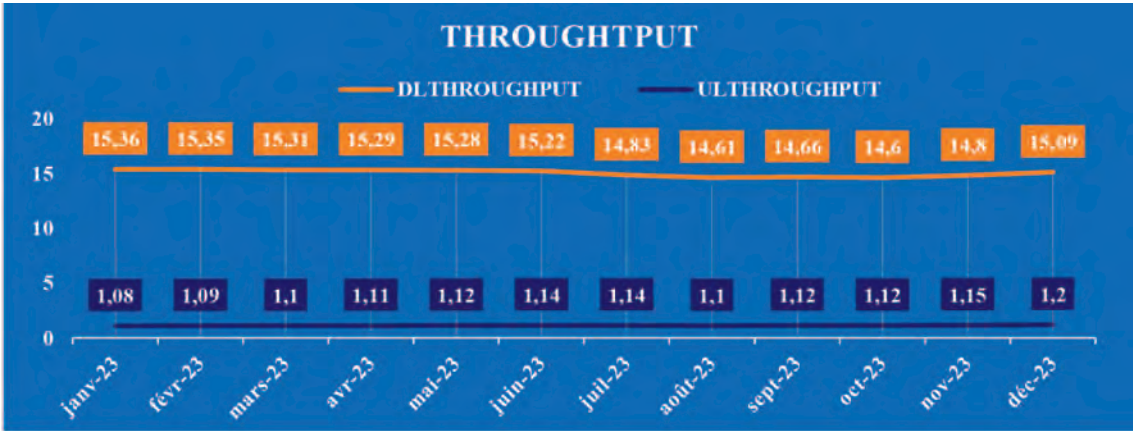


Figure 19: Bande passante, réseau 4 G Moov Africa Malitel 2023.

2. ORANGE Mali S.A
i. Réseau Global 2G

Comme le montre le tableau ci-dessus, durant l’année 2023, sur le réseau 2G de ORANGE Mali :

L’indicateur taux de succès d’initiation d’appel CSSR est maintenu conforme durant toute la période ;

L’indicateur taux de coupure d’appel CDR est maintenu conforme durant toute la période ;

L’indicateur taux de succès changement intercellulaire HOSR est resté non conforme au seuil fixé dans son cahier des charges durant toute la période.

Tableau 24: Indicateur clé de performance mensuel, réseau 2G Orange Mali Sa en 2023.

Indicateurs de performances KPI (2023)	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai.	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
CSSR (%) (≥98)	99	98,74	99,18	99,19	99,3	99,13	99,42	99,35	99,22	99,02	98,97	99,12
CDR (%) (≤ 2)	0,35	0,34	0,33	0,32	0,39	0,39	0,42	0,44	0,47	0,45	0,44	0,37
HOSR (%) (≥97)	96,84	96,7	96,65	96,77	96,58	96,64	96,68	96,45	96,36	96,16	96,14	96,23

Les graphes ci-après montrent respectivement l'évolution des indicateurs suscités durant ladite période.



Figure 20: CSSR mensuel(en %), réseau 2G Orange Mali Sa en 2023.

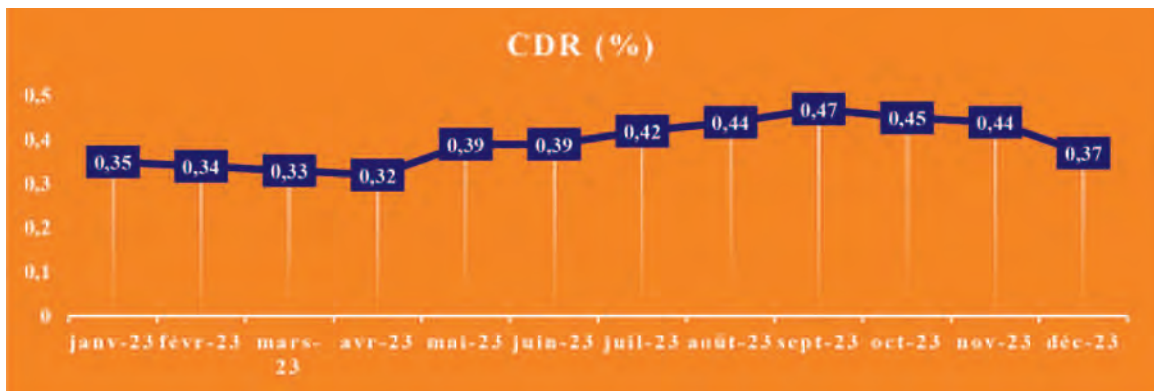


Figure 21: CDR mensuel(%), réseau 2G Orange Mali Sa en 2023.

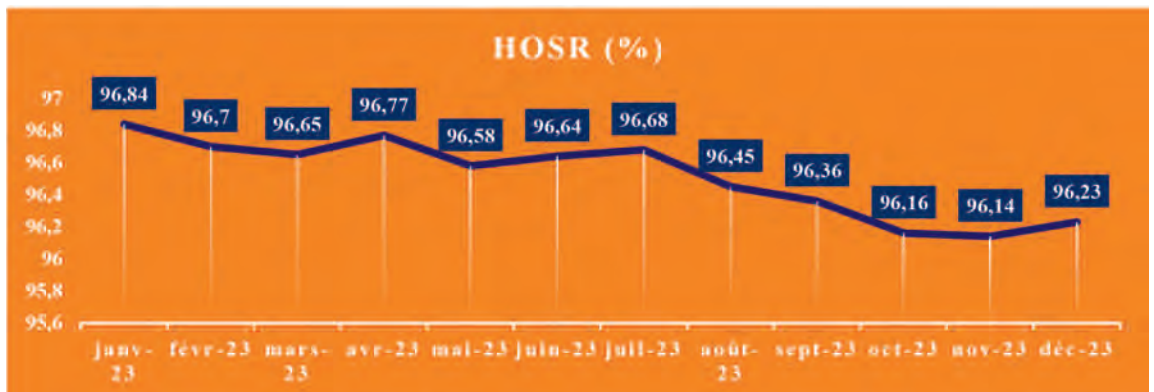


Figure 22: HOSR mensuel(%), réseau 2G Orange Mali Sa en 2023.

ii. Réseau Global 3G

Durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le réseau 3G de Orange Mali a enregistré les indicateurs suivants :

- Les taux d'initialisation d'appel (CS et PS) qui sont conformes au seuil fixé pour toute la période ;
- Les taux de coupure d'appel CDR (CS et PS) qui sont maintenus conformes durant ladite période ;

- Le taux de succès de changement intercellulaire en soft est conforme pour toute la période.
- Les taux de changement intercellulaire (CS et PS) sont restés non conformes au seuil fixé durant toute la période.

Indicateurs de performances KPI 3G (2023)	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai.	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
CSV CSSR (%) (≥ 98)	99,72	99,64	99,73	99,68	99,67	99,66	99,66	99,69	99,69	99,7	99,71	99,79
PS CSSR (%) (≥ 98)	99,58	99,53	99,58	99,48	99,53	99,49	99,45	99,51	99,52	99,52	99,55	99,6
CSV CDR (%) (≤ 2)	0,08	0,07	0,06	0,07	0,08	0,07	0,08	0,08	0,08	0,09	0,08	0,07
PS CDR (%) (≤ 2)	0,28	0,3	0,27	0,27	0,3	0,31	0,35	0,35	0,34	0,33	0,34	0,31
SOFT HOSR (%) (≥ 97)	99,78	99,81	99,83	99,82	99,82	99,82	99,81	99,81	99,8	99,82	99,85	99,86
CS HOSR (%) (≥ 97)	96,45	96,35	96,31	96,35	96,22	96,19	96,11	96,11	96,03	95,81	95,48	95,4
PS HOSR (%) (≥ 97)	45,04	42,14	60,61	68,7	71,56	71,46	77,61	65,46	64,1	55,51	49,26	59,63

Les graphes ci-après montrent l'évolution des indicateurs cités ci-haut durant ladite période.

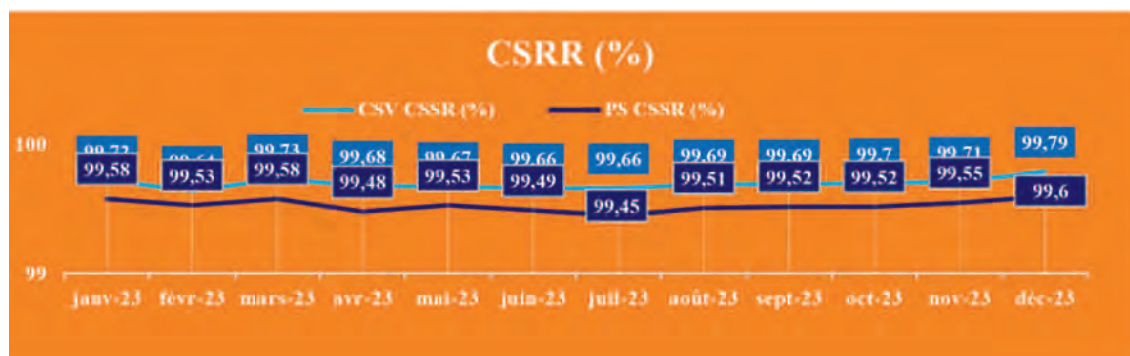


Figure 23: CSRR mensuel (%), réseau 3G Orange Mali Sa en 2023.

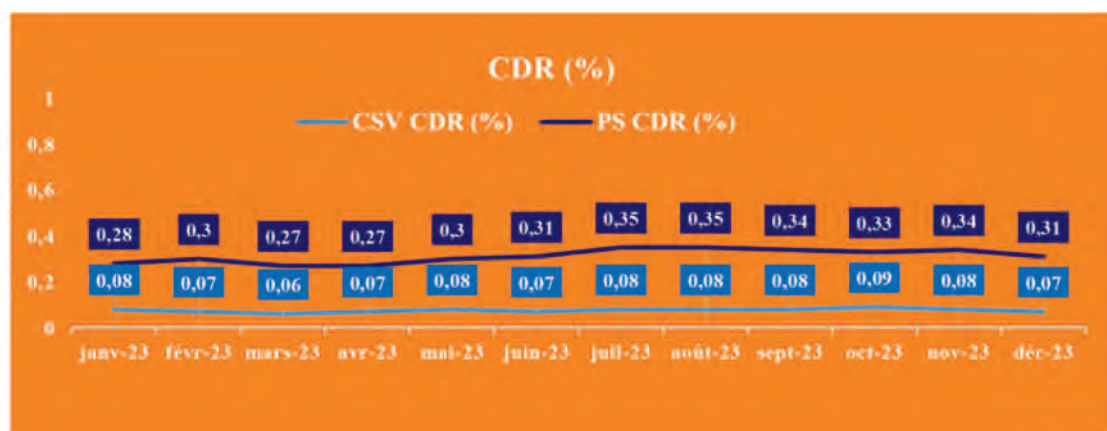


Figure 24: CDR mensuel(%), réseau 3G de orange Mali Sa en 2023.

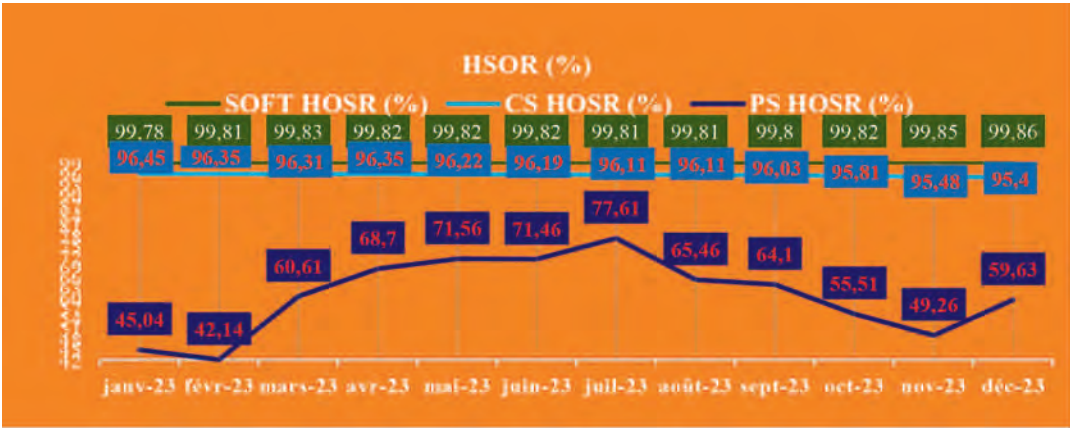


Figure 25: HSOR mensuel(%), réseau 3G Orange Mali Sa en 2023.

iii. Réseau Global 4G

Comme le montre le tableau ci-dessous, durant l’année 2023, l’ensemble des indicateurs clés de performance du réseau 4G de Orange Mali sont maintenus conformes aux différents seuils fixés.

Tableau 25: Indicateurs Clé e performance réseau 4G Orange Mali Sa en 2023.

Indicateurs de perfor- mances KPI GL 4G (2023)	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai.	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
SRRRCSSR (%) (≥98)	99,94	99,94	99,94	99,94	99,94	99,94	99,93	99,93	99,92	99,91	99,9	99,88
ERABSSR (%) (≥98)	99,85	99,82	99,8	99,82	99,82	99,81	99,82	99,83	99,81	99,79	99,83	99,86
RRCDDR (%) (≤2)	0,48	0,44	0,47	0,44	0,47	0,47	0,51	0,53	0,53	0,57	0,65	0,68
ERABDDR (%) (≤2)	0,04	0,04	0,05	0,04	0,05	0,05	0,06	0,05	0,06	0,07	0,06	0,07
INTRAFREQHOOUTSR (%) (≥97)	99,79	99,81	99,81	99,81	99,82	99,81	99,8	99,78	99,79	99,82	99,84	99,84
DLTHROUGHPUT (Mbit/s) (≥5)	19,83	19,7	19,94	20,36	20,55	20,31	20,49	20,52	20,3	20,41	20,2	20,33
ULTHROUGHPUT (Mbit/s) (≥0,512)	2,17	2,19	2,18	2,2	2,27	2,23	2,23	2,17	2,13	2,14	2,16	2,24

Les graphes ci-après illustrent l’évolution des indicateurs cités ci-haut durant ladite période.

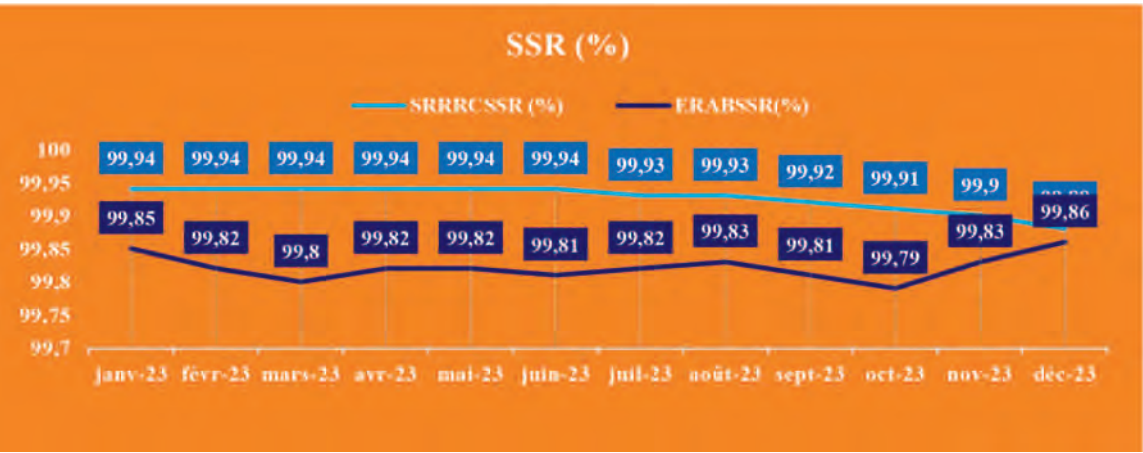


Figure 26: SSR mensuel(%), réseau 4G Orange Mali Sa en 2023.



Figure 27: DR mensuel(%), réseau 4 G Orange Mali Sa en 2023.

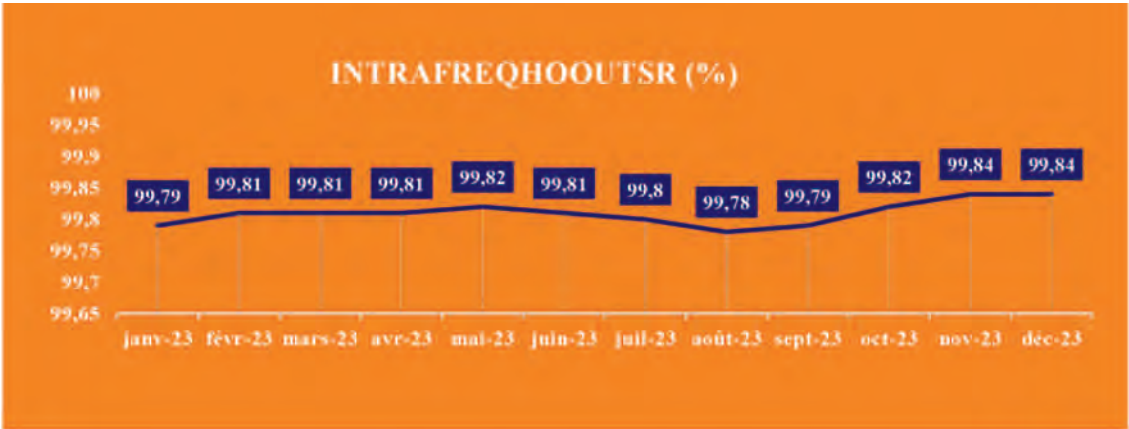


Figure 28: INTRAFREQHOOUTSR mensuel(%), réseau 4G Orange Mali Sa en 2023.

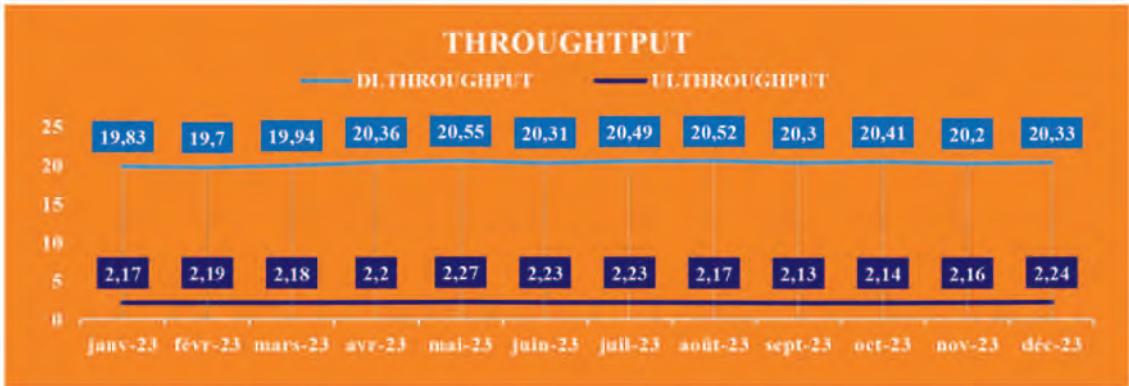


Figure 29: TROUGHPUT mensuel(%), réseau 4G Orange Mali Sa en 2023.

3. TELECEL
i. Réseau Global 2G

Comme le montre le tableau ci-dessus, durant l’année 2023, sur le réseau 2G de TELECEL:

- L’indicateur taux de succès d’initiation d’appels CSSR est maintenu conforme durant toute la période ;

- L'indicateur taux de coupure d'appel CDR est maintenu conforme durant toute la période ;
- L'indicateur taux de succès changement intercellulaire HOSR est resté non conforme durant toute la période.

Indicateurs de performances KPI	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai.	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
CSSR (%) (≥97)	99,63	99,73	99,7	99,74	99,71	99,14	99,13	99,38	99,59	99,75	99,74	99,69
CDR (%)	0,45	0,41	0,4	0,43	0,45	0,48	0,5	0,51	0,48	0,43	0,43	0,42
HOSR (%) (≥97)	96,61	96,89	97,02	97,03	96,91	96,63	96,54	96,54	96,7	96,91	96,82	96,81

Les graphes ci-après illustrent l'évolution durant ladite période des indicateurs cités ci-haut.

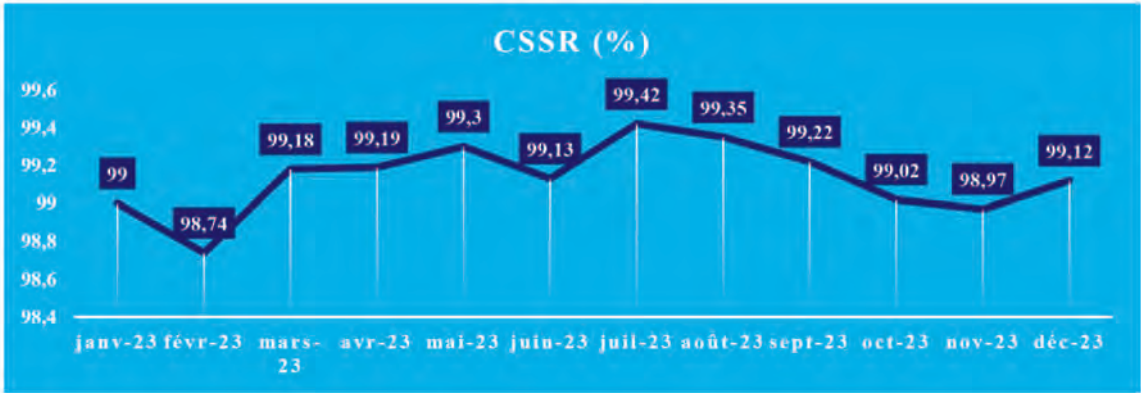


Figure 30: CSSR mensuel (%), réseau 2G Télécel en 2023.

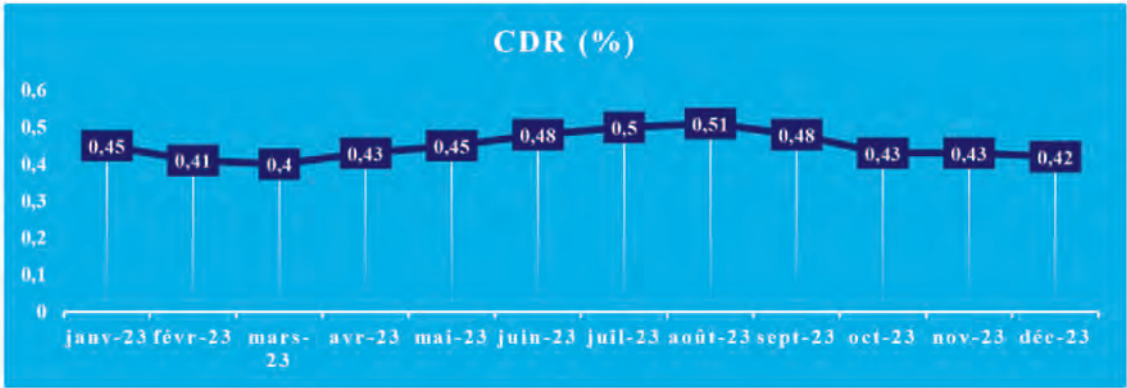


Figure 31: CDR mensuel(%), réseau 2G Télécel en 2023.

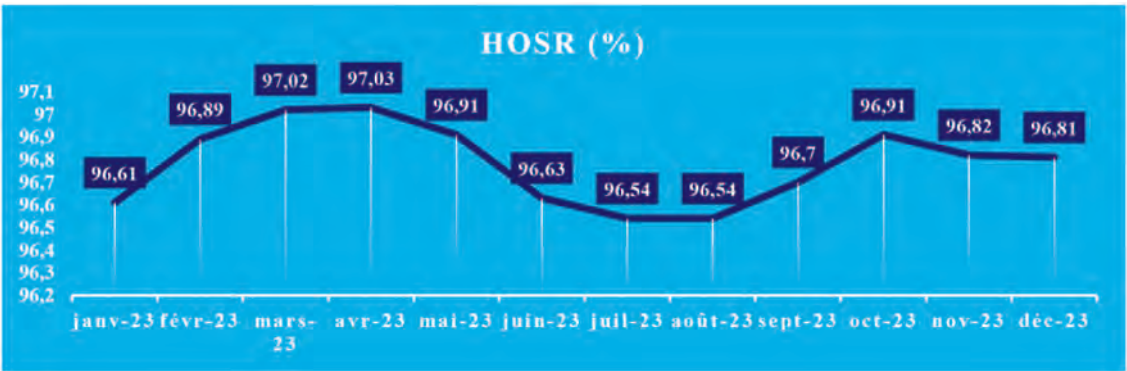


Figure 32: HOSR mensuel(%), réseau 2G Télécel en 2023.

ii. Réseau Global 3G

Durant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023, tous les indicateurs clés de performance du réseau 3G de TELECEL sont maintenus conformes aux différents seuils fixés excepté l'indicateur taux de changement intercellulaire en PS qui n'a pas atteint le seuil fixé de 97% courant l'année 2023.

Indicateurs de performances KPI 3G	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai.	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
CSV CSSR (%) (≥ 97)	99,5	99,02	97,86	97,55	99,44	99,54	99,28	99,2	99,05	99,33	99,23	99,04
PS CSSR (%) (≥ 97)	99,31	98,75	98,19	97,89	99,39	99,41	99,35	99,31	99,05	99,18	99,03	98,92
CSV CDR (%)	0,24	0,22	0,21	0,22	0,24	0,25	0,27	0,28	0,28	0,25	0,25	0,24
PS CDR (%)	0,34	0,32	0,31	0,32	0,35	0,34	0,37	0,37	0,41	0,37	0,39	0,38
SOFT HOSR (%) (≥ 97)	99,92	99,93	99,93	99,93	99,93	99,93	99,93	99,93	99,92	99,92	99,92	99,92
CS HOSR (%) (≥ 97)	97,96	97,98	97,97	97,94	98,06	98,01	97,94	98	98,06	98,09	98,15	98,11
PS HOSR (%) (≥ 97)	85,97	85,9	85,65	85,28	84,76	83,62	83,57	83,51	84,01	84,82	83,63	83,51

Les graphes ci-après montrent l'évolution des indicateurs cités ci-haut durant ladite période.

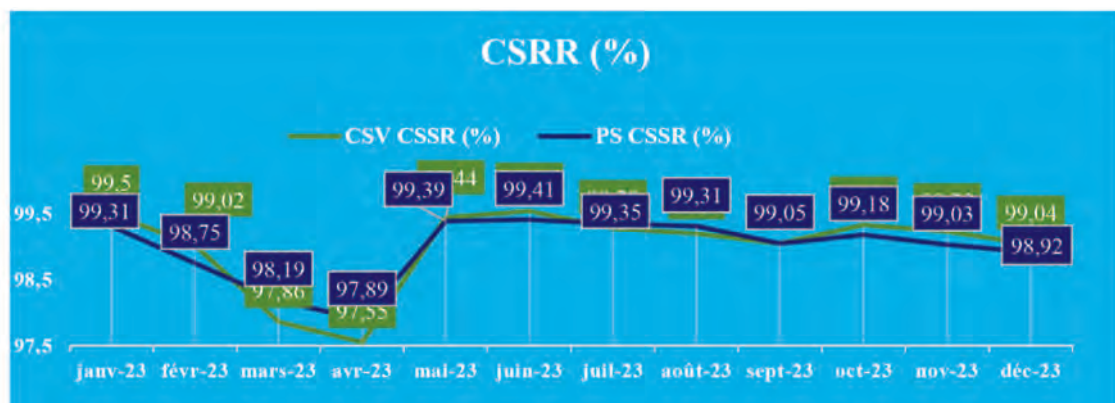


Figure 34: CSRR mensuel(%), réseau 3G Télécel en 2023.

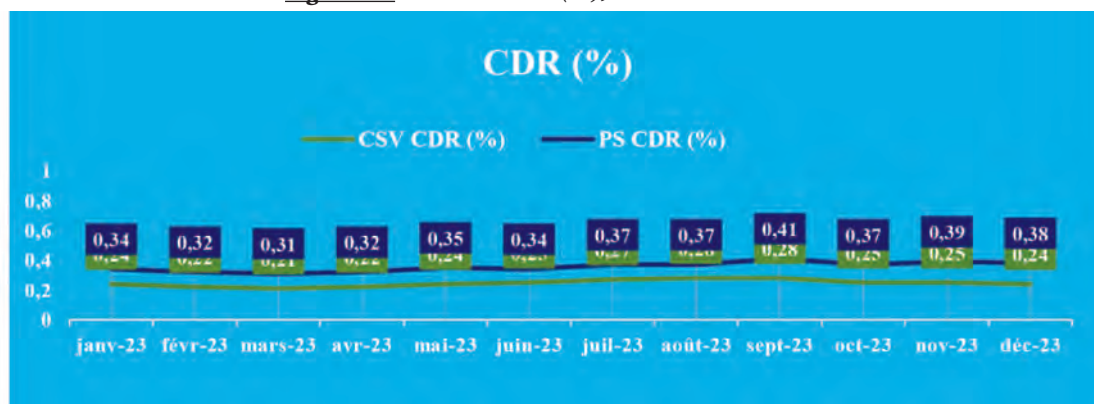


Figure 33: CDR mensuel, réseau 3G Télécel en 2023.

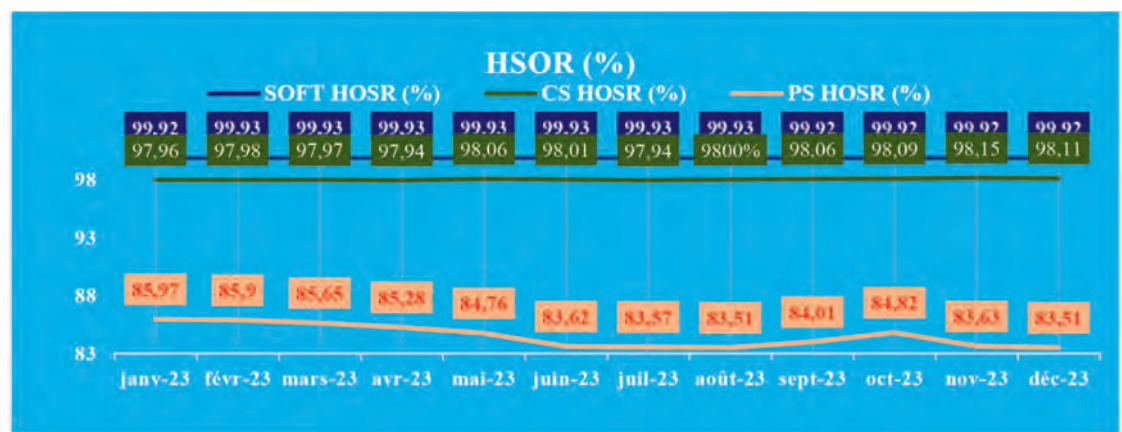


Figure 33: CDR mensuel, réseau 3G Télécel en 2023.

4. Les Cellules Inactives

Pour le mois de décembre 2023, le système a relevé des cellules sur lesquelles il n’y a pas eu de trafic. Comme le montre le tableau ci-après, il s’agit de :

- 251 cellules 2G pour Moov Africa Malitel ;
- 380 cellules 3G pour Moov Africa Malitel ;
- 308 cellules 4G pour Moov Africa Malitel ;
- 644 cellules 2G pour Orange Mali sa ;
- 1606 cellules 3G pour Orange Mali sa ;
- 844 cellules 4G pour Orange Mali sa ;
- 54 cellules 2G pour TELECEL Mali SA ;
- 90 cellules 3G pour TELECEL Mali SA.

Tableau 26 : Sites OFF par opérateur en 2023.

Opérateurs	2G		3G		4G	
	Total	Off	Total	Off	Total	Off
MOOV Africa Malitel	1977	251	11575	380	6162	308
Orange Mali Sa	10319	644	23878	1606	11621	844
Télécel	858	54	2340	90	N/A	

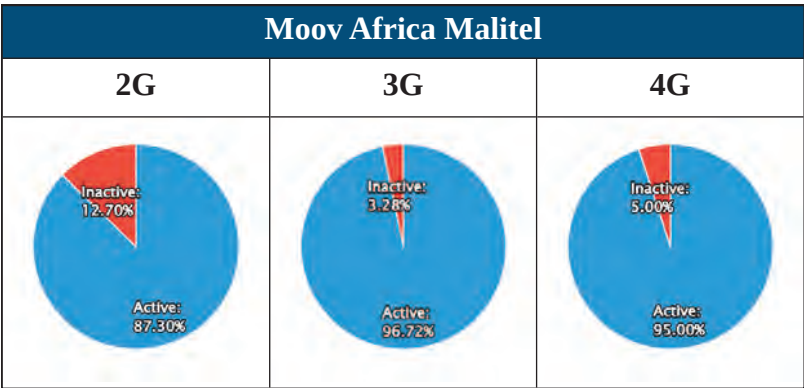


Figure 36: Pourcentage de sites OFF par technologie, Moov Africa Malitel en 2023

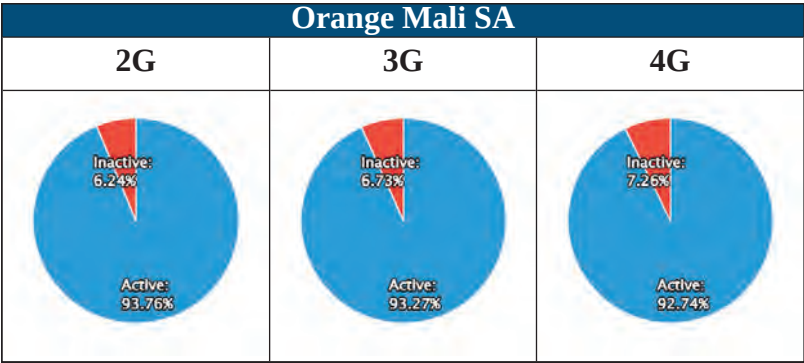


Figure 37: Pourcentage de Sites OFF par technologie, Orange Mali Sa en 2023.

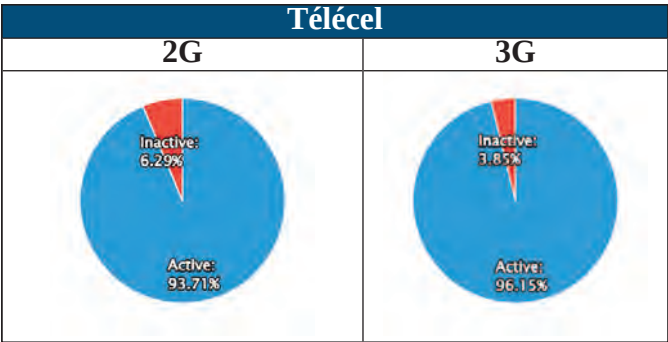


Figure 38: Pourcentage de Sites OFF par technologie, Télécel en 2023.

VI. Régulation et promotion du secteur postal :

En 2023, l’AMRTP a été active sur le chantier du secteur postal tant au plan national qu’inter-national.

Au plan national, il s’est agi de suivre le processus d’élaboration des textes réglementaires facilitant la régulation. Cela a abouti en décembre 2023 à l’adoption de deux arrêtés interministériels importants qui ont ouvert la voie au droit d’entrée sur le marché à travers la licence simple et la licence globale.

Aussi, en collaboration avec les opérateurs et les associations de consommateurs, l’AMRTP a organisé la journée mondiale de la Poste autour des stands ouverts au public pour mieux découvrir les opérateurs, leurs produits et leurs services. Aussi, l’AMRTP a honoré le Mali en accueillant le Conseil d’Administration de la CPEAO.

6.1. Célébration de la Journée Internationale de la Poste en 2023

Les acteurs du secteur postal, afin de donner un sens et une force à leur collaboration et à leur unité, ont instauré une journée mondiale des postes.

Cette journée leur permet, sur la base d’une thématique retenue et conforme à la stratégie mondiale, de débattre des défis importants et des enjeux du secteur.

La journée, permet, entre autres, à chaque pays de célébrer les postes et les postiers pour leur immense contribution au développement du pays et faire des recommandations pertinentes qui renforcent le rôle du secteur dans l'inclusion sociale, financière et économique.

Le Mali ne fait pas exception à la règle. Il organise, régulièrement depuis quelques années, une activité de célébration.

Pour l'année 2023, dont le thème fixé est : « Unis pour la confiance : Collaborer pour un avenir Sûr et Connecté », les acteurs ont voulu innover en mettant l'accent sur la découverte et la connaissance des acteurs postaux, à travers leurs produits et services.

La journée mondiale de la poste, organisée par l'Autorité malienne de Régulation des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes (AMRTP), en collaboration avec l'ensemble de l'écosystème postal : Autorités Gouvernementales, opérateur postal désigné, LA POSTE, opérateurs postaux privés et associations de consommateurs (usagers), est une formidable l'occasion pour l'ensemble des acteurs du secteur de poser les diagnostics, analyser les difficultés et faire des propositions.

Cette Journée de la poste offre à l'AMRTP et aux autres parties prenantes dont le ministère en charge des postes, l'opportunité d'offrir un espace de dialogue, d'échanges, sur les problèmes et défis auxquels est confronté le secteur postal malien.

Une dizaine de stands d'exposition ont été dressés pour mettre en relief la diversité et la richesse des offres et symboliser « la Confiance et le principe vital de la vie », à travers les couleurs bleues et rouges.

Les opérateurs qui ont animé lesdits stands aux côtés de l'AMRTP sont : LA POSTE du MALI, AGL Mali, GKS, DHL, GLOPAX/EHS, FEDEX, City Messenger et ADS.

Le lancement de la journée, placé sous le haut patronage du Premier ministre, chef de Gouvernement, a vu la présence de 05 autres membres du gouvernement aux côtés celui de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration.

A la fin de l'événement, de nombreuses recommandations ont été faites dont les principales sont :

- Moderniser l'infrastructure postale et améliorer la connectivité de nos bureaux ;
- Renforcer la sécurité des envois car la modernisation de l'infrastructure postale devrait s'accompagner de la prise en compte de la sécurité des envois. ;
- Développer les services financiers et promouvoir de nouveaux services et produits postaux ;
- Promouvoir le E-commerce permettant aux entreprises et aux consommateurs d'accéder facilement aux services en ligne et de participer à un commerce de plus en plus dynamique et qui n'est plus l'apanage des citoyens ;
- Consolider la confiance entre d'une part les opérateurs postaux et les populations et d'autre part entre les opérateurs et des partenaires financiers et techniques qui ambitionnent d'investir dans le secteur.

6.2. Conseil d'Administration de la Conférence des Postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO)

Avant cette activité annuelle, le Mali, sous la conduite du ministère, de l'AMRTP et de LA POSTE, a abrité, du 25 au 28 avril 2023 la 5^{ème} session ordinaire du Conseil d'Administration de la Conférence des Postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CPEAO) à Bamako : « pour le renouveau et le développement des postes ouest africaines »

La session qui a vu la participation de 15 États de l'Afrique de l'Ouest a eu à examiner, entre autres, le rapport du président sortant du Conseil d'administration, le rapport financier du Secrétaire exécutif, le rapport de l'auditeur externe, le plan d'actions (revue des projets) 2021-2025, la signature d'un protocole d'accord avec l'Ecole Multinationale Supérieure des Postes d'Abidjan (EMSP) et la demande d'adhésion de la Mauritanie à la CPEAO.

Les autres composantes de l'activité postale se sont déroulées à l'international au niveau africain et au niveau mondial. Dans le chapitre consacré à la coopération internationale, nous pouvons noter la participation de l'AMRTP, au nom du Mali au Congrès extraordinaire de l'UPU, tenu à Riyad, aux sessions du Conseil d'Administration de l'UPU ainsi qu'au Conseil d'Administration de l'UPAP, toutes tenues en 2023.

VII. Activités liées aux Usagers/Consommateurs

7.1. Forum des consommateurs 2023

L'Autorité malienne de Régulation des Télécommunications des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes (AMRTP), en partenariat avec les associations de consommateurs du Mali, a tenu le Mercredi 15 novembre 2023, à Sikasso, le Forum AMRTP-Associations de consommateurs au titre de l'année 2023.

Depuis 2010, l'AMRTP a créé un cadre de discussions et d'échanges avec les acteurs, particulièrement, les consommateurs. Ces cadres d'échanges s'organisent autour des thèmes choisis ou proposés, portant sur les préoccupations récurrentes des consommateurs ou des perspectives dans les domaines des Télécommunications, des Technologies de l'Information et de la Communications et des Postes.

Après plus de dix (10) ans d'existence du forum et après constat de l'absence du partage d'information, l'AMRTP a proposé en partenariat avec les Associations de délocaliser le forum dans les villes à l'intérieur du Pays. Après une mission de prospection, la combinaison des indices a fait porter le choix sur Sikasso. Parmi les indices, il faut noter le nombre des abonnés, Sikasso est la deuxième région et reste l'une des plus importantes en matière de flux du trafic et de l'exploitation des services en général.

Ont pris part à ce Forum, l'ensemble des acteurs du secteur des Télécommunications des Technologies de l'Information et de la Communications et des Postes, ainsi que des représentants des organes de l'administration de l'Etat.

Les associations des consommateurs et les associations partenaires de la mairie de Sikasso ont également pris part à l'événement.

Le thème du dit forum portait sur « *Le Régulateur : la protection des consommateurs et le développement du marché des télécommunications/TIC et des Postes* ».

Ainsi, aux termes des travaux, les participants ont encouragé l'AMRTP à continuer cette initiative de forum délocalisé. Ils ont formulé les recommandations suivantes :

- Sensibiliser et éduquer les usagers des services des Télécommunications des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes ;
- Organiser des ateliers de sensibilisation des enfants en ligne ;
- Distribuer des kits à l'intérieur du pays pour faire connaître l'AMRTP ;
- Revoir à la baisse les tarifs des services de télécommunications/ des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Renforcer la collaboration avec les associations de consommateurs ;
- Organiser des rencontres de sensibilisation à l'intérieur du pays ;
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les droits des consommateurs ;
- Sécuriser les infrastructures des opérateurs.

7.2. Les plaintes des consommateurs

Au cours de l'année 2023, l'AMRTP a eu à traiter six (06) plaintes :

- i) Une plainte en date du 12/01/2023 en réclamation des dommages et intérêts pour retard de fourniture de service. Ce dossier a été traité à hauteur de souhait et le plaignant a été mis dans ses droits ;
- ii) Une plainte en date du 19 Janvier 2023 en indemnisation pour cause de préjudices financiers et commerciaux dus à des perturbations de fourniture de service. Ce dossier également a également été traité à hauteur de souhait à la limite des compétences de l'AMRTP ;
- iii) Une plainte en date du 03 Février 2023 en réclamation de droit liée à des surcharges au cours de l'année 2019, après saisine de l'opérateur concerné les raisons de cette surcharge ont été fournies au plaignant ;
- iv) Une plainte en date du 19 Avril 2023 pour fausse facturation d'appel. Ce dossier a été traité à hauteur de souhait et le plaignant a été mis dans ses droits ;
- v) Une plainte en date du 11 Septembre 2023 en réclamation de droits liés à l'occupation de parcelle de terre. Ce dossier a également été traité dans les délais à la limite des compétences de l'AMRTP ;
- vi) Une plainte en date du 07 Octobre 2023 pour violation de contrat, négligence et refus de sécurisation des câbles de connexion. Cette plainte a été traitée à la satisfaction de la plaignante.

Il reste entendu que toutes les plaintes de l'année 2023 ont été traitées à l'amiable, sans autre forme de procédure.

En cette ère du numérique et dans le cadre de la mise en œuvre efficiente de sa mission régalienne de défense et de protection des intérêts des consommateurs, l'AMRTP a prévue de se doter au cours de l'année 2024 de moyen logistique fiable et adapté en occurrence une plateforme de gestion automatisée des plaintes des consommateurs afin d'accomplir substantiellement sa mission.

VIII. Les ressources de l'AMRTP :

Afin de mener à bien ses activités et missions, l'AMRTP dispose des ressources ci-après :

8.1. Les ressources humaines

Au 31 décembre 2023, l'effectif du personnel de l'AMRTP est composé de soixante-dix-neuf (79) agents, soit douze agents contractuels de plus par rapport à l'année 2022 afin de renforcer, plus spécifiquement, le dispositif de recouvrement.

Tableau 27: Répartition des effectifs par catégorie et par qualification en 2023 .

Catégories	Total	DRI	DRC	DTIC	DECC	DAJI	(SE+DAF+ AICG)	DP	Taux en %
Cadres A	50	4	3	3	5	6	25	4	63.2
Cadres B	13	1	2	-	-	-	10	-	16.4
Agents (C, D, E)	16	-	4	-	-	-	12	-	20.2
Total	79	5	9	3	5	6	47	4	100

Tableau 28: Evolution des effectifs par Département de 2019 à 2023.

Départements	2019	2020	2021	2022	2023
Secrétariat exécutif	11	12	11	11	15
Département Postes	3	3	3	4	4
Département Administration et Finances	20	23	21	21	26
Département Economie et Concurrence	4	4	4	4	5
Département Affaires Juridiques et Internationales	8	8	6	6	6
Département Réseaux et Infrastructures	5	5	5	5	5
Département Radiocommunications	10	10	10	10	9
Département TIC	3	3	3	3	3
Département Accès Universel	1	0	0	0	0
Service Audit Interne et Contrôle de Gestion (AICG)	3	4	4	4	6
Total	69	68	67	67	79

8.2. Renforcement de capacités des ressources humaines : les formations et voyages d'études

Le renforcement des capacités est réalisé à travers la mise en place d'un plan de formation qui détermine les voyages d'études et les formations. Il s'agit notamment des formations sur sites pour les équipements de dernières générations de contrôle du trafic et des fréquences.

Au cours de la période, 52 agents de l'AMRTP, tous départements confondus ont bénéficié de formation et / ou de voyage d'études ; ce qui représente environ 77,6% d'agents bénéficiaires.

8.3. Les ressources financières :

Elles sont présentées, dans ce chapitre, sous les rubriques : états financiers (bilan) ; compte de résultats.

a) Les états financiers (bilan)

le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élève à 76 525 825 228 francs CFA. Il a augmenté de 4,8% par rapport à l'année 2022.

L'actif est composé à 78,3% d'immobilisations, à 5,6% d'actif circulant et à 16,2% de valeurs disponibles composées essentiellement des dépôts à terme.

Au passif, les ressources stables, constituées des fonds propres et du report à nouveau, représentent 60% du total du passif.

Le bilan se présente comme suit :

Tableau 29: Bilan 2023 des Etats financiers de l'AMRTP (En FCFA)

Actifs	Montants	Passifs	Montants
Actif Immobilisé	59 894 186 344	Ressources stables	45 641 981 352
Actif Circulant	4 266 050 978	Passif circulant	30 883 843 876
Trésorerie-actif	12 365 587 906	Trésorerie-passif	
Total	76 525 825 228	Total	76 525 825 228

b) Le compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2023 s'élève à 2 423 772 310 FCFA. Il fait ressortir une diminution de 72% par rapport à l'exercice 2022 s'expliquant par une augmentation des charges afin de prendre en charge la mise en œuvre de certaines actions pour renforcer les dispositifs de sécurisation.

Les charges d'exploitation se sont chiffrées à 24 404 millions de francs CFA. Elles enregistrent une augmentation de 26,5% par rapport à l'année précédente.

Les produits d'exploitation des activités ordinaires de l'AMRTP se sont élevés à 26 527 millions de francs, CFA soit une baisse de 3,7% par rapport à l'exercice 2022.

IX. Activités d'audit interne et de contrôle de gestion

Courant 2023, le service Audit et Contrôle de Gestion a mené régulièrement ses activités permanentes. Aussi, a-t-il procédé à :

Evaluation des procédures de contrôle interne et suivi des performances

Au cours de l'année 2023, le Service Audit Interne et Contrôle de Gestion a procédé à des missions d'audit de conformité et de régularité avec comme objectif, la qualité du contrôle interne, sa mise en œuvre et sa régularité.

Pour l'évaluation des procédures de contrôle interne, il a :

- Produit des notes pour donner des avis au Président de l'Autorité ;
- Effectué des missions sur le :

- i) Contrôle des comptes,
- ii) Contrôle du respect des procédures de passation des marchés de 2021, 2022 et 2023
- iii) Contrôle des dossiers des demandes de redevances.

Concernant la mise en œuvre du programme d'activités 2023, un rapport a été produit sur l'état d'exécution au 30 juin et un autre au 30 Novembre 2023.

En plus, la cartographie des risques a été actualisée : de nouveaux risques ont été identifiés et insérés dans le rapport. Le rapport est disponible, avec des recommandations à mettre en œuvre.

Le rapport du Plan de Continuité des Activités (PCA), élaboré et soumis aux départements, a été envoyé aux membres de la commission interne chargé du PCA, pour observation.

L'élaboration du Plan Stratégique 2023 – 2027, une autre grande activité, suit son cours normal avec :

- La mise en place de la Commission d'élaboration du Plan Stratégique ;
- Le recrutement d'un Consultant pour conduire le processus ;
- La tenue d'un Atelier qui a regroupé l'ensemble des départements de l'AMRTP sur le draft produit ;
- Un Rapport préliminaire fourni et qui devra être approuvé, validé puis mis en œuvre.



Partie III : Activités Internationales et de Coopération

Au cours de l'année 2023, l'AMRTP a participé, au nom du Mali, à différentes rencontres au plan régional et international, sur des questions relevant des secteurs régulés. Au nombre de celles-ci :

Missions et réunions statutaires :

I. Participation du Mali au congrès de L'UPU 2023 :

Le monde postal, réuni en Congrès ordinaire, en août 2021, à Abidjan, ayant constaté que l'examen de certains sujets très importants doit être approfondi, a pris la résolution de convoquer, en Arabie Saoudite, à Riyad, un congrès extraordinaire, en 2023.

Ainsi, une délégation du Mali, conduite par le Ministre de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration, Mr Alhamdou Ag ILYENE, comprenant l'Ambassadeur du Mali à Riyad, les représentants du département, ceux de LA POSTE et de l'AMRTP, a participé du 1er au 06 septembre 2023 audit Congrès, en sa qualité de pays membre et membre du Conseil d'Administration.

Compte tenu de la durée limitée d'un congrès extraordinaire, le mandat dudit congrès consistait à discuter et de prendre une décision uniquement sur les propositions soumises au Congrès extraordinaire par les organes de l'UPU et les Pays-membres.

Le Congrès de Riyad a comblé les différentes attentes.

Du point de vue de l'organisation et de la participation, nous pouvons noter une réelle satisfaction ;

Les questions inscrites qui étaient dans certains cas ou divergents ont été traitées dans un esprit de compromis et de consensus ;

Les pays africains ont eu des positions harmonisées dues aux réunions préparatoires et au dynamisme de certains pays dont le nôtre ;

Le secteur postal se porte très bien dans de nombreux pays et les défis du numérique et des services financiers sont de grandes opportunités de développement que certains ont saisi pour se positionner comme des acteurs majeurs de croissance et d'inclusion.

La présence du Mali au CA l'a favorisé sur plein de sujets car mieux informé et plus organisé ;

Les rencontres bilatérales faites et les discussions avec de nombreuses délégations sont porteuses d'espoir et d'opportunités pour l'opérateur désigné et le régulateur pourvu qu'un bon suivi soit fait.

II. Participation du Mali à la session 2023 du Conseil de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)

La session 2023 du Conseil de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) s'est tenue conformément à l'ordre du jour adopté par les délégués en plénière.

Faire en sorte que l'UIT soit en adéquation avec sa mission

Le Secrétariat, lors de la plénière a présenté l'état de l'Union.

En présentant l'évolution de la mise en œuvre du plan stratégique, le Secrétariat a fait une démonstration des méthodes adoptées pour l'accélération dudit plan pour la période 2024-2027. Il a également partagé la feuille de route pour la transformation en vue d'atteindre l'excellence organisationnelle notamment par la participation aux réunions sans papier.

A ces plans de l'Union, il faut ajouter la nouvelle approche prônée pour des contributions multi pays afin de garantir la mise en œuvre de l'approche "Une UIT unie dans l'action" aux fins de l'amélioration de la planification financière, de la responsabilisation et de la souplesse au profit de tous les pays et de l'avenir de l'Union.

Une UIT unie dans l'action (Politique générale, stratégie et activités)

Le Conseil a beaucoup insisté sur le développement d'une stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union. Les secteurs doivent mettre en commun les projets dont les résultats doivent croiser pour plus d'omniscience dans la gestion des fonds de l'Union.

Dans le même sens, il est souhaité une collaboration avec le système des Nations Unies et avec d'autres initiatives intergouvernementales au niveau international, y compris en ce qui concerne la normalisation. Pour cela, les contributions multi parties seront envisagées pour des technologies de télécommunication/TIC placées sous l'angle des droits humains, dans le cadre d'une vision de la transformation numérique centrée sur l'humain.

Enfin, le renforcement de présence régionale de l'UIT devrait pouvoir soutenir toutes ces actions.

Amélioration de la gouvernance (questions relatives aux conférences statutaires, aux assemblées, au Conseil et aux groupes de travail du Conseil de l'UIT, RRB)

Dans ce volet, les délégués ont examiné le Rapport de la 21^{ème} Conférence de plénipotentiaires (PP-22), qui sera par la suite adopté après la prise en compte des observations.

Le Secrétariat et le Comité d'organisation ont fait le point des travaux préparatoires en vue de l'Assemblée des radiocommunications et de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023

III. Travaux de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-2023)

La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR), organisée par l'Union internationale des télécommunications (UIT) s'est tenue à Dubaï du 20 novembre au 15 décembre 2023.

Elle a réuni trois mille neuf cent quatre-vingt-six (3986) participants, dont 3342 représentants de 163 Etats membres de l'UIT et 644 participants au compte des entités industrielles, centres universitaires et de recherches scientifiques, institutions spécialisées des Nations Unies, sociétés de télécommunications, organisations régionales et internationales, organisations régionales de télécommunications et autres acteurs du Secteur.

Le Mali a pris part aux travaux de la Conférence.

Il faut rappeler que les CMR ont pour objectifs :

- d'examiner et, s'il y a lieu, de réviser le Règlement des radiocommunications, traités internationaux régissant l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites géostationnaires et non géostationnaires à l'effet de prendre en

- charge les nouvelles applications développées par l'évolution technologique ;
- apporter les modifications au Règlement inscrit à l'ordre du jour et adopté par le Conseil de l'UIT, conformément aux recommandations formulées par les conférences mondiales des radiocommunications précédentes.

Conclusions et recommandations

La Conférence Mondiale des Radiocommunications 2023 s'est achevée sur une note positive pour les pays africains en général et le Mali en particulier.

Au total, 151 États Membres ont signé les Actes finals de la CMR-23. Ces Actes finals représentent les décisions prises à la Conférence et comprennent les dispositions nouvelles et révisées du Règlement des radiocommunications, tous les Appendices, ainsi que les Résolutions nouvelles et révisées et les Recommandations UIT-R incorporées par référence dans le traité par la Conférence.

La délégation du Mali conduite par Monsieur le Ministre de la Communication de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration a eu des rencontres avec l'UIT, la délégation de la Russie, l'UAT et les rencontres informelles au niveau des Commissions d'Etudes pour discuter des points d'intérêt commun dans le but de soutenir les contributions maliennes à la Conférence.

Le Directeur du Bureau des Radiocommunication a promis une assistance au Mali dans le domaine de renforcement des capacités en satellite et la préparation des Filling et invité le Mali à exprimer par écrit ses besoins.

La candidature malienne au poste de Vice-Président de la Commission d'Etudes 1 de l'UIT-R chargé de la Gestion des fréquences a été approuvée par la réunion des Chefs de délégations.

A l'issue des travaux de la Conférence, une grande partie des préoccupations du Mali a été prise en compte à travers les positions communes africaines sur les points ci-après inscrits à l'ordre du jour :

- La portion de la bande UHF 470 – 694 MHz a été préservée pour l'utilisation de la Télévision numérique Terrestre (TNT) ; cette action permettra aux pays africains de mener à bien leur migration de la Télévision analogique vers le numérique tout en préservant les investissements déjà réalisés.
- La réussite des inscriptions des plans satellites de 31 pays africains (dont le Mali) et le plan de Radio FM, avec cette inscription, les 31 pays disposent d'orbites Géostationnaires pour leur projet de satellite. En plus de ressources en fréquences ont été identifiées pour les radios FM pour bon nombre de pays africains dont le Mali.
- L'administration du Mali a pu protéger la bande 3.3-3.4 GHz pour les services de radiolocalisation, car même les pays voisins au Mali qui se trouvent dans le renvoi 5.429A sont interdits de causer des brouillages préjudiciables sur les services de radiolocalisation opérant sur le territoire malien.
- Les fréquences supplémentaires pour la communication mobile à haut débit (IMT) ont été identifiées dans la bande supérieure des 6 GHz pour de nombreux pays.

IV. Conseil d'Administration (CA) – Conseil d'Exploitation Postale (CEP) de l'UPU

Le Conseil d'administration assure entre deux Congrès, la continuité des travaux de l'Union, conformément aux dispositions des Actes de l'Union.

Les travaux du CA sont organisés et réalisés, en vue de mettre en œuvre les objectifs de la stratégie et du plan d'activités de l'Union ainsi que son Programme et budget.

Quant au CEP, il traite généralement de toutes les questions techniques et d'exploitation postales et transmet ses conclusions et recommandations au CA.

L'AMRTP a pris part aux travaux du Conseil d'administration de l'UPU, précédé du Conseil d'Exploitation postale, tenue à son Siège à Berne en SUISSE du 02 au 14 mai 2023.

La session a entendu les commissions ci-après :

- Commission 1 : Gouvernance et Gestion de l'Union et ses Ressources Humaines
- Commission 2 : Politique et Régulation Postales
- Commission 3 : Stratégie Economie Postale et Marché
- Commission 4: Coopération au développement et assistance technique

Le CEP devient de plus en plus un organe préparatoire du CA de l'UPU.

En plus des questions techniques qui sont naturellement de son ressort, il débat maintenant de toutes les questions qui intéressent la vie de l'organisation et du secteur postal, avec son approche, son analyse et même ses propositions.

C'est pourquoi un pays membre du CA doit minutieusement suivre la tenue des sessions du CEP afin de mieux le préparer aux prises de décisions.

Quant au CA, il aborde des questions cruciales pour des décisions parfois complexes. Notre pays joue un rôle actif dans le groupe Afrique pour défendre les positions harmonisées ou celles qui vont dans le sens des intérêts des postes de nos pays qui souffrent de difficultés, notamment celles liées à l'insécurité et au manque de ressources pour investir dans des domaines porteurs.

V. Conseil d'Administration (CA) – Conseil d'Exploitation Postale (CEP) de l'UPU

Une délégation de l'AMRTP a participé d'une part aux travaux du CEP et d'autre part à la session du CA de l'UPU.

Les travaux du CEP se sont déroulés en deux phases :

- Les réunions des deux groupes de travail créés auprès des commissions statutaires qui se sont penchés respectivement sur les thèmes « Application des géocodes au réseau postal » et « Cartographie du réseau postal –Art d'élaborer des ensembles de données ; utilisation de l'intelligence artificielle au service de la chaîne logistique postale ».

- Les sessions plénières sur les rapports des Commissions.
- A la suite des plénières du CEP, un forum sur l'adressage s'est tenu.
- Conseil:

La plénière du Conseil d'Administration a abordé les dossiers relatifs entre autres aux :

- Questions intéressant le Comité de coordination des organes permanents de l'Union
- Questions intéressant le Comité de coordination des organes permanents de l'Union
- Rapport du Comité de gestion du Conseil d'administration
- Rapport du Président du Conseil d'exploitation postale
- Rapport du Président du Comité consultatif
- Questions intéressant la Commission 2 « Politique et régulation postales »
- Organisation de la Conférence sur la régulation postale.

VI. Travaux de la 24^{ème} Session ordinaire du Conseil d'administration de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT)

Du 24 au 26 mai 2023 à Kigali, au Rwanda, la délégation du Mali composée du ministère et de l'AMRTP a participé aux travaux de la 24^{ème} session ordinaire du Conseil de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT).

Cette session a enregistré la participation des États Membres du Conseil en plus du pays hôte le Rwanda. Il s'agit de : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burundi, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Gambie, Ghana, Kenya, Mali, Maroc, Mozambique, République centrafricaine, Namibie, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad, Tanzanie et Tunisie.

Cette 24^{ème} session ordinaire du Conseil de l'UAT a, entre autres, pris note, approuvé ou adopté les documents suivants :

1. **Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Union de juin 2022 à avril 2023.**
2. **Rapport financier pour l'exercice 2021/2022 :** Conformément à l'article 5 de la Convention et de l'article 29 du Règlement financier de l'UAT, le Secrétariat général est tenu de présenter chaque année au Conseil un rapport financier annuel.
Le Rapport financier annuel de l'exercice 2021-2022 contient, entre autres, les comptes certifiés de l'Union pour la période 2021-2022.
3. **Rapport sur AFRINIC :** Ce Rapport concerne l'évolution de la situation et la marche à suivre concernant la question AfriNIC. AfriNIC est l'un des cinq registres internet régionaux (RIR) du monde qui est chargé de la distribution et de l'enregistrement des ressources de numéros internet (les adresses IPv4, IPv6 et les numéros des systèmes autonomes) en Afrique et de la région de l'océan Indien.
4. **Examen des recettes et des dépenses pour l'exercice 2022-2023 :** Le présent document expose les principaux éléments de la mise en œuvre du budget 2022-2023 conformément à l'article 5 (4) de la Convention de l'UAT qui dispose que le Conseil procède à un examen annuel (en termes des recettes et des dépenses) de l'exécution du budget.
5. **Recrutement et détachement de personnel et mise en œuvre de l'étude exploratoire :** Ce document contient la proposition du Secrétariat général concernant le recrutement et le détachement de personnel ainsi que la mise en place d'une équipe de coordination chargée d'aider à la mise en œuvre des résultats de l'étude exploratoire. Ce, dans le but de renforcer l'efficacité de la participation des États membres aux activités des organisations traitant des questions liées aux technologies de l'information et de la communication.

6. **Proposition sur les membres associés non réactifs** : Ce document contient une proposition sur la suspension de la facturation des contributions des Membres associés non conformes qui ne se sont pas acquittés de leurs contributions, pendant une période donnée en attendant la révocation éventuelle de leurs adhésions par la Conférence de Plénipotentiaires (CPL) de l'UAT, conformément aux recommandations du Commissaire aux comptes.
7. **Programme des activités et budget pour l'exercice 2023-2024** : Conformément à l'article 8 du Règlement financier de l'Union, le projet de programme et de budget pour l'exercice 2023-2024 a été présenté. Le budget proposé pour l'exercice **2023-2024** s'élève à **3 163 290 \$ EU** en recettes et en dépenses contre **2 798 598 \$ EU** pour l'exercice **2022-2023**.
8. **Rapport sur les arriérés de contributions** : Ce document informe le Conseil des progrès accomplis concernant le recouvrement des arriérés des membres conformément aux **décisions n°01/CPL-05/2018 et n°01/CPL-06/2022** de la Conférence de Plénipotentiaires tenue en août 2018 à Nairobi au Kenya et en juillet 2022 à Alger (Algérie).
9. **Rapport sur le Fonds de réserve et le Fonds de bourses** : Le fonds de réserve permettra à l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) de constituer et de maintenir des niveaux adéquats d'actifs nets dans la limite établie par le Conseil de manière à soutenir les activités quotidiennes de l'organisation en cas de solde déficitaire.
10. **Composition du Comité de l'administration et des finances** : À sa 23^{ème} session ordinaire, le Conseil d'administration de l'UAT a examiné la proposition du Secrétariat général de créer un Comité permanent chargé des questions administratives et financières. Après délibérations, le Conseil a marqué son accord de principe sur la création dudit Comité, y compris le mandat proposé sous réserve des observations susmentionnées et a chargé le Secrétariat général de transmettre la recommandation à la CPL-22.
11. **Point actualisé sur le siège de l'Union**
Lors de la 23^{ème} session du Conseil, le Secrétariat général a présenté le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la résolution de la CPL-18 relative au siège de l'Union. Ce rapport met en évidence les progrès réalisés à l'issue des consultations menées avec la République démocratique du Congo (RDC).
12. **Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'Union** : La 21^{ème} session du Conseil d'administration avait adopté la résolution n°03/AC-21/2020 approuvant, entre autres, une stratégie de communication quadriennale (2020-2024).
13. **Proposition sur le thème de la Journée Africaine des Télécommunications/TIC (JAT) 2023** :
Après examen, le thème proposé a fait l'objet de plusieurs propositions de changement. Et la reformulation suivante a été acceptée par plusieurs Etats membres du Conseil :
« **Révolution numérique et inclusion : réduire le pont pour exclure les écarts d'accessibilité pour les vulnérables** ».
14. **Date et lieu de la 25^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration**
Le Secrétariat général a annoncé que le pays hôte de la prochaine session du Conseil d'administration de l'UAT est la République Démocratique du Congo.

VII. 41^{ème} Session Ordinaire du Conseil d'Administration de l'UPAP et Inauguration du siège de l'organisation

Une délégation de l'AMRTP, a pris part à la 41^{ème} Session Ordinaire du Conseil d'Administration de l'UPAP du 24 août au 02 septembre 2023 à Arusha, en République unie de Tanzanie.

La session proprement dite a été précédée des réunions des Commissions administratives et techniques et des Fora postaux : celui des dirigeants postaux (opérateurs), celui des Régulateurs et l'inauguration de la Tour de UPAP.

Les travaux des commissions se sont déroulées autour des quatre commissions : finances et administration, exploitation et technologie, politique et régulation et enfin stratégie.

A l'issue des fora, les participants ont fait le point de la situation actuelle des postes, leur environnement, leurs produits et services ainsi que, les attentes des consommateurs,

Les sessions plénières, comme à l'accoutumée, ont examiné les rapports des quatre commissions pour faire des recommandations, prendre des décisions et formulé des résolutions.

Les questions liées aux textes de l'organisation et la nécessité d'avoir une directive sur la réglementation et la régulation ont été très discutées.

Le forum des dirigeants postaux a fait de nombreuses recommandations, à la suite de l'analyse de la situation du secteur en Afrique, après le COVID et face aux nouveaux défis des évolutions techniques et la nécessaire diversification des offres.

La famille postale africaine a eu l'occasion d'inaugurer son nouveau siège haut de 17 étages (plus haut bâtiment de la ville de Arusha).

VIII. Conférence des régulateurs postaux africains et Atelier de Renforcement des Capacités pour la Région Afrique

La délégation de l'AMRTP a participé du 23 au 25 mai 2023 à Dakar au Sénégal à la Conférence des régulateurs postaux africains sur le thème « La Régulation à l'ère numérique pour un secteur postal durable » et à l'Atelier de Renforcement des Capacités des Régulateurs Postaux Africains.

La conférence, organisée conjointement par le gouvernement du Sénégal, l'UPAP et l'UPU, a enregistré la participation de 39 pays africains et de trois organismes sous régionaux.

7.1. La Conférence des régulateurs postaux africains a traité trois sous-thème :

Sous thème 1 : Quelles perspectives pour le développement du secteur postal à l'ère du numérique ? Comment garantir l'accès universel et la concurrence dans ce contexte ?

Cette session avait comme modérateur **M. Idrissa Ly**, Directeur département Postes à l'AMRTP .

Sous thème 2 : Quelles sont les opportunités de l'apport de la technologie pour le développement des activités des opérateurs privés et la viabilité financière des opérateurs désignés ?

Sous thème 3 : Quels sont les défis de la régulation face aux nouvelles exigences du secteur postal ?

Recommandations issues des discussions :

- Elaborer ou mettre à jour les politiques publiques pour prendre en compte les nouveaux défis du secteur postal ;
- Réguler les tarifs avec la mise à disposition d'un catalogue des offres ;
- Veiller à la protection des données à caractère personnel des consommateurs ;
- Mettre à jour le cadre juridique qui prendra en compte le volet Numérique dans le Service Universel et les nouveaux besoins du Consommateur ;
- Aider à la formalisation des acteurs informels ;
- Favoriser l'interopérabilité ;
- Digitaliser les activités traditionnelles des opérateurs pour faciliter l'accès des produits et services aux clients ;
- Prise en charge des préalables du numérique : disponibilité de l'électricité, importante capacité de connectivité et un système d'adressage fiable ;
- Promouvoir des outils de régulation : services postaux en ligne (bureaux de postes etc...), systèmes de sécurité des plateformes ;
- Faciliter les procédures de prise en charge des besoins en touchant un maximum de clients dans le continent en priorité les jeunes.
- Redéfinir le périmètre d'intervention du Régulateur en tenant compte des nouveaux métiers, des nouveaux acteurs par la segmentation du marché, des besoins du client et de la neutralité des technologies ;
- Co réguler le secteur postal avec les différentes entités impliquées : services financiers avec la banque centrale, la Douane et les autorités étatiques pour faciliter les aspects réglementaires;
- Harmoniser la législation au niveau régional (en Afrique) ;
- Veiller à la sécurisation des réseaux de télécommunication utilisés par la Poste.

7.2. Atelier de renforcement des capacités pour la région Afrique - de l'UPU

L'atelier a porté sur trois modules :

Module 1 : Théorie fondamentale de la régulation

- Justification et utilité de la régulation postale

Module 2 : La Régulation Postale : missions, fonctions et pratiques

- La Régulation Postale : principales missions, fonctions et motivations

Module 3 : Harmonisation du cadre de régulation postale

- Signification, justification et avantages perçus de l'harmonisation.

IX. 72^{ème} Reunion Ordinaire du Conseil d'Administration de l'Organisation Regionale Africaine de Communications par Satellite (RASCOS)

Le Mali, en tant que membre du Conseil, a participé à la 72^{ème} réunion ordinaire du Conseil d'Administration de l'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite (RASCOS) s'est tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire du 15 au 17 mars 2023 à travers une délégation de l'AMRTP.

Le Conseil a examiné des dossiers dont les plus pertinents ont trait à la dette du personnel et aux recommandations du rapport d'audit de RASCOS commandité par l'UIT.

S'agissant des autres questions, le Conseil a pris les décisions suivantes de :

- i. Ne pas renouveler le mandat du directeur général en fonction en application de la section 1.16 du Règlement du Personnel de RASCOS qui stipule qu'aucun membre du personnel de RASCOS ne doit normalement être maintenu en service au-delà de l'âge de 60 ans.
- ii. Nommer un autre intérimaire qui sera chargé d'organiser l'appel à candidatures pour le recrutement d'un nouveau directeur général.
- iii. Nommer l' administrateur suppléant du Ghana, Directeur Général par intérim en l'absence d'un Vice-président au sein de l'organe exécutif.
- iv. Notifier au nouveau Directeur Général par intérim le début de son mandat et les objectifs à atteindre. La durée de l'intérim est fixée à douze (12) mois à compter de la passation de service.
- v. Envoyer une lettre aux banques pour les informer de l'obligation d'une double signature sur les comptes de RASCOS.
- vi. La nécessité pour l'Organe Exécutif d'obtenir l'accord du Président du Conseil d'Administration pour tout prélèvement sur les comptes de RASCOS.

Le Conseil a décidé de renouveler le mandat du président et Vice-Président.

X. 73^{ème} réunion ordinaire du Conseil d'Administration de l'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite (RASCOS)

La 73^{ème} réunion ordinaire du Conseil d'Administration de l'Organisation Régionale Africaine de Communications par Satellite (RASCOS) s'est tenue à Abidjan, Côte d'Ivoire du 19 au 20 octobre 2023 et 2 Novembre 2023.

Le Conseil a examiné les documents de Rapport d'activités du Directeur général et le Rapport financier des trois derniers trimestres de 2023 et a pris des décisions :

- Tenir des sessions en ligne et en hybride
- Créer un Comité présidé par le Cameroun pour traiter de la créance de LFB sur RASCOS
- Examiner le projet de Plan Stratégique
- Examiner les propositions de budgets.

XI. REUNIONS D'ICANN EN 2023

Les dernières réunions ICANN furent laborieuses et décisives pour les participants de l'AMRTP aux dites réunions. Un lobbying a été tenu auprès de toutes les instances afin d'éviter une reconduction du contrat entre l'AGETIC et Mali Dili B.V. Les participants se sont faits remarqués dans toutes les rencontres essentielles dans lesquelles, les échanges étaient possibles avec les équipes dirigeantes de gestion de l'ICANN. Ils ont également rencontré les différentes parties prenantes qui composent l'ICANN, le Comité consultatif At-Large (ALAC), le Comité consultatif Gouvernemental (GAC), le Comité consultatif du système du serveur racine (RSSAC) et le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité.

Ainsi, l'AMRTP en tant que Régulateur a exprimé la volonté des plus hautes autorités de faire le rapatriement technique de la gestion du Point ML. Il a fait le point des avancées techniques et administratives de la partie malienne pour recevoir sans inquiétude pour les utilisateurs notamment, le processus de relecture des politiques de gestion des numéros d'adressage et de la protection des données personnelles pour une utilisation des noms de domaine, plus sécurisée. Cette lecture se réalise de façon participative, soumise aux critiques de la communauté internet. A cette relecture, il faut ajouter les investissements dans les équipements de l'AGETIC et la formation des ressources humaines.

Ces démarches ont permis à la fin de la 76^{ème} session de faire accepter le transfert de la gestion technique au Mali.

Avec l'acceptation de la ré-délégation par les instances de l'ICANN, la possibilité est donnée au Point ML d'être dans les propositions de vente des Bureaux d'enregistrement sérieux. Ainsi, le forum consacré par l'ICANN aux Registres et Bureaux d'enregistrement tenu lors de l'ICANN 77 a permis à la délégation malienne de partager avec les acteurs concernés du secteur le quitus de l'ICANN et les perspectives pour le Point ML. Ces rencontres, qui visent à prouver l'engagement du Mali pour donner un autre regard et une impulsion nouvelle au Point ML, seraient bien accueillies des acteurs d'où leur disponibilité à entamer des négociations avec le Registre malien.

L'ICANN 78 s'est inscrite dans la suite de la 77^{ème} session et a permis à l'AMRTP de prendre des contacts avec certains partenaires et acteurs importants de la vente des noms de domaine. Ce qui a permis de collecter des informations intéressantes pour d'éventuelles négociations de partenariat entre l'AGETIC et des Bureaux de renom respectés dans le secteur.

La démarche de l'AMRTP est appréciée et saluée par tous les acteurs surtout les représentants de l'AFRINIC au Bord de l'ICANN et de l'IANA. Elle prouve la volonté du Mali à vouloir disposer de son nom de domaine et de l'exploiter selon les normes requises par l'ICANN.

XII. Congrès Mondial de la Téléphonie (MWC) 2023

L'AMRTP a pris part du 27 février au 02 mars 2023 au Mobile World Congress (MWC23) c'est-à-dire au Congrès Mondial de la téléphonie mobile à Barcelone en Espagne. Le thème central de cette année est la « VELOCITE ».

Le MWC23 a proposé un large panorama des grands thèmes qui animent l'univers du mobile, notamment le déploiement de la 5G, les progrès réalisés dans le domaine du développement durable et un regard approfondi sur les technologies futuristes comme la réalité augmentée et le méta verse.

La grande nouveauté de 2023 a été un espace décrit comme le « premier espace immersif de la communauté narrative » sous l'appellation *journey to the future* (voyage vers le futur).

Le centre d'intérêt privilégié de la délégation de l'AMRTP a été le programme ministériel qui est une plateforme de rencontre unique de haut niveau consacré à la télécommunication mobile et à l'économie numérique et où ministres, responsables des autorités de régulation, dirigeants de l'industrie téléphonique et experts de la technologie se sont rencontrés afin d'examiner et de discuter des enjeux et opportunités liés à l'avenir de l'industrie du mobile.

Outre sa participation aux différents panels du programme ministériel, la délégation a eu des échanges avec des prestataires dans le domaine de la qualité de service, du déploiement de réseau et de la cybercriminalité.

XIII. Session Ordinaire 2023 du Conseil d'Administration de l'ESMT

Les travaux du Conseil, qui se sont déroulés les 13, 14 et 15 juillet 2022, ont porté, entre autres, sur les documents suivants :

- Etat sur la mise en œuvre des recommandations et résolutions des 46^{ème} et 47^{ème} session du Conseil d'Administration tenues à Dakar du 20 au 22 décembre 2021 et de la Session Extraordinaire du Conseil d'Administration tenue à Niamey le 26 janvier 2022 ;
- Renouvellement du mandat du Directeur Général (DG) et du Directeur de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche (DEFR) ;
- Rapport d'activités 2021 ;
- Etat d'exécution budgétaire 2021 ;
- Présentation du rapport de gestion de l'exercice 2021 ;
- Présentation du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 ;
- Restitution des travaux de la cellule de suivi des TDR ;
- Validation de la fiche provisoire de poste du SG de l'ESMT
- Modalités d'accueil et de départ des administrateurs ;
- Mise au point des résolutions sur les dossiers des anciens agents de l'ESMT;
- Mise en œuvre de la feuille de route PCM & PCA ;
- Mise en place d'une feuille de route PCA & DG ;
- Renouvellement du matériel roulant amorti ;
- Lancement des nouveaux programmes ;
- Evaluation du personnel.

L'examen de ces points a suscité beaucoup de discussions, tant sur les mandats des dirigeants actuels (Directeur Général et Directeur de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche) qui prendront fin le 07 août 2022 et le 13 novembre 2022, que sur le fonctionnement de l'ESMT.

Le Conseil a également pris plusieurs résolutions dont la :

- Résolution N001/48/CA/ESMT/DAKAR/2022 portant sélection d'un Commissaire
- Quitus au DG pour sa gestion allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;
- Quitus au commissaire aux comptes;
- Résolution N°09/48/CA/ESMT/DAKAR/2022 Portant Adoption des Nouveaux Masters;

- La création des programmes de formation en ligne ci-après : Master Professionnel en Régulation du Numérique (MPRN); Master en Technologies de l'Information pour la Santé (MTIS); Master en Data Science et Intelligence Artificielle (MDSIA); Master Professionnel en Télécoms et Multimédia (MPTM)
- Résolution N°10/48/CA/ESMT/DAKAR/2022 portant adoption des programmes révisés notamment : Master en Management de Projets Numériques (eMPNUM); Master en Ingénierie des Systèmes d'Information (ISI); Master en Sécurité des Systèmes d'Information (SSD); Master en Management de la Transformation Digitale (MTD); Ingénieur de Conception (ONGC); Ingénieur Informatique et Télécoms (IG-IT)

L'ESMT a reçu le label Centre d'Excellence des pays francophones d'Afrique qui lui a été décernée par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

XIV. Partenariats régionaux et sous-régionaux-Visites et rencontres d'échanges

Dans le cadre de ses missions de régulation, l'AMRTP participe à des rencontres d'échanges et de partage d'expériences. C'est ainsi qu'en 2023, elle a participé, entre autres, aux travaux suivants :

8.1. 14^{ème} réunion de CRTEL

Le Mali a pris part du 24 au 28 Juillet 2023 à la 14^{ème} réunion du comité des régulateurs nationaux des télécommunications (CRTEL) des Etats membres de l'UEMOA.

- Ont pris part aux travaux de cette réunion, outre les représentants du Mali, des délégués représentant la Commission de l'UEMOA et les Autorités Nationales de Régulation (ANR) des télécommunications du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Niger, du Sénégal et du Togo.

Les travaux de cette 14^{ème} réunion ont porté essentiellement sur trois (03) points à savoir :

- Restitution des travaux du Groupe de travail chargé de proposer un encadrement visant à baisser les tarifs des communications régionales ;
- Restitution des travaux du Groupe de travail chargé de faire des propositions pour favoriser l'amélioration de la qualité des services de communications électroniques dans l'espace UEMOA ;
- Discussions sur les questions relatives à la gouvernance de l'intelligence artificielle.

1. Restitution des travaux du Groupe de travail chargé de proposer un encadrement visant à baisser les tarifs des communications régionales

Le rapporteur du Groupe de travail chargé de proposer un encadrement visant à baisser les tarifs des communications régionales a procédé à la restitution des travaux dudit Groupe.

Pour rappel, ce groupe est présidé par le Bénin et constitué de délégués de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo.

A l'issue de la présentation, les tarifs plafonds obtenus après l'analyse des données des huit Etats membres de l'UEMOA sont les suivants :

Services	Tarifs
Tarif Plafond Voix (en F/min)	155
Tarif Plafond SMS (en F/SMS)	35

Par ailleurs, le Groupe de Travail a également analysé les tarifs des offres data mobiles et fixes pratiqués par les opérateurs de la sous-région et a fait les propositions suivantes :

- Pour les tarifs data mobiles communautaires, fixer le tarif plafond du Prix Unitaire par Unité de temps (PUUT) de 1 Go à 0,14 FCFA/Mo/j, ce qui correspond à 1 000 FCFA pour 1 Go avec une durée de validité supérieure ou égale à 7 jours ;
- Pour les tarifs data fixe communautaires (redevance mensuelle), fixer les tarifs plafonds pour les offres de 10 Mbps à 7500 FCFA, 50 Mbps à 20 000 FCFA, et 100 Mbps à 30 000 FCFA.

S'agissant des propositions du Groupe de Travail relatives aux tarifs des offres data mobiles et fixes, les participants ont relevé les difficultés réglementaires pour encadrer les offres de détail mais ont reconnu que ces travaux constitueraient une boussole dans la perspective d'impulser la baisse des tarifs de la data dans leurs pays respectifs.

A l'issue des discussions, un Groupe de travail composé du Bénin, du Togo et du Niger a été mis en place afin de proposer des projets de textes sur l'encadrement des tarifs sur la base des recommandations formulées par la réunion dans un délai de trois (03) mois, à compter de la fin de la 14^{ème} réunion du CRTEL.

2. Restitution des travaux du Groupe de travail chargé de faire des propositions pour favoriser l'amélioration de la qualité des services des communications électroniques dans l'espace UEMOA.

Le rapporteur du Groupe de travail chargé de faire des propositions pour favoriser l'amélioration de la qualité des services de communications électroniques dans l'espace UEMOA a présenté les résultats des travaux dudit Groupe. Ce Groupe, présidé par la Côte d'Ivoire et constitué par les délégués du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée Bissau, du Niger, du Sénégal et du Togo a tenu deux séances de travail en visioconférence au cours de l'année 2023.

Les échanges ont concerné d'une part la méthodologie de détermination des indicateurs communautaires pertinents et de leurs seuils uniformisés, les principes généraux de protocole de mesures, l'identification des causes endogènes et exogènes impactant la qualité de service et d'autre part les recommandations formulées par le Groupe de travail.

Il a été décidé à la fin des débats, qu'un Groupe de travail composé de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal propose des projets de textes sur la base des recommandations formulées par la réunion dans un délai de trois (03) mois, à compter de la fin de la 14^{ème} réunion du CRTEL.

3. Discussions sur les questions relatives à la gouvernance de l'intelligence artificielle

Les discussions ont porté sur la stratégie nationale d'intelligence artificielle et des mégadonnées (SNIAM) 2023-2027 du Bénin. Après avoir rappelé que la stratégie est pilotée par le Ministère du Numérique et de la Digitalisation, l'orateur a précisé qu'elle se réalise dans une démarche qui intègre les parties prenantes, suivant une approche holistique axée autour des solutions technologiques adaptées aux besoins du pays, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, du cadre de vie, du tourisme et sur la compréhension des cas d'utilisation applicables au contexte béninois. Dans cette présentation, il faut retenir deux niveaux de mise

en œuvre à savoir :

- Le niveau transversal (pilotage et coordination) ;
- Le niveau sectoriel (agriculture, éducation, santé, etc.).

Dans le cadre de l'approfondissement de la question de l'IA, il est prévu la rédaction de cahier de charges pour identifier de nouveaux projets.

Avant de clore les travaux de la 14ème réunion du Comité des Régulateurs Nationaux de Télécommunications des Etats membres de l'UEMOA, conformément aux statuts du CRTEL, la réunion a procédé au renouvellement du bureau. Ainsi, la présidence et la vice-présidence du CRTEL seront assurées en 2024, respectivement par la Guinée Bissau et le Mali. A cet effet, la Guinée Bissau abritera la prochaine réunion du CRTEL.

Le plan d'action de 2024 adopté par la réunion est articulé autour de quatre (04) principales activités à savoir :

- La mise en œuvre de l'observatoire des communications électroniques du CRTEL ;
- L'organisation d'une réunion sur le free Roaming ;
- La formation des cadres des Autorités Nationales de Régulation en droit international de la concurrence ;
- Le renforcement de capacités des cadres des régulateurs des Etats membres sur l'IA.

8.2. Réunion FRATEL de 2023

A l'aimable invitation de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) du Royaume du Maroc, assurant la présidence du Fratel en 2023, l'AMRTP a participé à la 21ème réunion annuelle du Réseau Francophone des Régulateurs FRATEL les 25 et 26 Octobre 2023.

Conformément au plan d'action de 2023 du réseau adopté lors de la réunion annuelle de 2022 qui s'est tenue à Balaklava, en République de Maurice, et en ligne, les travaux du réseau FRATEL se sont focalisés cette année sur la satisfaction des utilisateurs.

L'année 2023 qui marque les 20 ans du réseau, les membres de FRATEL ont décidé de placer la satisfaction des utilisateurs au cœur de leurs échanges. Ainsi, après le séminaire de Lausanne des 9 et 10 mai derniers axé sur « Pourquoi et comment associer l'utilisateur à la régulation ? », les membres du réseau se sont réunis les 25 et 26 Octobre 2023 à Rabat à l'occasion de leur réunion annuelle pour échanger sur le thème « Comment renforcer l'objectif de satisfaction des utilisateurs dans la régulation ? ».

Plus de 140 participants représentant 18 autorités de régulation, membres de FRATEL, des institutions internationales (Banque mondiale), des associations de consommateurs de différents pays, et des acteurs du secteur ont assisté à cette réunion.

La prise en compte de l'intérêt des utilisateurs dans l'action des régulateurs n'est donc pas nouvelle. Néanmoins, dans un contexte de fortes évolutions technologiques telles que la fermeture d'anciens réseaux, le déploiement de nouvelles technologies pour de nouveaux usages (virtualisation, bâtiments connectés, etc.), les attentes en matière de connectivité et les besoins de qualité à un prix raisonnable évoluent.

Pour évoquer les différents aspects de la thématique de cette réunion, trois tables rondes se sont tenues.

- Lors de la première table ronde modérée par l'ANRT du Maroc, les intervenants ont évoqué les différents types d'utilisateurs au bénéfice desquels la régulation s'exerce et ce qui est mis en œuvre pour satisfaire leurs besoins voire les protéger.
- La deuxième table ronde présidée par l'ILR du Luxembourg abordait les moyens d'améliorer l'efficacité des actions d'information à l'égard de ces différentes catégories d'utilisateurs.
- Enfin, la troisième table ronde conduite par l'ARPCE de la République du Congo, était consacrée à la question de l'accompagnement du grand public face aux évolutions technologiques.

Au cours de cette réunion annuelle, a eu lieu l'élection du nouveau comité de coordination du réseau pour 2024. Il est composé de représentants : de la République du Congo (président), France et du Maroc (vice-présidents)

Après la clôture des travaux de la 21^{ème} réunion de FRATEL, la délégation du Mali s'est rendue au siège de l'ANRT du Maroc pour une visite de travail dans le cadre du lancement de la 5G.

8.3. Mission de benchmark sur STARLINK

Une délégation de l'AMRTP s'est rendue du 27 mai au 02 juin 2024 à Nairobi (Kenya) et du 03 au 08 juin à Kigali (Rwanda) pour une mission de benchmarking sur les procédures d'approbation de STARLINK.

Depuis un certain temps, l'AMRTP fait face à l'arrivée des kits starlink sur le territoire et qui sont vendus partout dans nos marchés, sur des sites Internet moyennant le paiement des abonnements mensuels aux revendeurs non autorisés par le régulateur.

Ce phénomène constitue une menace grave pour la sécurité nationale, sur notre économie et aussi sur la concurrence au niveau du marché du secteur des télécom/TIC. Toute chose qui a alerté les autorités à prendre des mesures d'interdiction de la commercialisation des kits starlink.

Malgré cette interdiction des autorités, force est de constater que la question d'autorisation de cette technologie reste d'actualité dans beaucoup de pays africains. Ainsi l'ARTAO, lors de sa 21^{ème} Assemblée générale annuelle, a approuvé la création d'un groupe de travail ad hoc sur STARLINK et autres services de satellites non géostationnaires (NGSO) à inclure dans le programme d'activités pour l'année 2024. Pour ce faire, chaque pays membre a envoyé les noms des experts devant composer ledit groupe.

La réunion inaugurale de ce groupe ad-hoc le mardi 07 mai, le Mali a été désigné comme coprésident avec le Ghana.

Il été aussi convenu lors de cette rencontre que la prochaine réunion physique se tiendra au Mali.

Au niveau local, l'AMRTP a eu des séances de travail avec STARLINK pour discuter des modalités de son déploiement, pour cela, il a été convenu d'élaborer un Mémoire d'Entente entre les deux entités dans le but de son autorisation.

En prélude à la réunion physique à Bamako et à l'élaboration du MoU, une équipe de l'AMRTP composée du Secrétaire Exécutif et Directeur Radiocommunications, a effectué une visite

d'étude au Kenya et au Rwanda dans le but de s'enquérir de leur expérience en matière de régulation de STARLINK.

Il est important de noter que STARLINK n'est pas destiné à remplacer les fournisseurs de services Internet actuels des pays, mais plutôt à améliorer et à renforcer leurs opérations et à agir comme un concurrent viable pour leurs infrastructures. Les Régulateurs doivent collaborer en permanence avec les fournisseurs d'Internet haut débit par satellite pour encourager des services abordables pour les populations. STARLINK a recours à un revendeur agréé pour chaque pays et ce revendeur doit être un ISP local.

Pour une meilleure gestion de STARLINK au Mali, il serait opportun pour l'AMRTP de :

- D'autoriser provisoirement STARLINK pour une période de 6 à 12 mois, le temps pour mettre en place un cadre réglementaire approprié ;
- Revoir, l'arrêté interministériel pour la facturation des services Starlink ;
- Exiger l'enregistrement de tous les utilisateurs Starlink.
- Ne reconnaître qu'un seul Revendeur agréé des kits professionnels Starlink pour le pays, comme l'a fait le Kenya, cela permettra au Régulateur dans un contexte sécuritaire de mieux suivre les kits déployés dans le pays.
- D'exiger la création d'une société STARLINK de droit malien.



Partie IV : Données des Secteurs Régulés

En dépit des crises multidimensionnelles que connaît le Mali, le secteur des télécommunications/TIC enregistre des progrès en 2023. Le chiffre d'affaires global est en hausse de 10%. La croissance significative des ventes des services mobiles continue de stimuler le chiffre d'affaires global du secteur, avec une croissance de 10,81%, ce qui souligne leur importance dans le marché des télécoms.

Les investissements sont restés stationnaires au cours de la période, avec une croissance minime de 0,79%, contrairement à la période passée où le taux de croissance était de 24%. Ce léger accroissement est caractéristique d'une stabilité dans les dépenses d'investissement par les acteurs du marché. Comme toujours, les réseaux mobiles captent le maximum des investissements, soit 51,45%.

Le parc téléphonique global a diminué de 2,17% en 2023, dû à la baisse des souscriptions aux cartes SIM qui ont chuté de 2,36%. En revanche, les lignes fixes ont connu une croissance significative de 13,30% au cours de la période. Ce regain d'intérêt pour ce segment s'explique en partie par l'existence de besoins en connectivité stable pour les entreprises et les particuliers. Le taux de pénétration téléphonique perd 5 points de pourcentage par rapport à la période passée.

L'internet a enregistré une croissance faible de 1,12% en 2023, avec un taux de pénétration en baisse de 2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente. Cette croissance modeste de l'internet au cours de la période nécessite une attention particulière pour comprendre et surmonter les obstacles à une adoption plus large. Le parc reste dominé par les connexions via le téléphone mobile à hauteur de 97%.

Les comptes mobiles money quant à eux continuent de prospérer, avec une augmentation des souscriptions de 16,41%. De plus, il y a une dynamique positive dans les paiements mobiles, indiquant une adoption croissante de ces services pour les transactions financières. Le taux de pénétration croît de 7 points de pourcentage par rapport à l'année dernière.

En conclusion, le secteur des télécommunications/TIC a montré des signes de croissance au niveau de certains segments, notamment les services mobiles et le mobile money, malgré des défis dans l'expansion de l'accès à l'internet et la stagnation des investissements. Une attention stratégique aux dynamiques changeantes du marché sera essentielle pour soutenir une croissance durable dans les années à venir.

I. ECONOMIE DES OPERATEURS

1.1. Chiffre d'affaires des opérateurs (en milliards de F CFA)

En fin 2023, le chiffre d'affaires déclaré par les opérateurs de télécommunication s'élève à 648,858 Milliards de FCFA, en hausse de 10,68% par rapport à 2022, où il était de 586,251 Milliards de FCFA. Cette progression est attribuable en partie à la performance des ventes des services mobiles. Sur les six dernières années, le chiffre d'affaires cumulé atteint 3 334 Milliards de FCFA, avec un taux de croissance annuel moyen estimé à 5,10%.

Le chiffre d'affaires global atteint 649 milliards en fin 2023, soit un taux de croissance de 10% environ.

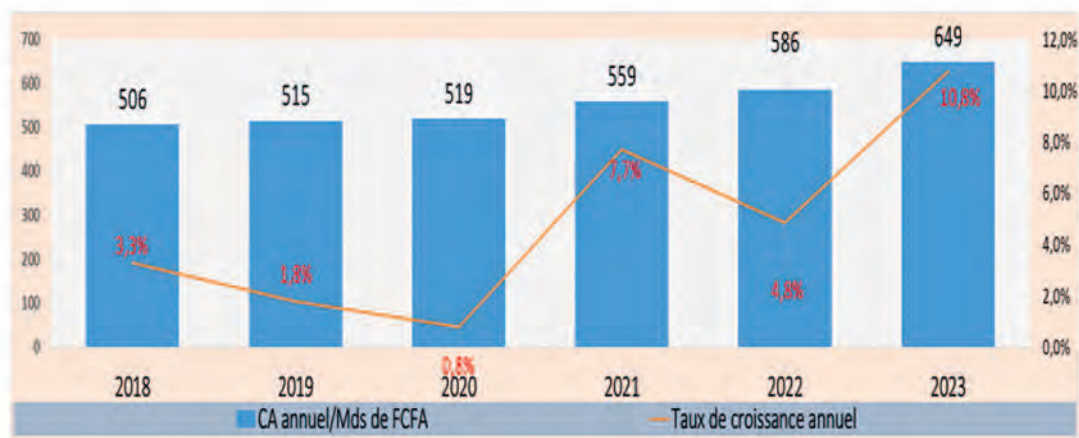


Figure 39: Evolution du chiffre d'affaires des opérateurs de télécommunication 2018-2023 (Milliards de F CFA).

1.2 Chiffre d'affaires par opérateurs de télécommunication/TIC

Le chiffre d'affaires déclaré par SOTELMA enregistre une amélioration au cours de la période. Le volume s'élève à 179,270 Milliards de FCFA en 2023, contre 164,212 Milliards de FCFA en 2022, soit un taux de croissance de 9,17%. Les ventes mobiles ont augmenté de 10%, contre 6% pour les ventes internet. Les ventes fixes quant à elles ont diminué de 22,20% au cours de la période. Le poids des ventes mobiles est prépondérant dans le chiffre d'affaires de l'opérateur, soit 91%, celui de l'internet représente 8%.

Le chiffre d'affaires déclaré par ORANGE MALI a augmenté de 9,83%, passant de 407,563 Milliards de FCFA en 2022 à 447,610 Milliards de FCFA en fin 2023. L'opérateur a enregistré une performance des ventes mobiles et internet, en augmentation respective de 10% et 15% environ. Les ventes fixes par contre ont connu une baisse de 20%. Les ventes mobiles contribuent fortement au chiffre d'affaires, représentant près de 93%, suivies des ventes internet (6%). Les ventes fixes représentent moins de 1% du chiffre d'affaires total de l'opérateur.

TELECEL a enregistré une progression des ventes au cours de la période. Le volume déclaré en fin 2023 s'élève à 21,977 Milliards de FCFA, contre 14,476 Milliards de FCFA l'année précédente, soit un taux de croissance de 51,82%. L'opérateur enregistre une performance dans les ventes mobiles (+65%) et internet (24%). Le poids du mobile prédomine le chiffre d'affaires de l'opérateur, soit 74%, contre 26% pour l'internet.

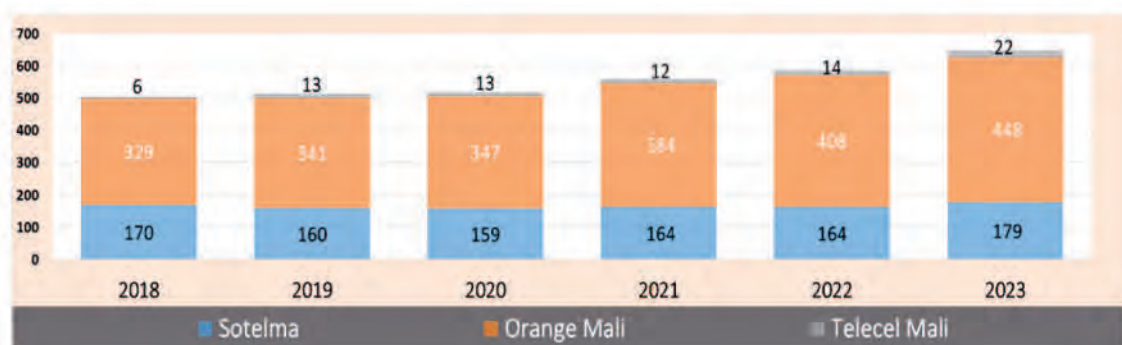


Figure 40: Evolution du chiffre d'affaires des opérateurs de télécommunication/TIC 2018-2023 (Milliards de F CFA).

a) Chiffre d'affaires par service

Le chiffre d'affaires généré par les services fixes s'établit à 4,154 Milliards de FCFA en fin 2023, contre 5,289 Milliards de FCFA l'année dernière. Le niveau est en baisse au cours de la période, soit 22% environ. Le chiffre d'affaires des services mobiles se sont accrus, passant de 538,264 Milliards de FCFA en 2022 à 596,436 Milliards de FCFA à fin 2023, soit un taux de croissance de 10,81%. Les ventes internet quant à elles ont progressé, passant de 42,697 Milliards de FCFA en 2022 à 48,267 Milliards de FCFA en fin 2023, soit un taux de croissance de 13,05%. Le mobile demeure toujours le fer de lance de l'activité télécom, il représente en moyenne 86% du chiffre d'affaires des opérateurs de télécommunication, suivi de l'internet. Les ventes fixes suivent une tendance baissière. Le graphique ci-dessous donne la répartition du poids des ventes par service.

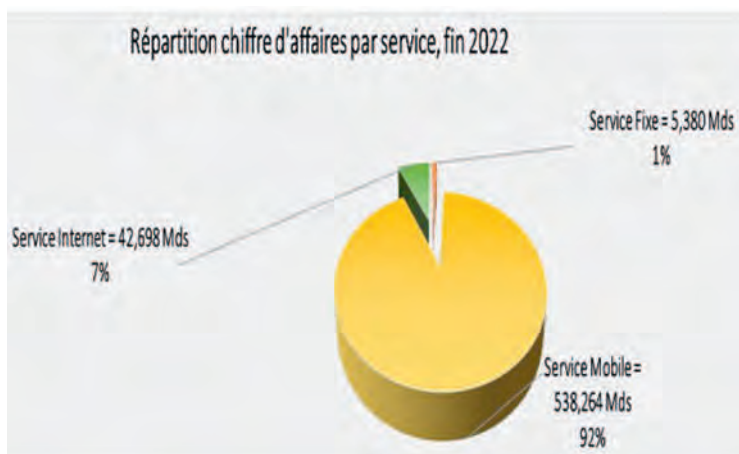


Figure 41 : Répartition du Chiffre d'affaire par Service, fin 2022

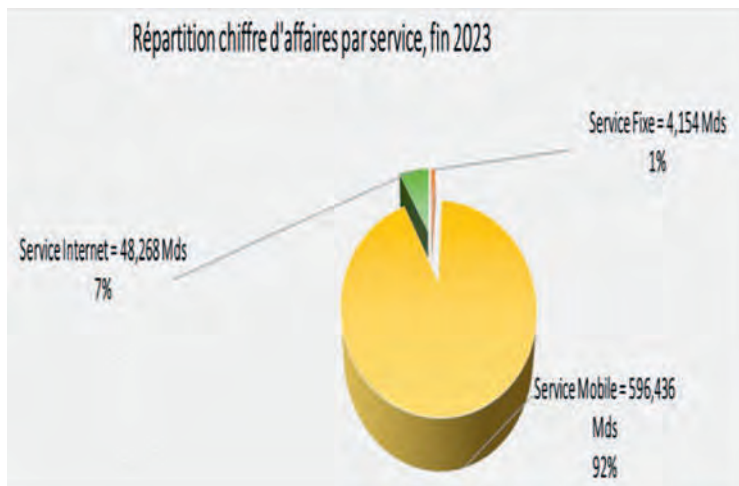
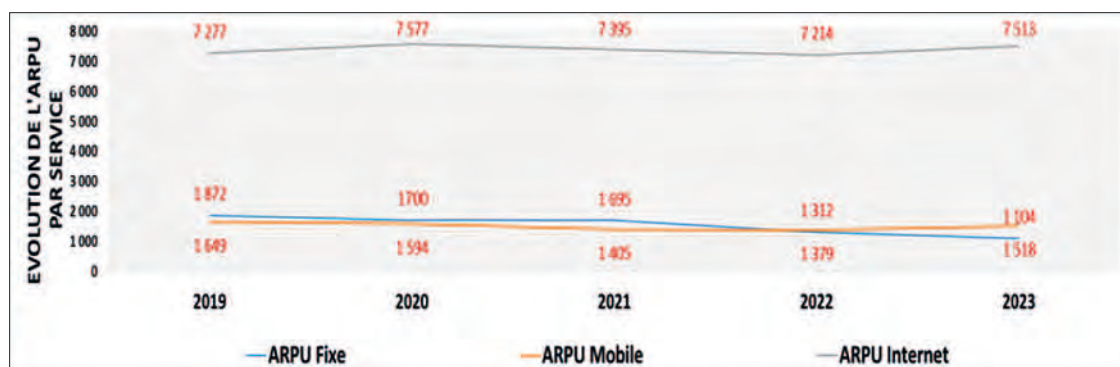


Figure 42: Répartition du Chiffre d'affaire par service, fin 2023.

b). Evolution du revenu moyen par utilisateur (ARPU)

Le revenu moyen par abonné (ARPU) présente des variations significatives selon les différents services. L'ARPU fixe s'établit à 1 104 FCFA en fin 2023, contre 1 312 FCFA en 2022, soit un taux de baisse de 15,84%. L'ARPU mobile a augmenté de 10,07%, passant de 1 379 FCFA en 2022 à 1 518 FCFA en fin 2023. La même tendance a été observée pour l'ARPU internet qui est passé de 7 214 FCFA en 2022 à 7 513 FCFA en 2023, soit un taux de croissance de 4,14%.

Le graphique ci-après donne la tendance annuelle de l'ARPU par service.



1.3. Investissements des opérateurs (en milliards de F CFA)

Les investissements des opérateurs de télécommunications s'élèvent à près de 118 Milliards environ en fin 2023, en croissance de 0,79%.

Les investissements déclarés par les opérateurs s'élèvent à 117,619 Milliards de FCFA de FCFA en fin 2023, contre 116,691 Milliards de FCFA l'année précédente, soit un taux de croissance de 0,79%. La majeure partie du volume déclaré est destinée aux financements des infrastructures (soit 108,119 Milliards de FCFA). Les réseaux mobiles captent le maximum des investissements, soit 51,45%. Toutefois, les investissements dans les réseaux internet et fixe ne sont pas négligeables, avec des proportions respectives de 25,54% et 23,02%. Le cumul des investissements sur les cinq dernières années s'élève à 497,455 Milliards de FCFA, avec un taux d'accroissement annuel moyen estimé à 11,19%.

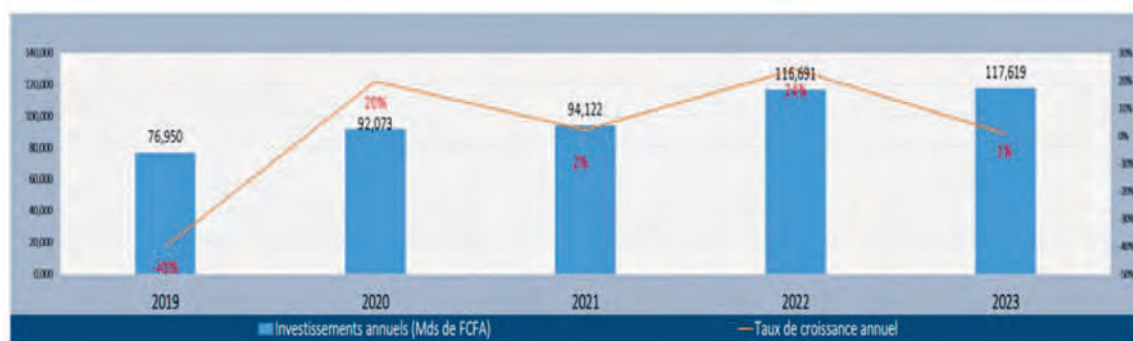


Figure 44 : Evolution des investissements des opérateurs de télécommunications (Milliard de FCFA).

a) Investissements par Opérateur

La situation des investissements par opérateur en fin 2023 se présente comme suit.

Le volume déclaré par SOTELMA atteint 52,145 Milliards de FCFA, enregistrant une augmentation de 12,21% par rapport à l'année précédente, où il était de 46,469 Milliards de FCFA. La part prépondérante (93,18%) des investissements est destinée aux réseaux (soit 48,587 Milliards de FCFA). Les réseaux mobiles et fixes ont été priorisés par l'opérateur au cours de la période, avec les volumes respectifs de 24,710 Milliards de FCFA et 23,877 Milliards de FCFA.

Les investissements déclarés par ORANGE MALI ont diminué au cours de la période, passant de 69,913 Milliards de FCFA en 2022 à 65,221 Milliards de FCFA, soit une baisse de 6,71%. Les volumes alloués aux réseaux mobiles et internet sont particulièrement importants, dans l'ordre respectif de 30,841 Milliards de FCFA et 27,612 Milliards de FCFA.

Les investissements de TELECEL ont baissé au cours de la période, passant de 309 millions en 2022 à 253 millions à fin 2023, soit une baisse de 18,12%. Ces investissements sont entièrement destinés au développement du réseau mobile.

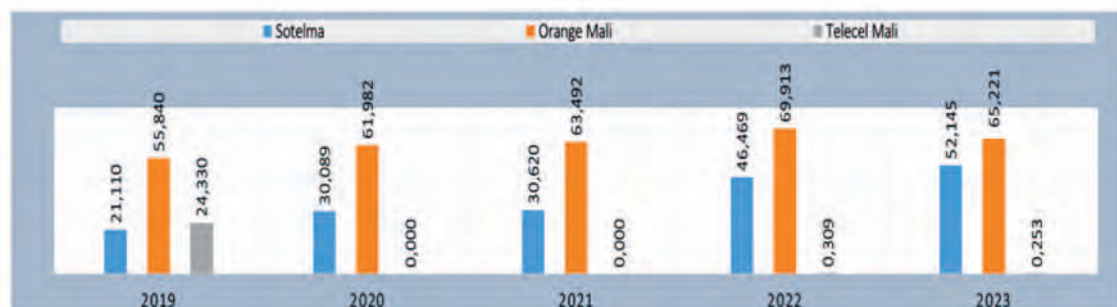


Figure 45: Evolution des investissements des opérateurs de télécommunications (Milliards de FCFA).

b). Investissements par réseau

Le volume dédié au développement des infrastructures réseaux s'élève à près 108,219 Milliards de FCFA, contre 106,458 Milliards de FCFA la période passée, soit un taux d'évolution de 1,65%. Les investissements se sont accrus au cours de la période pour le réseau internet (+43%), contre une baisse pour les réseaux fixes (-3%) et mobiles (-10%). Le graphique ci-dessous donne l'évolution des investissements par réseaux de télécommunications.

Figure 46 : Investissement par réseau.



Plus de la moitié des investissements sont destinés aux réseaux mobiles (soit 53%), suivi des réseaux fixes (22%). Les graphiques ci-dessous donnent la proportion des investissements par réseau.

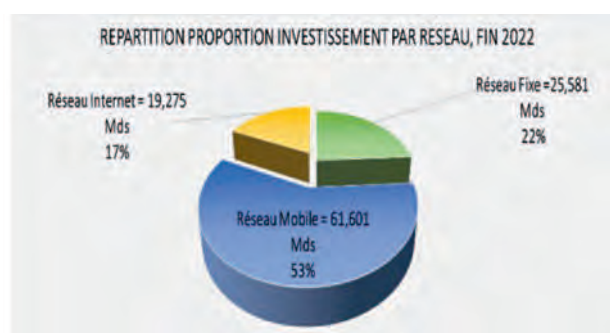


Figure 47: Répartition des investissements par type de réseau, fin 2022

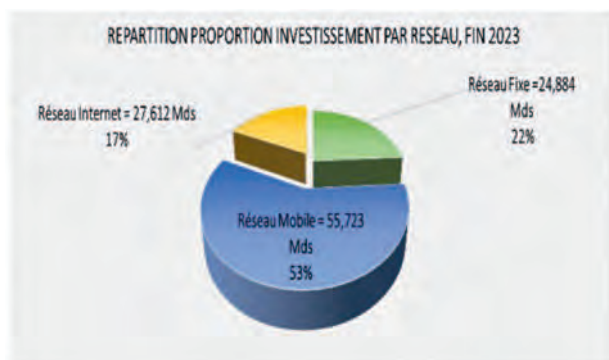


Figure 48: Répartition des investissements par type de réseau, fin 2023

II. TELEPHONIE

Plus de 25 millions d'abonnés téléphoniques, avec un taux de pénétration de 111% en fin 2023.

Le nombre de lignes téléphoniques (mobile et fixe) dénombré s'élève à 25 607 193 abonnés, contre 26 175 910 abonnés l'année précédente, soit un taux de baisse de 2,17%. Le parc est constitué de 25 259 489 clients mobiles et 347 704 clients fixes. Le taux de croissance annuel moyen du parc est de 2,91% sur les six dernières années. Le taux de pénétration est estimé à 111%. Le graphique ci-dessous donne l'évolution et le taux de pénétration annuel du parc téléphonique.

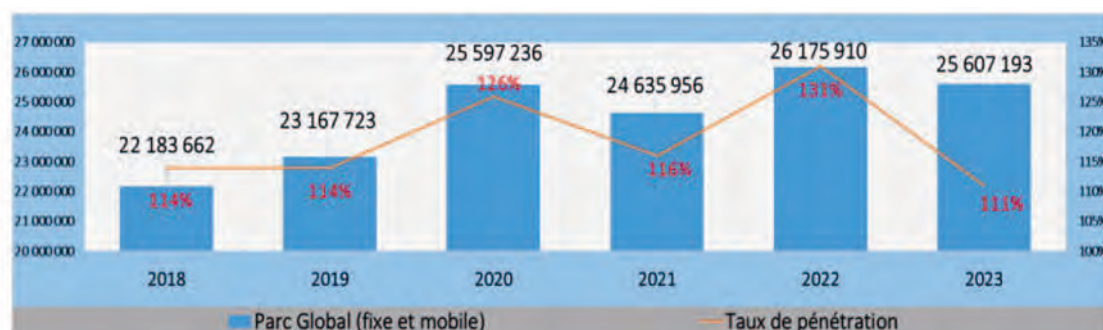
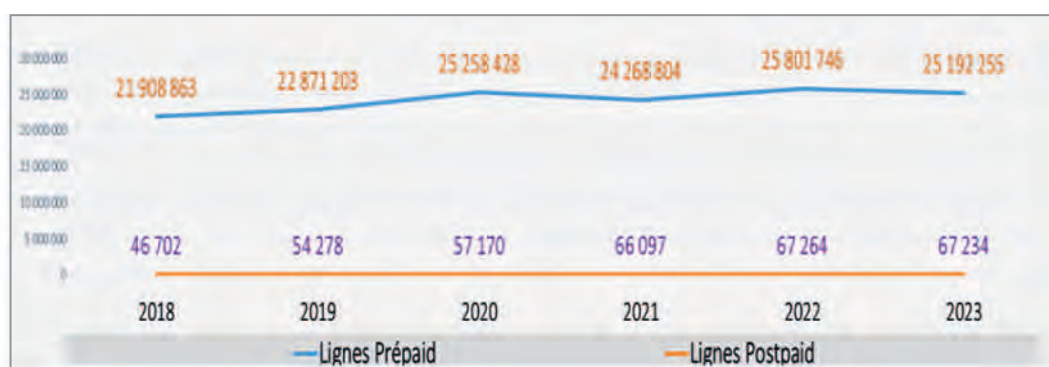


Figure 49: Evolution Parc Téléphonique, Taux de pénétration (2018-2023).

Le parc téléphonique SOTELMA se chiffre à 8 462 511 abonnés en fin 2023, contre 9 179 372 abonnés en 2022, soit un taux de baisse de 7,81%. Le parc téléphonique ORANGE MALI s'est accru au cours de la période, passant de 15 682 737 abonnés en 2022 à 15 855 430 abonnés en fin 2023, soit un taux de croissance de 1,10%. Celui de TELECEL se chiffre à 1 289 252 abonnés en fin 2023, contre 1 313 801 abonnés en 2022, soit un taux de baisse de 1,87%.



2.1. Evolution de la téléphonie mobile et taux de pénétration

Le parc mobile total s'est élevé à 25 259 489 abonnés à la fin 2023, contre 25 869 010 abonnés en 2022, soit une baisse de 2,36%. Le secteur mobile représente plus de 99% du parc téléphonique total. Le taux de croissance annuel moyen est estimé à 2,84%, avec un taux de pénétration de 109%. Le graphique ci-après donne l'évolution du parc téléphonique mobile et le taux de pénétration.

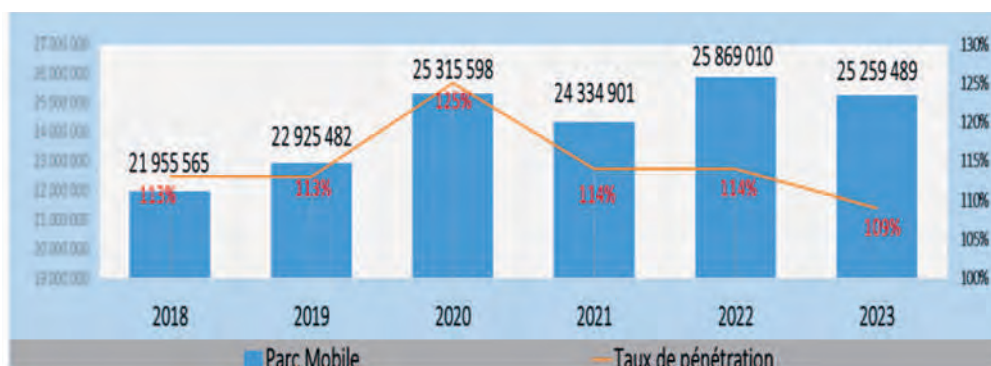


Figure 50: Evolution Parc mobile, Taux de pénétration (2018-2023).

Au 31 décembre 2023, le parc mobile SOTELMA a atteint 8 229 910 abonnés, contre 8 987 797 abonnés l'année précédente, soit une baisse de 8,43%. Le parc mobile ORANGE MALI a augmenté de 1,11%, passant de 15 567 612 abonnés en 2022 à 15 740 327 abonnés à la fin 2023. Quant à l'opérateur TELECEL, son parc mobile a diminué de 1,87%, passant de 1 313 801 abonnés en 2022 à 1 289 252 abonnés en 2023. Le graphique ci-après donne l'évolution annuelle du parc mobile par opérateur (2018-2023)

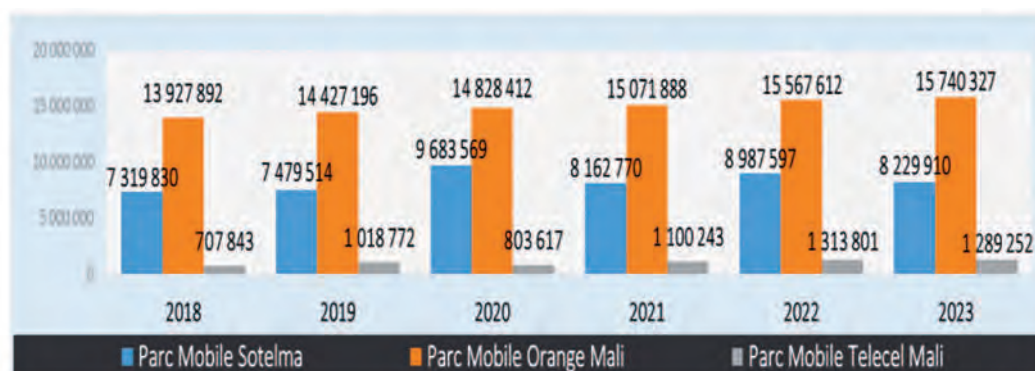


Figure 51: Prédominance des lignes Prépaïd (99%)

En fin décembre 2023, le total des lignes Prépayé s'élève à 25 192 255 abonnés, contre 25 801 746 abonnés l'année précédente, soit une baisse de 1,87%. SOTELMA détient un parc prépayé de 8 180 666 abonnés, contre 15 722 337 abonnés pour ORANGE MALI et 1 289 252 abonnés pour TELECEL.

Le total des lignes Postpayé quant à elles se chiffrent à 67 234 abonnés à la fin 2023, contre 67 264 abonnés en 2022, soit une baisse de 0,04%. Le parc de lignes Postpayé SOTELMA s'élève à 49 244, contre 17 990 pour ORANGE MALI. Le graphique ci-après donne l'évolution du parc par type de ligne (Prépayé et Postpayé)

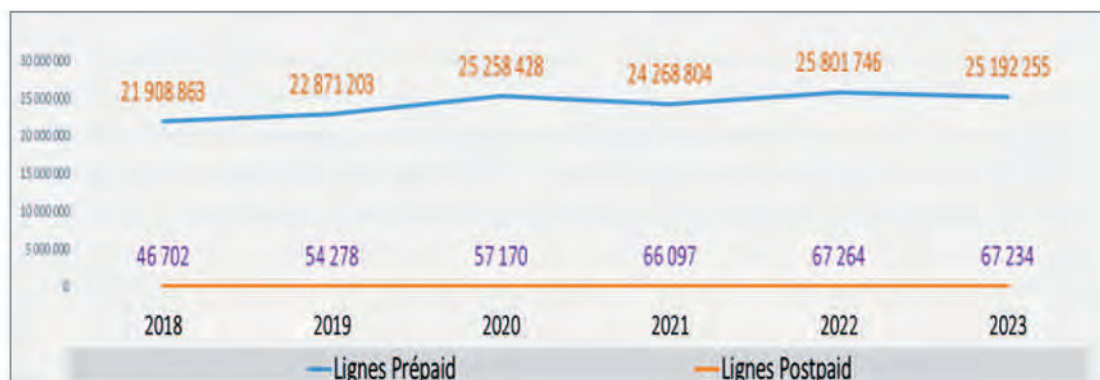


Figure 52: Evolution des lignes Prépayé, Postpayé (2018-2023).

2.2. Concurrence sur le marché mobile

ORANGE MALI a renforcé sa position de leader au cours de la période, avec une part de marché passant de 60% en 2022 à 62% à la fin 2023. Ce gain de 2 points de pourcentage indique que l'opérateur a su attirer davantage d'utilisateurs et consolider sa dominance sur le marché mobile. Les facteurs contributifs pourraient s'expliquer par une amélioration de la couverture et la qualité du service, mais aussi des offres attractives.

SOTELMA, le deuxième acteur du marché a vu sa part de marché passer de 35% en 2022 à 33% en fin 2023. Cette légère baisse de 2 points de pourcentage dénote la perte d'une partie de sa base d'utilisateurs au profit du concurrent. Les raisons de cette baisse pourraient être une concurrence accrue, une perception de qualité de service inférieure, ou une stratégie marketing moins efficaces sur le marché mobile.

TELECEL quant à lui a maintenu sa part de marché stable à 5% entre 2022 et 2023. Cette stabilité indique que l'opérateur n'a ni gagné ni perdu de part d'utilisateurs, mais reste un acteur marginal sur le marché mobile. La stagnation de sa part de marché pourrait être due à une couverture limitée, une offre de services moins compétitive, ou un manque d'investissement en marketing. Le graphique ci-dessous donne la répartition des parts de marché mobile.

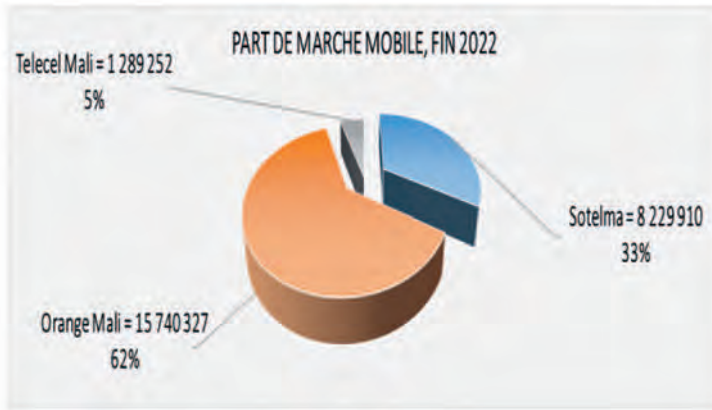


Figure 53: Part de marché mobile, fin 2022

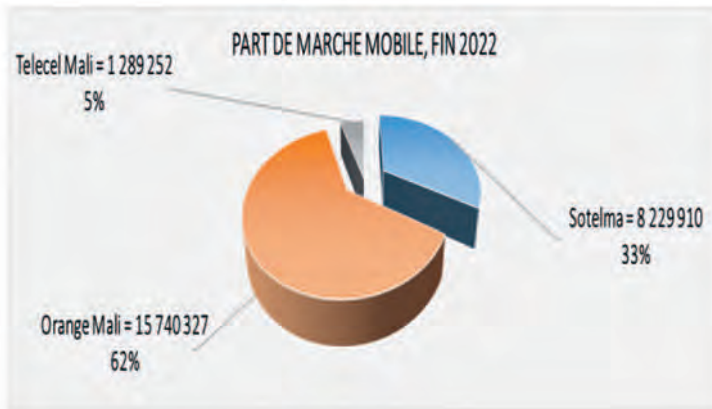


Figure 54: Part de marché mobile, fin 2023.

2.3. Evolution de la téléphonie fixe et télédensité

Plus de 300 000 lignes fixes, avec une télédensité de 1,41 %

La téléphonie fixe contrairement au mobile peine à atteindre les objectifs de croissance escomptés. Le parc se compose de lignes conventionnelles et de lignes boucle locale. Au 31 décembre 2023, le nombre de ces lignes s'élève à 347 704 clients, contre 306 900 clients en 2022, en hausse de 13,30%. Le taux de croissance annuel moyen sur les six dernières années est estimé à 8,80%. La télédensité est estimée à 1,5%. Le graphique ci-après donne l'évolution du parc téléphonique fixe (2018-2023).

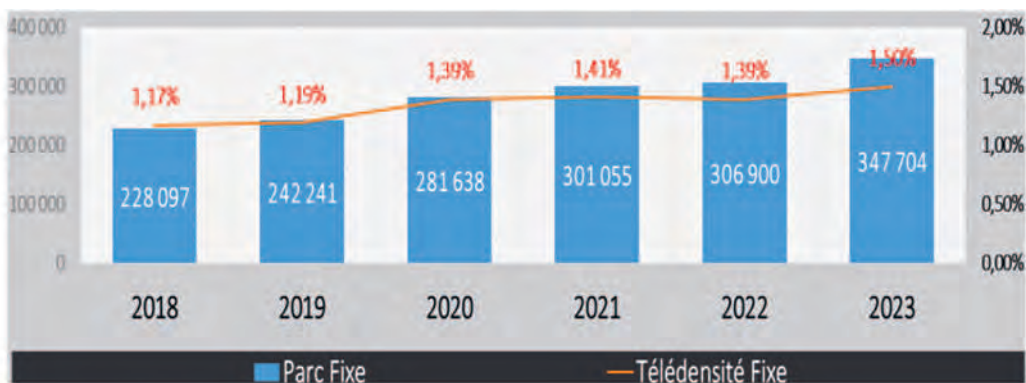


Figure 55: Evolution Parc fixe, Télédensité fixe (2018-2023).

Le parc fixe SOTELMA s'élève à 232 601 clients à la fin 2023, contre 191 775 clients en 2022, soit un taux de croissance de 21,29%. Les souscriptions ont été importantes pour les lignes conventionnelles, avec une augmentation de 54,38%. Les lignes boucle locale sont restées quasi-stationnaire (0,02%) sur la période.

Le parc fixe ORANGE MALI est passé de 115 125 clients en 2022 à 115 103 clients en 2023. Il est légèrement en recul au cours de la période (0,02%). Le graphique ci-après donne l'évolution du parc fixe par opérateur.

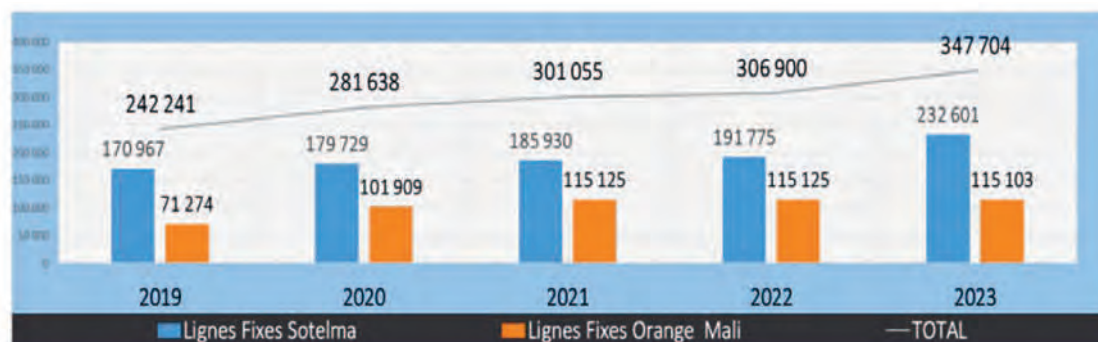


Figure 56: Evolution lignes fixes(SOTELMA, ORANGE) 2019-2023.

Les lignes fixes sont réparties par catégorie comme suit : le parc conventionnel s'élève à 115 707 clients en fin 2023, contre 74 950 clients l'année dernière (en hausse de 54,38%). Les lignes boucle locale et WiMax se chiffrent à 231 997 clients à la fin 2022, contre 231 950 clients l'année précédente, soit un taux de croissance de 0,02% ; elles représentent 67% du parc total fixe. Le graphique ci-dessous donne l'évolution annuelle des lignes fixes par catégorie.



Figure 57: Evolution lignes Conventionnelles, boucles locales/FH) 2018-2023

2.4. Concurrence sur le marché fixe

Entre 2022 et 2023, les parts de marché des deux opérateurs (SOTELMA et ORANGE MALI) sont restées stables. Cette stabilité indique que le marché fixe est relativement mature et consolidé, avec peu de changements dynamiques. SOTELMA, en tant que leader du marché avec 62% bénéficie d'une position dominante qui reflète probablement une fidélité de la clientèle, mais aussi une infrastructure difficilement duplicable.

De son côté, ORANGE MALI, avec une part de marché de 38% représente un concurrent significatif mais loin derrière le leader. La stabilité de sa part de marché entre 2022 et 2023 montre que l'opérateur a également réussi à maintenir sa base de clients, sans gain ni perte significative de parts de marché. Cette situation peut indiquer une satisfaction des clients similaire à celle de SOTELMA, ainsi qu'une capacité à offrir des services compétitifs et de qualité.

La stabilité des parts de marché pour les deux opérateurs reflète une absence de perturbations majeures ou de changements significatifs dans les préférences des consommateurs ou les offres de services sur ce marché. Cela pourrait également indiquer une concurrence équilibrée où les clients ont peu d'incitation à changer d'opérateur. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des parts de marché du fixe. (2020/2021).

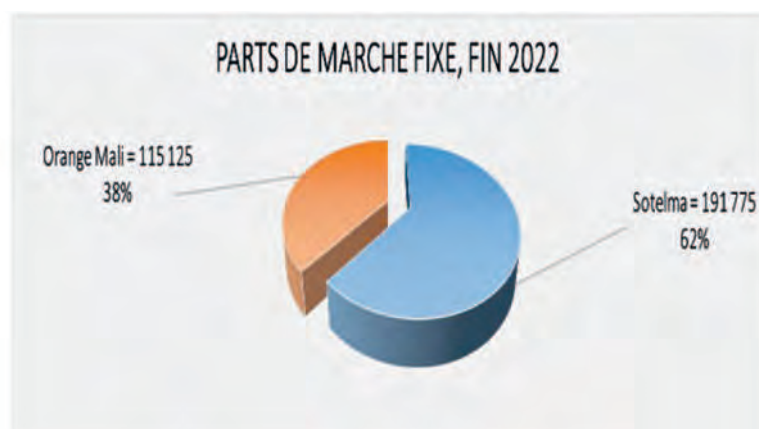


Figure 58: Parts de marché fixe, fin 2022.

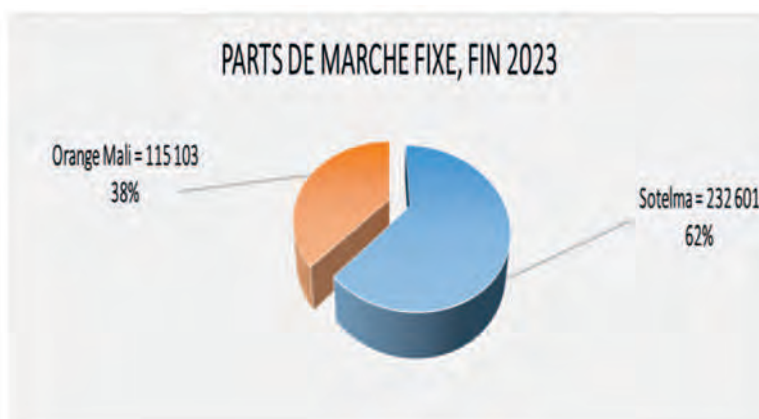


Figure 59: Parts de marché fixe, fin 2023.

III. INTERNET

Plus de 13 millions d'utilisateurs Internet, avec un taux de pénétration de 58%

Le marché de l'Internet est principalement dominé par ORANGE MALI et SOTELMA. A côté de ces deux il y a TELECEL et quelques fournisseurs d'accès internet, dont AFRIBONE MALI. Ces acteurs fournissent le service internet au moyen d'une gamme de technologies fixes (ADSL, CDMA, WiMax, fibre optique) et mobile (3G/4G).

Au 31 décembre 2023, le parc global s'élève à 13 409 405 abonnés, contre 13 261 247 abonnés en 2022, soit un taux de croissance de 1,12%. Le taux de croissance moyen annuel est estimé à 9,92%, avec un taux de pénétration de 58%. Le graphique ci-après donne l'évolution du parc (2018-2023).

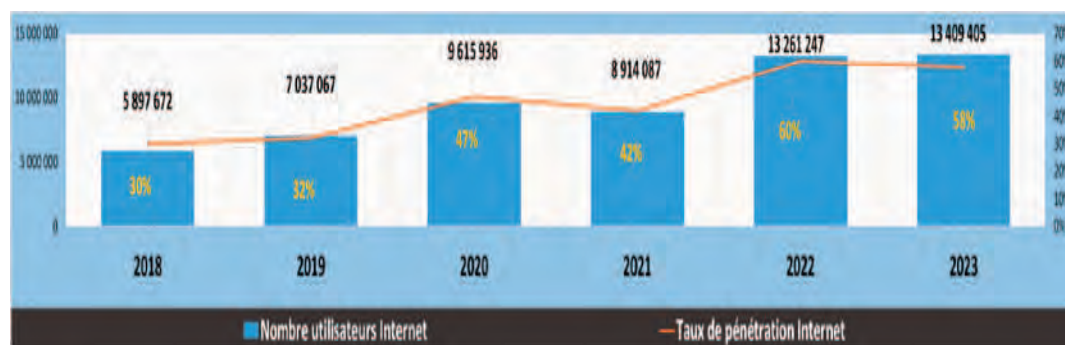


Figure 60: Evolution utilisateurs Internet, taux de pénétration Internet (2018-2023).

3.1. Répartition du parc Internet par accès et par opérateur

Sur le marché, deux modes d'accès à Internet se distinguent. L'accès filaire a enregistré une augmentation significative, passant de 48 828 clients en 2022 à 75 957 clients à la fin 2023, soit une progression de 55,56%. L'accès mobile est quasi stationnaire, passant de 13 212 419 clients en 2022 à 13 333 448 clients en fin 2023, soit une croissance de 0,92%. Le graphique suivant présente l'évolution du nombre d'utilisateurs d'Internet (fixe et mobile).

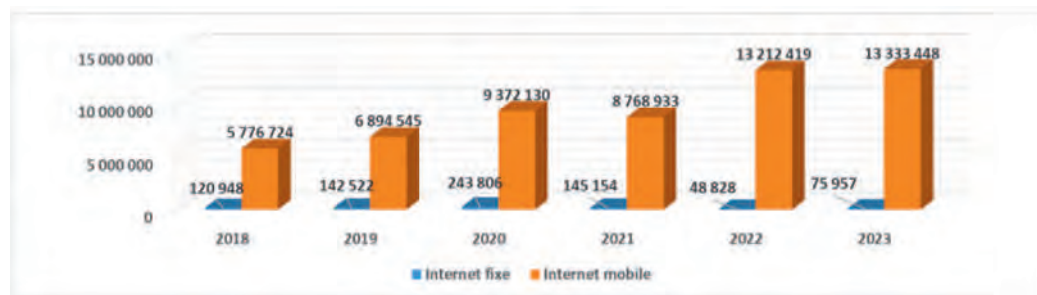


Figure 61: Evolution par Internet par accès et opérateur (2018-2023).

Le parc Internet au 31 décembre 2023 est réparti entre les opérateurs comme suit :

- Le parc Internet SOTELMA compte 4 998 105 clients en fin 2023, contre 4 956 959 clients en 2022, soit un taux de croissance de 0,83%. L'opérateur a enregistré des performances sur le segment fixe, qui a augmenté de 70,12% au cours de la période.
- Le parc Internet ORANGE MALI est quasi stationnaire. Il passe de 7 597 242 abonnés en 2022 à 7 657 280 abonnés en 2023, soit un taux de croissance de 0,79%.
- Le parc Internet de TELECEL s'élève à 754 020 clients au 31 décembre 2023, contre 707 046 clients en 2022, soit un taux de croissance de 6,64%. Il convient de noter que ce parc est entièrement constitué de clients mobiles.

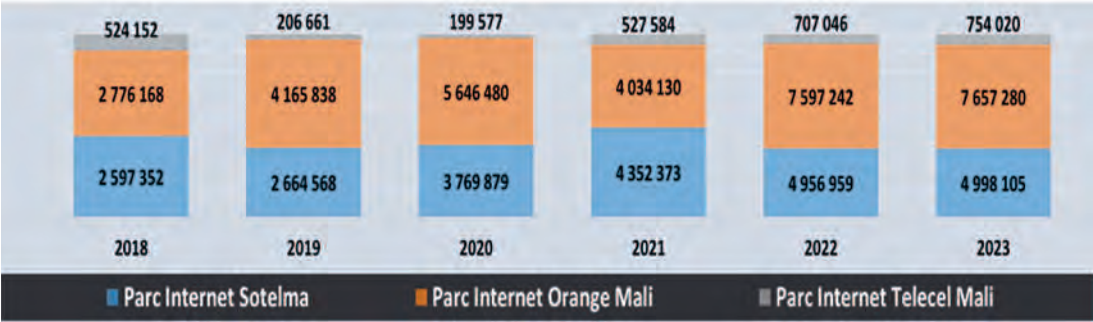


Figure 62: Evolution annuelle du parc Internet par opérateur (2018-2023).

3.2. Internet mobile et répartition par accès

Au 31 décembre 2023, le parc Internet mobile se chiffre à 13 333 478 abonnés, contre 13 212 419 abonnés en 2022, soit un taux de croissance de 0,92% au cours de la période. Deux modes d'accès se distinguent sur le marché à savoir, l'accès via téléphone/smartphone et l'accès par Clé Internet 3G/4G. La decomposition du parc est donnée dans le tableau ci-après.

	2022	2023	Taux croissance
Parc Smartphones	12 914 258	13 030 897	0,90%
Parc Clés Internet 3G/4G	298 161	302 581	1,48%
TOTAL	13 212 419	13 333 478	0,92%

Figure 63: Mode d'accès internet.

Le parc Internet mobile SOTELMA s'élève à 4 939 996 abonnés en 2023, contre 4 922 202 abonnés en 2022, soit un taux de croissance de 0,35%. Ce resultat est imputable au segment smartphone. ORANGE MALI enregistre une légère évolution quasi saturationnaire de son parc, passant de 7 582 571 abonnés en 2022 à 7 639 432 en 2023, en hausse de 0,75%. TELECEL enregistre une performance d'activité de l'Internet mobile, son parc passe de 707 046 abonnés en 2022 à 754 020 abonnés en 2023, soit un taux de croissance de 6,64%. La répartition du parc Internet mobile est donnée dans le tableau ci-après.

	2022	2023	Taux croissance
Parc Internet mobile SOTELMA	4 922 802	4 939 996	0,35%
Parc Internet mobile Orange	7 582 571	7 639 432	0,75%
Parc Internet mobile Telecel	707 046	754 020	6,64%

Figure 64: Parc Internet mobile par opérateur.

Les connexions via les smartphones restent préponderantes dans le parc Internet mobile, soit 97,73%. Le graphique ci-dessous donne la répartition du parc Internet mobile par mode d'accès entre 2019 et 2023.



Figure 65: Evolution type d'accès à Internet (2019-2023)

3.3. Internet fixe et répartition par accès

Le marché de l'Internet fixe est dominé par SOTELMA et ORANGE MALI. Ces deux opérateurs ont déployé une gamme de technologies pour l'accès à l'Internet (ADSL, CDMA, WiMax, Fibre optique, Faisceau hertzien, 3G/4G).

À la fin 2023, le parc d'utilisateurs s'est établi à 75 957 clients, enregistrant une croissance de 55,56% par rapport à l'année précédente où le parc était chiffré à 48 828 clients. Les connexions fixes restent marginales (0,57%) dans le parc total d'Internet. Le taux de pénétration fixe est estimé à 0,33%. La répartition du parc entre les opérateurs est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau 30: Internet fixe par opérateur 2022-2023.

	2023	2022	Taux de croissance
Internet fixe Malitel	58 109	34 157	70,12%
Internet fixe Orange Mali	17 848	14 671	21,65%
Total	75 957	48 828	55,56%

Les connexions CDMA/WiMax se sont accrues au cours de la période. Le nombre est passé de 1 718 abonnés en 2022 à 2 458 abonnés en 2023, soit un taux de croissance de 43,07%. Leur proportion dans le parc total d'Internet fixe reste marginale, soit 3,24%. Elles sont principalement utilisées par les ménages (95%), les entreprises (4%) et l'administration (1%).

Le nombre de lignes ADSL enregistre une contreperformance. Le nombre est passé de 23 537 abonnés en 2022 à 21 633 abonnés en fin 2023, soit un taux de baisse de 8,09%. La proportion des connexions ADSL dans le parc total d'Internet fixe s'élève à 28,48%. Elles sont majoritaires au niveau des ménages (77%), contre 16% pour les entreprises et 7% pour l'administration.

Les connexions via la Fibre optique se sont améliorées au cours de la période, leur nombre est passé de 11 751 abonnés en 2022 à 39 883 abonnés en 2023, soit un taux de croissance de plus de 200%. Cette augmentation s'explique par une amélioration de la couverture et la qualité du service à travers ce support. La proportion des connexions fibre dans le parc représente 52,51%, très significative dans le parc internet fixe. Les ménages constituent la part la plus importante des utilisateurs des connexions fibres (66%), suivis des entreprises (31%) et l'administration (3%).

Les Box 3G/4G enregistrent une baisse considérable au cours de la période, leur nombre s'élève à 1 473 abonnés à la fin 2023, contre 11 387 abonnés l'année précédente, soit un taux de baisse d'environ 87%. Cette situation entraîne une proportion faible (1,9%) des connexions via les box dans le parc Internet fixe. Les souscriptions des box sont importantes au niveau des entreprises (59%), suivi des ménages (27%) et l'administration (14%).

Les connexions par Faisceaux (FH) peinent à se développer. Le nombre s'élève à 337 clients à la fin 2023, contre 425 clients en 2022, soit un taux de baisse de 20% environ. La proportion dans le parc fixe est moins de 1%. Elles sont majoritairement constatées chez les entreprises et l'administration dans les proportions respectives de 66% et 33%.

Les liaisons Internet VSAT enregistrent une croissance au cours de la période. Le parc est passé de 10 clients en 2022 à 10 163 clients en 2023. Elle semble être une alternative pour assurer la continuité de la connectivité dans les zones d'insécurité, confrontées aux sabotages des sites de télécommunications. Les entreprises détiennent 94% des liaisons, suivies de l'administration 6%. Le graphique ci-après donne l'évolution et la répartition selon le mode d'accès.

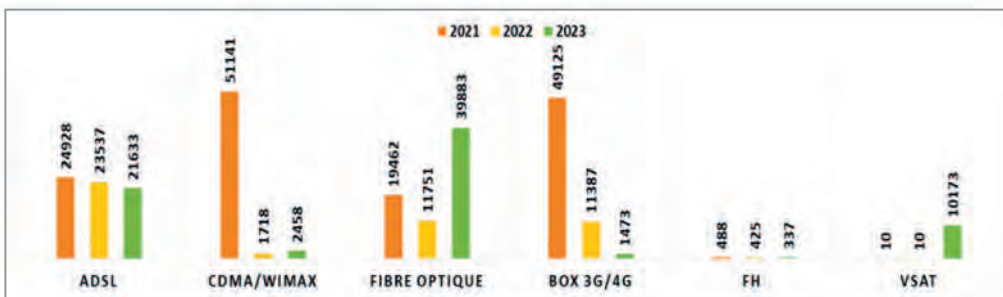


Figure 66 : Technologie de connexion (2021-2023).

Les connexions Internet fixes sont principalement utilisées par les ménages, représentant 60% du total du parc, suivies par les entreprises (35%) et l'administration (5%).

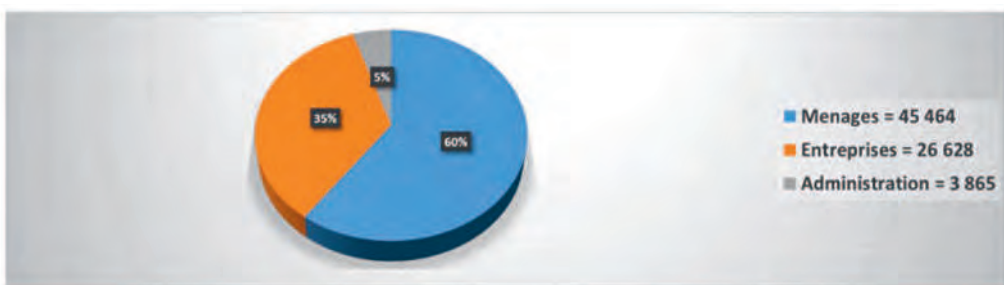


Figure 67: Utilisateurs Internet fixe.

La gamme de débits sur le marché varie de 128 Kbps à plus de 10 Mbps. Environ 26% des abonnements sont des débits compris entre 2 Mbps et 10 Mbps, 73% des abonnements sont des débits supérieurs à 10 Mbps.

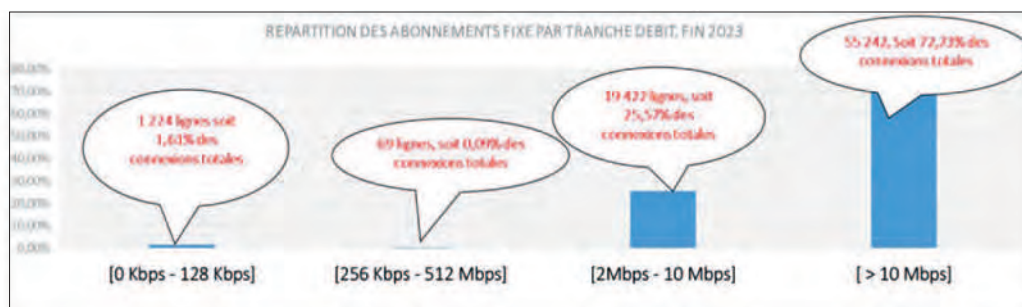


Figure 68: Gammes de débits sur le marché.

3.4. Concurrence sur le marché Internet

Sur le segment mobile, ORANGE MALI détient la part de marché la plus importante avec 57%, indiquant une position de leader significatif. SOTELMA occupe la deuxième place avec une part de marché de 37%. TELECEL ne détient que 6% du marché, ce qui limite son influence et sa compétitivité sur ce marché. Sur le segment fixe, SOTELMA est en position de leader avec une part de marché de 76%. La part de marché d'ORANGE MALI est estimée à 24%.

ORANGE MALI est dominant sur le marché de l'Internet (tous segments confondus), avec une part de marché de 57%, suivi de SOTELMA avec une part de marché de 37%, celle de TELECEL étant estimée à 6%. Les graphiques ci-dessous donnent l'évolution des parts de marché Internet entre 2022 et 2023.

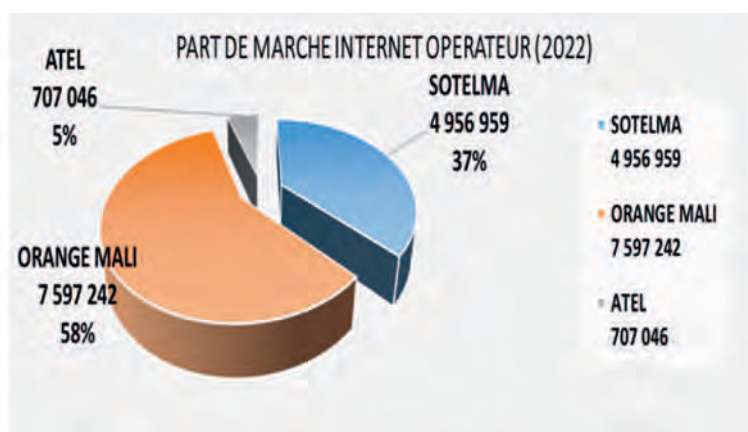
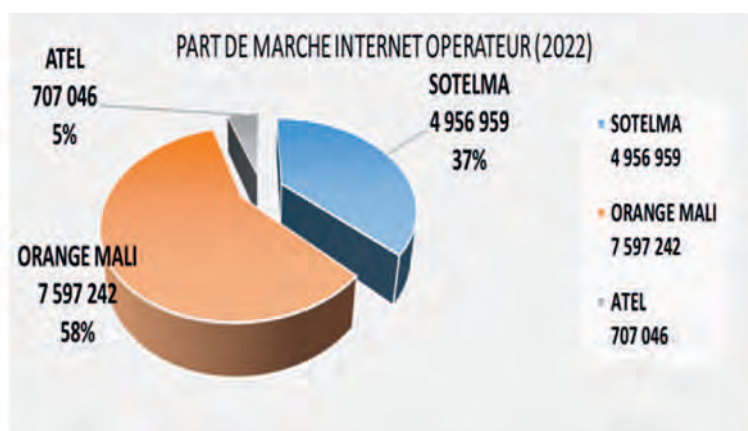


Figure 69: Part de marché Internet opérateur 2022.

Figure 70: Part de marché internet opérateur 2023.



3.5. Connectivité Internet internationale

Dépourvu d'accès direct aux câbles sous-marins, le Mali assure sa connectivité à travers les stations de câbles principalement basées au Sénégal et en Côte d'Ivoire. L'Etat et les opérateurs de télécommunications ont déployé sur le territoire national un réseau fibre optique de plusieurs kilomètres. L'Autorité de régulation a appuyé ces initiatives avec la mise en place d'un Point d'échange internet (IXP) pour réduire la dépendance en Bande passante et améliorer la qualité de service. L'explosion de la consommation Data a obligé les Opérateurs à renforcer ces dernières années les infrastructures Haut débit (3G/4G).

La Bande passante internet (BPI) acquise par les opérateurs de télécommunications passe de 14,98 Gbps en 2017 à 293 Gbps en 2023, soit une multiplication de 20 la capacité de la BPI ces dernières années. Le graphique ci-après donne l'évolution de la BPI (2017 à 2023).



Figure 71: Evolution bande passante internationale (2017-2023).

IV. COMPTES MOBILE MONEY

Plus de seize millions de comptes Mobile Money, avec un taux de pénétration de 73%.

Véritable catalyseur de l'inclusion financière, le Mobile Money offre des opportunités pour démocratiser l'accès et l'utilisation des services financiers. C'est pourquoi, les autorités de l'Union ont adopté en 2016 une stratégie régionale d'inclusion financière permettant d'enregistrer des progrès significatifs en matière d'accès et d'utilisation des services financiers par les populations. Selon la Banque Centrale, le taux d'inclusion financière est passé de 47,0% en 2016 à 72,3% en 2023. Ces résultats ont été obtenus grâce notamment à la technologie mobile, dont la contribution s'élève à 55,9%.

Au Mali, le secteur du mobile money enregistre de grands succès ces dernières années. Les principaux fournisseurs sont ORANGE MALI et SOTELMA à travers les filiales respectives, Orange Finances Mobiles et Moov money. L'entrée de nouveaux acteurs (Sama Money, Wave) entraîne un début de concurrence sur le marché.

Les comptes déclarés en fin 2023 s'élèvent à 16 936 371 clients, contre 14 549 037 clients l'année précédente. Les souscriptions enregistrent un taux de croissance de 16,41%. Le taux de croissance annuel moyen sur les six dernières années est estimé à 22,16%. Le taux de pénétration s'élève à 73%. Le graphique ci-après donne l'évolution des comptes mobile money de 2018 à 2023.

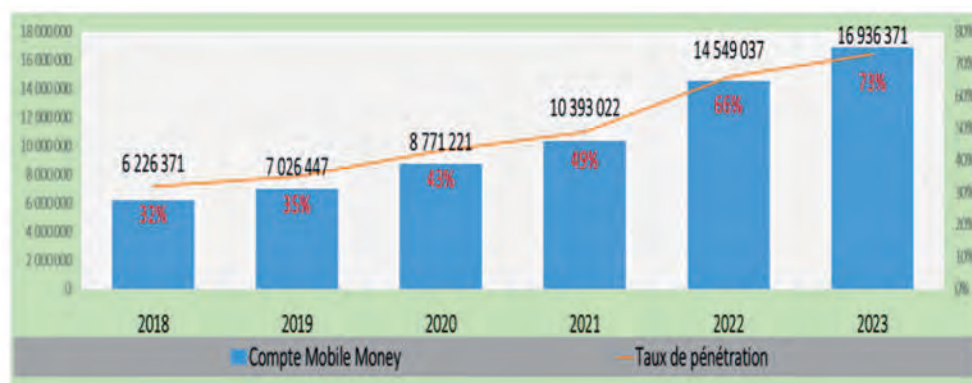


Figure 72: Evolution Compte Mobile Money, taux de pénétration (2018-2023).

Orange money totalise 13 127 680 de comptes en 2023, contre 10 995 527 de comptes en 2022, soit un taux de croissance de 19,39%. Les comptes de Moov money s'élèvent à 3 808 691 clients en fin 2023, contre 3 553 510 clients l'année précédente, soit un taux de croissance de 7,18%. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des comptes mobile money par opérateur entre 2020 et 2023.

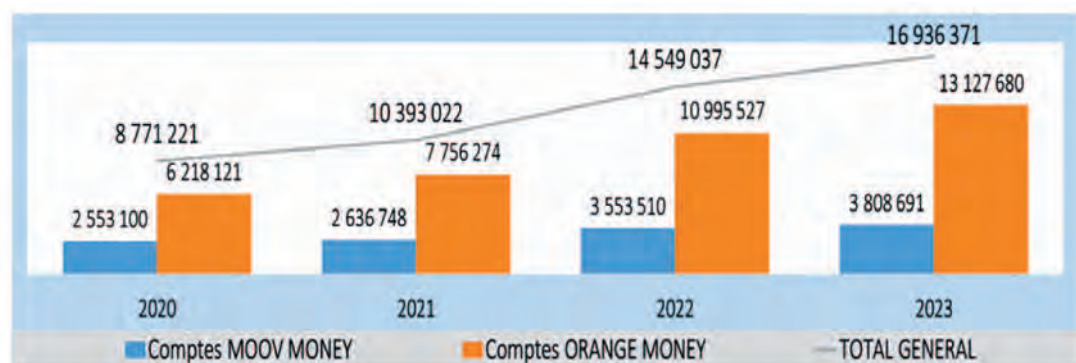


Figure 73: Evolution comptes mobile money par opérateur (2020-2023).

Orange money détient la part de marché la plus importante avec 78%, ce qui en fait le leader incontesté de ce segment. Cette domination dénote qu'Orange money bénéficie d'une forte reconnaissance de marque, d'une large base d'utilisateurs et probablement d'une infrastructure et d'un réseau de distribution bien développé, lui permettant de maintenir cette position prééminente.

Moov money, avec une part de marché de 22% occupe la deuxième place. Bien qu'il soit significativement distancé par le leader, il représente néanmoins un acteur important du marché du mobile money, malgré sa capacité limitée à challenger le leader. Les graphiques ci-dessous illustrent l'évolution des parts de marché entre 2022 et 2023.

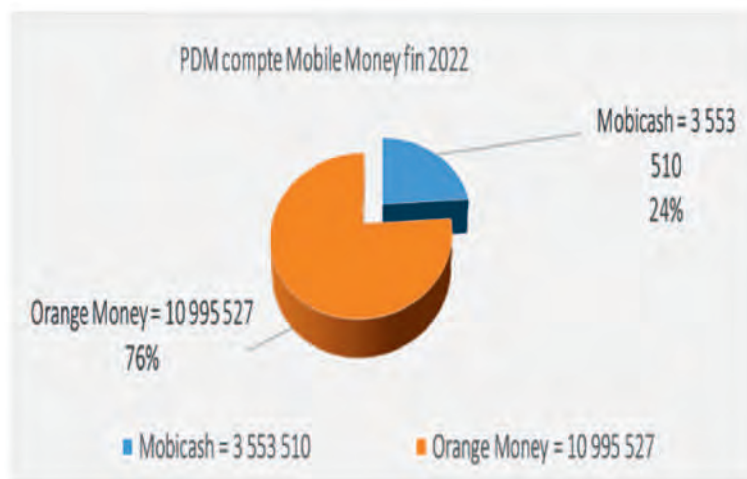


Figure 74: Part de marché Mobile money, fin 2022.

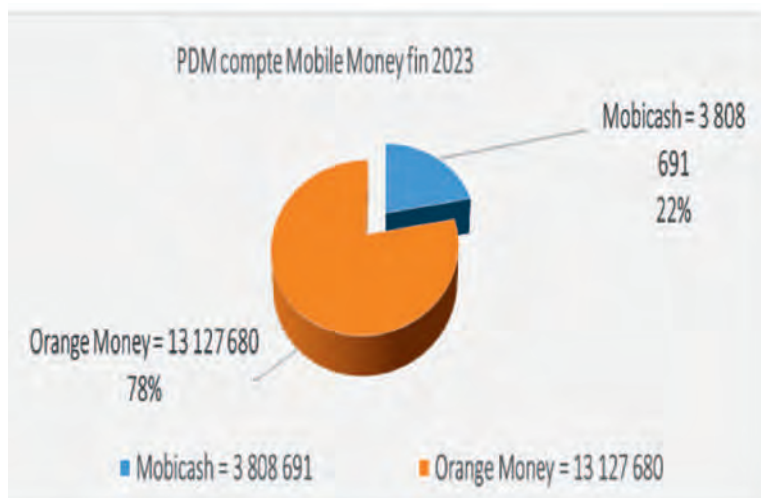


Figure 75: Part de marché Mobile money, fin 2023.

4.1. Chiffre d'affaires de l'activité Mobile Money (Milliards de FCFA)

Le chiffre d'affaires provenant des transactions mobiles (retraits, transferts et paiements) affiche une progression notable au cours de la période. Cette augmentation est particulièrement significative, passant de 60,009 Milliards de FCFA en 2022 à 83,744 Milliards de FCFA en 2023, ce qui représente une hausse de 40% environ. Les deux opérateurs enregistrent une amélioration des recettes au cours de la période.

Les recettes issues des retraits s'élèvent à 50,742 Milliards de FCFA à la fin 2023, contre 37,685 Milliards de FCFA en 2022. Elles ont accru de 35% environ. La croissance de ces recettes est plus marquée chez Moov money (55%), le niveau est de 34% chez Orange Money. Elles représentent 61% des recettes totales des transactions.

Les recettes issues des transferts sont estimées à 16,346 Milliards de FCFA en 2023, contre 12,391 Milliards de FCFA en 2022, soit un taux de croissance de 32% environ. Les deux opérateurs enregistrent presque le même niveau de croissance des recettes (+30%). La proportion des transferts est de l'ordre de 20% de la valeur totale des transactions.

La même tendance est observée pour les paiements mobiles, avec un taux de croissance de recettes dépassant pour la première fois le niveau des recettes issues des retraits et les transferts, soit 68% environ. Les recettes sont passées de 9,931 Milliards de FCFA en 2022 à 16,654 Milliards de FCFA à la fin 2023. La croissance observée est plus importante chez Orange money (+68%), contre +36% chez Moov money. Leur poids dans la valeur totale des transactions passe de 17% en 2022 à 20% en 2023. La tendance indique un sentiment de plus en plus favorable pour les achats via le mobile par les consommateurs.

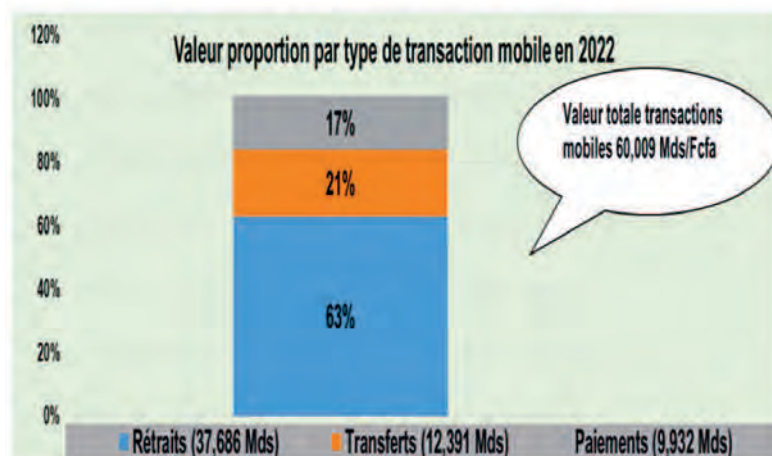


Figure 76: Proportion de type de transaction mobile en 2022.

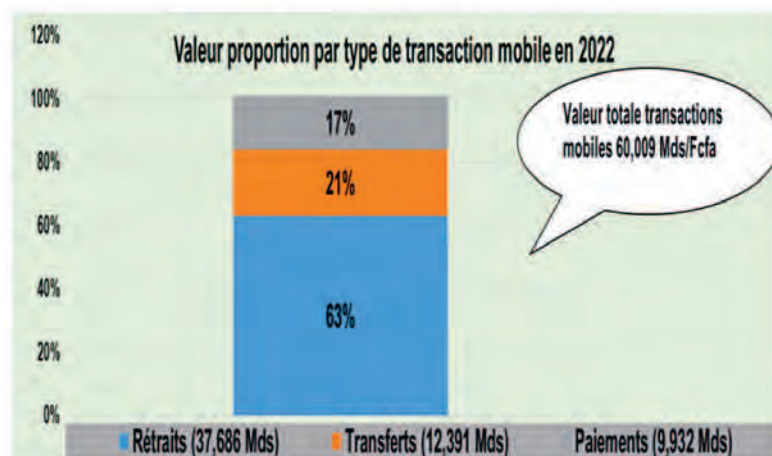


Figure 77: Proportion de type de transaction mobile en 2023

Compte tenu du rôle important que joue le Mobile Money dans le développement de l'économie numérique et la promotion de l'inclusion financière, il conviendrait d'envisager des mesures de renforcement de l'accès et de l'utilisation des comptes mobile money, et ce, en toute sécurité. La mise en place d'un cadre réglementaire favorable aux paiements mobiles, les incitations de paiements des taxes fiscales, des salaires et autres allocations via le mobile, l'effectivité de l'interopérabilité des plateformes, la protection des utilisateurs sont entre autres mesures favorables à l'usage des services financiers mobiles. Il conviendrait aussi de mettre en place une synergie d'actions entre l'autorité bancaire (BCEAO) et les autorités de régulation sectorielles (Télécommunication, Protection des données personnelles, Concurrence...) pour relever ces défis.

V. EMPLOIS DANS LE SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS

L'effectif total du personnel des opérateurs de télécommunications s'élève à 1 181 travailleurs en fin 2023, contre 1 206 en 2022, soit une baisse de 2,07% au cours de la période. L'effectif est légèrement en hausse chez ORANGE MALI (0,95%). Il est par contre en baisse chez SOTELMA (7,82%) et reste stationnaire chez TELECEL.

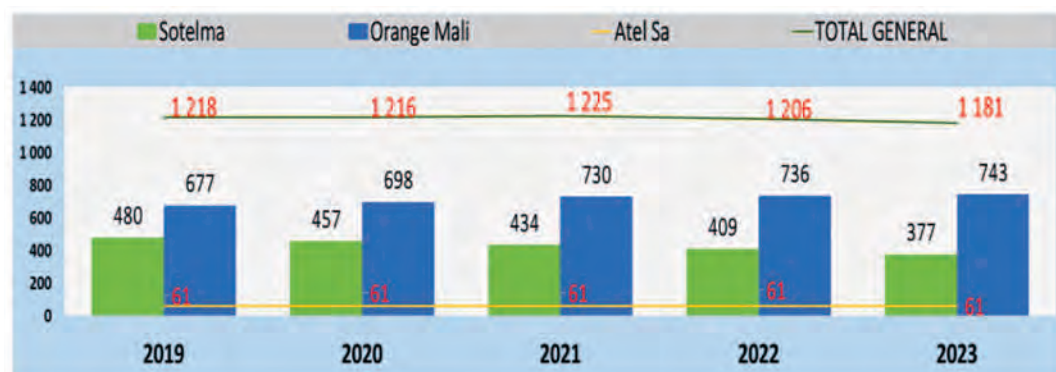


Figure 78: Evolution de l'effectif du personnel des opérateurs de télécommunications.

Les effectifs du personnel des opérateurs se répartissent selon le genre avec 76% des postes occupés par des hommes et 24% par des femmes.

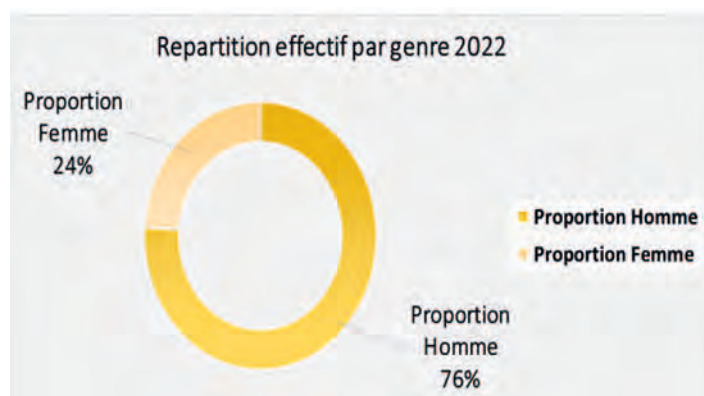


Figure 79: Répartition effectif par genre 2022.

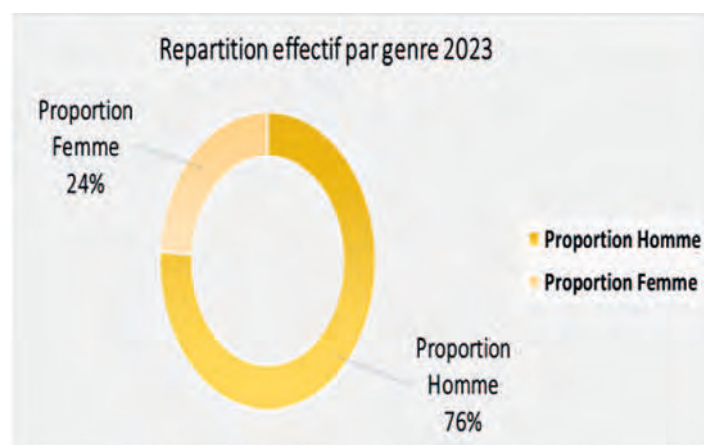


Figure 80: Répartition effectif par genre 2023.

On observe une forte prédominance du genre masculin dans les effectifs des opérateurs de télécommunications, soit 76% des hommes





ANNEXES

ANNEXES : DECISIONS DE REGULATION 2023

LISTE DES DECISIONS DE REGULATION 2023

- 1. DECISION N°23-0007/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé sahel par Aviation service en date du 17 janvier 2023 ;
- 2. DECISION N°23-0008/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé par la mine d'or Syama (SOMISY) en date du 17 janvier 2023 ;
- 3. DECISION N°23-0009/AMRTP-P** portant attribution de ressource en numérotation au Ministère de la sécurité et de la protection civile en date du 18 janvier 2023 ;
- 4. DECISION N°23-0010/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé l'ambassade royale du Danemark en date du 24 janvier 2023
- 5. DECISION N°23-0011/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VSAT indépendants à usage privé par l'ambassade du royaume du Maroc en date du 24 janvier 2023
- 6. DECISION N°23-0014/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé par la société Sécuricom Protect en date du 02 février 2023;
- 7. DECISION N°23-0015/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé par la société l'ambassade du royaume du Belgique en date du 06 février 2023;
- 8. DECISION N°23-0017/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VSAT indépendants à usage privé par la société d'exploitation des mines de Sadiola (SEMOS SA) en date du 08 février 2023;
- 9. DECISION N°23-0018/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé par la société Ségala Mining Corporation SA en date du 08 février 2023;
- 10. DECISION N°23-0019/AMRTP-P** portant attribution de ressource en numérotation à la Direction des transmissions des Télécommunications et de l'informatique des armées en date du 14 février 2023 ;
- 11. DECISION N°23-0020/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux Faisceau Hertzien (FH) indépendants à usage privé par la société Afribone Mali SA en date du 14 février 2023;
- 12. DECISION N°23-0024/AMRTP-P** portant autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé par la société Lithium du Mali SA en date du 20 février 2023;

13. DECISION N°23-0025/AMRTP-P portant déclaration de service d'installateur privé d'équipements de télécommunications de la société SPADE TELECOM IT en date du 20 février juillet 2023 ;

14. DECISION N°23-0027/AMRTP-P portant autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé par la société FE-KOLA SA en date du 28 février 2023;

15. DECISION N°23-0028/AMRTP-P portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé par le haut-commissariat des nations unies (UNHCR) en date du 1^{er} mars 2023 ;

16. DECISION N°23-0029/AMRTP-P portant autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VSAT indépendants à usage privé par le programme alimentaire mondial (PAM) en date du 06 mars 2023 ;

17. DECISION N°23-0032/AMRTP-P portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VSAT indépendants à usage privé par la Banque Africaine de Développement (BAD) en date du 14 mars 2023 ;

18. DECISION N°23-0037/AMRTP-P portant attribution de ressource en numérotation à la société à la société TECHNOLOGIE 4 ALL en date du 21 mars 2023 ;

19. DECISION N°23-0040/AMRTP-P portant attribution de code USSD au Projet Régional d'appui au Pastoralisme (PRAPS 2) - Mali en date du 28 mars 2023 ;

20. DECISION N°23-0045/AMRTP-P portant attribution de ressource en numérotation au Ministère de la sécurité et de la protection civile en date du 28 mars 2023 ;

21. DECISION N°23-0046/AMRTP-P portant renouvellement de la déclaration de service d'installateur privé d'équipements de télécommunications de la société GEXTEL SARL en date du 03 avril 2023 ;

22. DECISION N°23-0047/AMRTP-P portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux Boucle Local Radio (BLR) indépendants à usage privé par la société ISIC MALI SARL en date du 03 avril 2023 ;

23. DECISION N°23-0049/AMRTP-P portant fixation des tarifs de gros et des liaisons louées en date du 05 avril 2023 ;

24. DECISION N°23-0050/AMRTP-P portant attribution de ressource en numérotation au Ministère de la sécurité et de protection civile en date du 06 avril 2023 ;

25. DECISION N°23-0062/AMRTP-P portant autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé par la société SOGEGARD SUARL en date du 06 mars 2023 ;

26. DECISION N°23-0054/AMRTP-P portant autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé par la Banque Sahelo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC-MALI SA) en date du 06 avril 2023 ;

27. DECISION N°23-0055/AMRTP-P portant Déclaration de service de fournisseur d'accès à Internet (FAI) de la Société SOKOF SARL en date du 17 avril 2023 ;

- 28. DECISION N°23-0056/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé par la société des Mines de KOMANA SA en date du 20 avril 2023 ;
- 29. DECISION N°23-0057/AMRTP-P** portant Déclaration de service de fournisseur d'accès à Internet (FAI) de la Société GLOBAL BUSINESS INTERNATIONAL (GBI) en date du 24 avril 2023;
- 30. DECISION N°23-0058/AMRTP-P** portant déclaration de service d'installateur privé d'équipements de télécommunications de la société HUAWEI TECHNOLOGIES MALI SARL en date du 27 avril 2023 ;
- 31. DECISION N°23-0060/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux Faisceau Hertzien (FH) indépendants à usage privé par la société CB NETWORKS AFRIQUE en date du 03 Mai 2023 ;
- 32. DECISION N°23-0062/AMRTP-P** portant autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé par la société FEKOLA SA en date du 11 mai 2023 ;
- 33. DECISION N°23-0063/AMRTP-P** portant déclaration de fournisseur de Service à Valeur Ajoutée (SVA) à la société ALLOO CENTER MALI SARL en date du 15 mai 2023 ;
- 34. DECISION N°23-0065/AMRTP-P** portant déclaration de fournisseur de Service à Valeur Ajoutée (SVA) à la société MALI SOLUTION NUMERIQUES (MSN) SA en date du 19 mai 2023 ;
- 35. DECISION N°23-0066/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseau VSAT indépendants à usage privé par la Manutention Africaine Mali SASU en date du 19 Mai 2023 ;
- 36. DECISION N°23-0069/AMRTP-P** portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privée et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la société FEKOLA SA en date du 29 mai 2023 ;
- 37. DECISION N°23-0070/AMRTP-P** portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privée et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la société FEKOLA SA en date du 29 mai 2023 ;
- 38. DECISION N°23-0073/AMRTP-P** portant attribution de ressource en numérotation à l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) en date du 06 juin 2023 ;
- 39. DECISION N°23-0076/AMRTP-P** portant attribution de ressource en numérotation à la société ALLOO CENTER MALI SARL en date du 14 juin 2023 ;
- 40. DECISION N°23-0077/AMRTP-P** portant attribution de ressource en numérotation au club des amis de la radio Islamique de Bamako (CARIB) en date du 14 juin 2023 ;
- 41. DECISION N°23-0078/AMRTP-P** portant attribution de ressource en numérotation à la société MALI SOLUTION NUMERIQUES (MSN) SA en date du 14 juin 2023 ;
- 42. DECISION N°23-0081/AMRTP-P** portant attribution de ressource en numérotation à l'ONG DANCHURCHAID (DCA) en date du 22 juin 2023 ;

- 43. DECISION N°23-0082/AMRTP-P** portant assignation de fréquences radioélectriques dans la bande des 8 GHz à la SOTELMA SA en date du 27 juin 2023 ;
- 44. DECISION N°23-0086/AMRTP-P** portant déclaration de fournisseur de Service à Valeur Ajoutée (SVA) à la société OLINE BET MALI SAS en date du 03 juillet 2023 ;
- 45. DECISION N°23-0093/AMRTP-P** portant attribution de ressource en numérotation à la société ONLINE BET MALI SAS en date du 07 juillet 2023 ;
- 46. DECISION N°23-0094/AMRTP-P** portant autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF indépendants à usage privé par l'ONG CARE INTERNATIONAL MALI en date du 12 juillet 2023
- 47. DECISION N°23-0095/AMRTP-P** portant modification de la Décision N°15-0037/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à CORIS BANK INTERNATIONAL MALI en date du 13 juillet 2023 ;
- 48. DECISION N°23-0096/AMRTP-P** portant conditions et modalités d'ouverture du canal USSD des Opérateurs de télécommunication /communication par voie électronique mobile en date du 13 juillet 2023 ;
- 49. DECISION N°23-0097/AMRTP-P** portant déclaration de fournisseur de Service à Valeur Ajoutée (SVA) à la société KRISTAL AFRIK+ SARL en date du 13 juillet 2023 ;
- 50. DECISION N°23-0103/AMRTP-P** portant déclaration de fournisseur de Service à Valeur Ajoutée (SVA) à la société HUAWEI TECHNOLOGIES SARL en date du 08 aout 2023 ;
- 51. DECISION N°23-0105/AMRTP-P** portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la société AFRIQUE GAS SARL en date du 18 aout 2023 ;
- 52. DECISION N°23-0106/AMRTP-P** portant déclaration de fournisseur de Service à Valeur Ajoutée (SVA) à la société TASA SARL en date du 23 aout 2023 ;
- 53. DECISION N°23-0107/AMRTP-P** portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privée et d'utilisation de fréquences radioélectriques par l'ambassade de Suède en date du 24 aout 2023 ;
- 54. DECISION N°23-0108/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseau UHF indépendants à usage privé par la société Energie du Mali (EDM SA) en date du 28 aout 2023 ;
- 55. DECISION N°23-0110/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VHF et HF indépendants à usage privé par la société Energie du Mali (EDM SA) en date du 28 aout 2023 ;
- 56. DECISION N°23-0113/AMRTP-P** portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseau UHF indépendants à usage privé par la société Universal prestations services-Gardiennage UP-SG) SARL en date du 30 aout 2023 ;
- 57. DECISION N°23-0120/AMRTP-P** portant attribution de canaux radioélectriques dans la bande de 8 GHz à Orange Mali SA en date du 06 septembre 2023 ;

58. DECISION N°23-0121/AMRTP-P portant déclaration de service d'installateur privé d'équipements de télécommunications de la société SINTIC SARL en date du 11 septembre 2023 ;

59. DECISION N°23-0121/AMRTP-P portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseau UHF indépendants à usage privé par l'Agence Française de Développement (AFD) en date du 11 septembre 2023 ;

60. DECISION N°23-0121/AMRTP-P portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendants à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la société Responsible Mining Services (RMS) en date du 14 septembre 2023 ;

61. DECISION N°23-0128/AMRTP-P portant attribution de ressource en numérotation à la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Justice et des Droits de l'homme en date du 21 Septembre 2023 ;

62. DECISION N°23-0133/AMRTP-P portant attribution de ressource en numérotation à l'Office centrale des stupéfiants, Ministère de la sécurité et de la protection civile en date du 21 Septembre 2023 ;

63. DECISION N°23-0135/AMRTP-P portant attribution de ressource en numérotation à l'ONG OXFAM en date du 26 Septembre 2023 ;

64. DECISION N°23-0137/AMRTP-P portant déclaration de fournisseur de Service à Valeur Ajoutée (SVA) à la société DIGITAL VIRGO MALI en date du 02 octobre 2023 ;

65. DECISION N°23-0148/AMRTP-P portant Déclaration de service de fournisseur d'accès à Internet (FAI) de la Société NEWTEC-MALI SARL en date du 23 Octobre 2023 ;

66. DECISION N°23-0150/AMRTP-P portant attribution de ressource en numérotation à la société COMMUNICATION AFRIQUE (COMAF) SARL en date du 26 octobre 2023 ;

67. DECISION N°23-0152/AMRTP-P portant modification de la Décision N°23-0014/AMRTP-P du 02 février 2023 portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseau VHF indépendants à usage privé par la société SECURICOM PROJECT en date du 31 octobre 2023 ;

68. DECISION N°23-0153/AMRTP-P portant attribution des fréquences radioélectriques dans les bandes de 700 et 2600 MHz à Orange Mali SA en date du 1^{er} novembre 2023 ;

69. DECISION N°23-0156/AMRTP-P portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseau HF indépendants à usage privé par l'ONG Médecins sans Frontières France en date du 06 novembre 2023 ;

70. DECISION N°23-0157/AMRTP-P portant de code USSD à la société DA-TA FLAQ'S TECHNOLOGIES INC en date du 07 novembre 2023 ;

71. DECISION N°23-0161/AMRTP-P portant attribution des fréquences radioélectriques dans les bandes des 2600 MHz au Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation en date du 1^{er} novembre 2023 ;

72. DECISION N°23-0170/AMRTP-P portant modification de la Décision N°23-0124/AMRTP-P du 14 septembre 2023 portant renouvellement de l'autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseau VHF indépendants à usage privé par la société Responsable Mining Service (RMS) en date du 23 novembre 2023 ;

73. DECISION N°23-0171/AMRTP-P portant attribution de ressource en numérotation à la société DIGITAL VIRGO SARL en date du 24 novembre 2023 ;

74. DECISION N°23-0173/AMRTP-P portant autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques pour l'exploitation de réseaux VSAT indépendants à usage privé par la société NSIA ASSURANCES en date du 28 novembre 2023 ;

75. DECISION N°23-0174/AMRTP-P portant attribution de ressource en numérotation à la société SORO SEWA SARL en date du 29 novembre 2023 ;

76. DECISION N°23-0175/AMRTP-P portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendants à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la société SECURI PLAN SARL en date du 30 novembre 2023 ;

77. DECISION N°23-0176/AMRTP-P portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendants à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la société SECURICOM PROTECT SA en date du 1^{er} décembre 2023 ;

78. DECISION N°23-0187/AMRTP-P portant retrait de fréquences radioélectriques assignées à la société de Gardiennage et de surveillance de Bamako (SOGESBA) en date du 20 décembre 2023.





Rue 360 Hamdallaye ACI 2000 • BP : 2206 Bamako
Tél. : (+223 20 70 57 00 / 44 94 65 21 • Fax : (+223) 20 23 14 94
E-mail : amrtp@amrtp.ml Site web : www.amrtp.ml